



Exercice 2017 - 2018



Arrêté du 31 juillet 2018

Table des matières

Chapitre 1. Message du Président	4
Chapitre 2. Présentation du groupe	6
2.1. Présentation générale – Activités et situation du Groupe GECL.....	6
2.2. Activités du Groupe GECL	7
2.3. Organigramme du groupe	8
2.4. Filiales et Participations	8
2.5. Informations Chiffrées.....	10
2.6. Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe	14
2.7. Activité en matière de recherche et développement	15
Chapitre 3. Information sur l'actionariat et Evolution du cours de bourse	18
3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote.....	18
3.2. Evolution du cours de bourse	21
Chapitre 4. Gouvernement d'entreprise et conseil d'administration	22
4.1. Le Gouvernement d'Entreprise et ses missions.....	24
4.2. Composition du Conseil d'Administration.....	25
4.3. Organisation et Travaux du Conseil d'Administration et des Comités	28
4.4. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général	31
4.5. Rémunération des mandataires sociaux	31
4.6. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales.....	32
4.7. Délégations et autres	32
Chapitre 5. Risques et Contrôle Interne	33
5.1. Risques financiers	33
5.2. Risques liés à l'activité de la Société	39
5.3. Risques juridiques.....	42
5.4. Risques liés à l'organisation de la Société	47
5.5. Assurances.....	48
5.6. Le Contrôle Interne	48
Chapitre 6. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale	53
6.1. Présentation et articulation du rapport	53

6.2.	Périmètre de reporting	54
6.3.	Note méthodologique	55
6.4.	Informations sociales	56
6.5.	Informations environnementales.....	71
6.6.	Informations sociétales.....	78
Chapitre 7. Comptes Consolidés GECI International		84
7.1.	Compte de résultat consolidé.....	84
7.2.	Etat de la situation Financière	86
7.3.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	87
7.4.	Etat des variations des capitaux propres consolidés.....	88
7.5.	Informations sectorielles.....	90
7.6.	Notes Annexes	92
7.7.	Notes sur les comptes consolidés	109
7.8.	Filiales et Participations	135
7.9.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés (exercice clos au 31 mars 2018)	136
Chapitre 8. Comptes Sociaux GECI International		142
8.1.	Etats Financiers Sociaux	142
8.2.	Notes Annexes	147
8.3.	Notes sur les comptes sociaux.....	151
8.4.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels (exercice clos au 31 mars 2018)	162
Chapitre 9. Informations complémentaires		169
9.1.	Responsable du Rapport Financier Annuel	169
9.2.	Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel	169
9.3.	Responsables du contrôle des comptes	170
9.4.	Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2017/2018.....	170
9.5.	Tableau de concordance.....	171
9.6.	Informations de contact.....	172
9.7.	Informations sur l'entreprise.....	172

Chapitre 1. Message du Président

Paris, le 31 juillet 2018

LE MESSAGE DU PRESIDENT – SMART SOLUTIONS FOR A SMART WORLD

Chères, Chers Actionnaires,

L'exercice 2017-2018 est marqué par le retour à la rentabilité sur le second semestre. Nous atteignons en effet une marge opérationnelle courante de 6% au second semestre, avec une tendance positive en termes de croissance et de valorisation de nos offres. Les décisions prises de nous positionner sur la transition numérique et le conseil en technologies, avec trois focales sur les nouvelles mobilités, la cybersécurité et l'intégration d'écosystèmes digitaux démontrent la pertinence de la stratégie choisie.

Nous vivons une période économique tout à fait particulière avec la convergence de technologies nouvelles, qui viennent bouleverser nos modèles économiques, sociaux et environnementaux. Dans ce monde disruptif, des entreprises d'un nouveau genre émergent et viennent challenger les grandes entreprises plus traditionnelles.



Tous les secteurs de l'industrie et des services sont concernés par cette révolution. Des grands distributeurs face à un monde de commandes par internet, des banques sans guichet, des grands loueurs de véhicules confrontés aux solutions alternatives à la propriété, des ensembles résidentiels ou des usines multipliant les réseaux intelligents ultra-connectés ...

Le monde dans lequel nous vivons change de paradigme.

Ce qui signifie de multiples opportunités pour notre Groupe. Pour coller avec ce nouvel environnement, nous nous devons d'être visionnaires, globaux, agiles, et d'être capables d'intégrer en permanence les dernières technologies.

C'est ce à quoi nous nous mobilisons, nous souhaitons être à la fois attractifs, compétents et réactifs, afin de répondre aux sollicitations d'un monde en mouvement ultra-rapide.

Ainsi, après avoir resserré notre offre autour de métiers ciblés à forte valeur ajoutée, et mis en place une gestion très rigoureuse, nous avons :

- renforcé nos équipes commerciales et de recrutement,
- intensifié nos efforts dans nos secteurs de prédilection comme l'ingénierie et les télécoms et l'infogérance,
- élargi notre offre notamment dans la réalisation de véhicules autonomes ou dans la cybersécurité avec la signature de partenariats avec des sociétés hi-tech israéliennes,

- étendu notre base technologique avec l'intégration récente de GECl Advanced Technologies, nouvelle filiale du groupe proche des écosystèmes de startups israéliens et leurs différentes technologies à fort potentiel.

Nous voyons l'effet conjugué de nos actions durant le premier semestre qui portent leurs fruits, comme l'illustrent les performances que nous obtenons au second semestre.

Nous passons d'une perte opérationnelle courante de -0,96 million d'euros à un bénéfice opérationnel courant de +0,90 million d'euros, ce qui fait ressortir un taux de marge en forte progression de -7,5% du chiffre d'affaires à 6%.

De même, le résultat net consolidé passe de -2,38 millions d'euros au premier semestre à +0,12 million d'euros au second semestre, ce qui démontre également une nette amélioration de notre rentabilité au cours de l'exercice.

Les perspectives sont très bonnes et se matérialisent non seulement dans le secteur des véhicules autonomes et des nouvelles mobilités, mais aussi dans le conseil en transition numérique avec le démarrage des activités de cybersécurité. Cette tendance très positive nous permet d'envisager l'avenir avec confiance. Nous visons en effet une croissance à deux chiffres pour l'exercice 2018-2019.

Une confiance confirmée par nos derniers résultats et comme l'atteste le trophée ForbesFutur40 obtenu ce dernier mois de juillet 2018 par GECl International au titre de sociétés à forte croissance cotées sur Euronext.

Nous maintenons le cap en nous mobilisant, toutes et tous, autour du succès de notre projet commun de faire de GECl International un acteur de référence du nouveau monde économique en construction.

Nos remerciements à toutes et tous qui nous font confiance et nous ont soutenu sans faille toutes ces dernières années.

Serge Bitboul

Président Directeur Général

Chapitre 2. Présentation du groupe

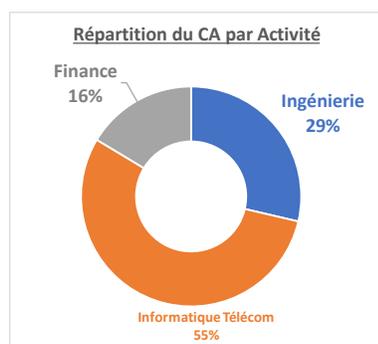
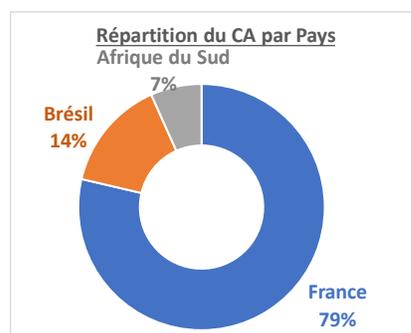
2.1. Présentation générale – Activités et situation du Groupe GECl

Le groupe GECl International (ci-après le « Groupe ») est un groupe international de conseil et développement en ingénierie de haute technologie, dédié à l'excellence et à la valorisation de son expertise et savoir-faire pour le développement de projets innovants avec un positionnement d'avant-garde dans divers domaines.

Le Groupe a poursuivi, au cours du deuxième semestre 2017-2018, sa stratégie de redéploiement, en ajustant son positionnement sur des marchés à forte valeur ajoutée. La Société s'est donnée comme objectifs de renforcer sa position au sein des acteurs majeurs de ses marchés cibles, et d'autre part de pénétrer de nouveaux marchés très porteurs (cybersécurité, objets et services connectés...). À l'international, le Groupe a soutenu son expansion, avec l'ouverture d'une nouvelle filiale en Israël au 01/01/2018.

Le Groupe GECl International dispose à fin mars 2018 d'un effectif total de 492 personnes, avec une présence en France, au Brésil, en Afrique du Sud et en Israël.

Au 31 mars 2018, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe GECl International se répartit entre la France (83%), le Brésil (15%) et l'Afrique du Sud (7%).



Les activités du groupe se décomposent en 3 pôles majeurs : l'ingénierie, l'informatique & télécommunication et la finance

2.2. Activités du Groupe GECl

Pôle Ingénierie. Le chiffre d'affaires annuel du pôle « Ingénierie » s'élève à 7,9 millions d'euros, soit 29% du chiffre d'affaires consolidé.

En France, les actions menées ont permis de contribuer à fidéliser des clients historiques tout en développant de nouvelles positions sur des secteurs en forte croissance, tels les énergies renouvelables, les véhicules électriques ou les transports urbains. Les compétences du pôle se sont également enrichies avec l'apport de l'activité d'ETUD Integral depuis juin 2016 qui propose des prestations différenciées à forte valeur ajoutée.

En Afrique du Sud, le Groupe a enregistré une forte progression de ses ventes. Le renforcement de son offre en formations spécialisées pour des industries très réglementées se matérialise par la signature d'un important contrat pluriannuel.

Pôle Informatique & Télécoms. Le chiffre d'affaires annuel du pôle « Informatique & Télécoms » s'établit à 15,1 millions d'euros, soit 55% du chiffre d'affaires consolidé.

En France, le pôle a été repositionné sur quatre domaines de compétences : ingénierie des réseaux, informatique embarquée, développement d'applications web & métiers et Big Data.

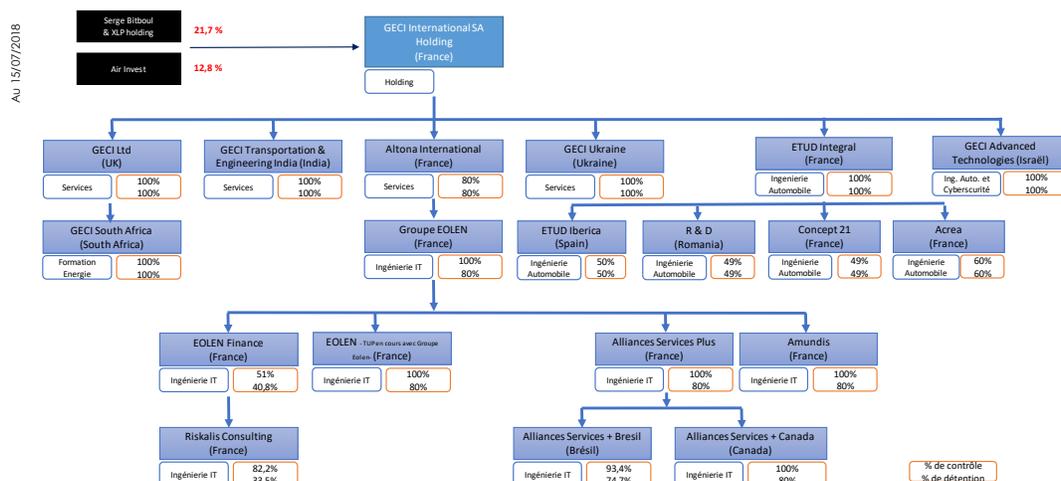
Cette stratégie de valorisation des expertises a permis de conclure de nouveaux contrats avec des opérateurs et équipementiers télécoms de référence. Elle a également contribué à la croissance des activités d'infogérance et s'est accompagnée du fort développement d'offres innovantes, notamment dans le domaine du HPC (High Performance Computing) alimenté par le renouvellement et la conquête de contrats pluriannuels.

La filiale brésilienne a confirmé sa dynamique de croissance avec une progression continue de son volume d'affaires dans un contexte de demande soutenue dans le secteur finance et de diversification progressive des offres dans le secteur des multimédia.

Pôle Finance. Le chiffre d'affaires annuel du pôle « Finance » s'élève à 4,5 millions d'euros, soit 16% du chiffre d'affaires consolidé.

Les offres du pôle ont été repositionnées sur des métiers tel le conseil opérationnel, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, activités bénéficiant d'une forte demande et à plus forte valeur ajoutée. Cette stratégie a permis en fin d'exercice un renforcement des référencements.

2.3. Organigramme du groupe



Siège du groupe basé à Paris, France.

2.4. Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital délégué	Valeur comptable des titres (EUR)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Chiffre d'Affaires	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Engagements hors bilan donnés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net								
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	GBP	3 530 000	(283 323)	1 639 663	269 920	740 595	-	(509 054)
GECI UKRAINE	16-22, B.Khmelnykoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	EUR	528 464	85 016	-	-	-	-	-
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	INR	20 700 000	(635 937)	-	-	55 030	-	(55 030)
ALTONA International	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	80	1 000 000	1 000 000	EUR	1 250 000	751 008	-	(197 916)	524 238	-	-
ETUD Integral	ZI Pissaloup Rue E.Branly - 78190 Trappes - FRANCE	100	20 000	20 000	EUR	1 300 000	(3 439 383)	4 387 094	(540 445)	1 465 431	-	-
GECI ADVANCED	Andrei Saharov 9 - Haifa (Israël)	100	240	240	ISN	1 069	798 397	53 762	347 173	-	-	-
Sociétés consolidées			5 225 403	1 020 240						2 785 294	-	(564 084)
Sociétés non consolidées			-	-						-	-	-
Ensemble des sociétés			5 225 403	1 020 240						2 785 294	-	(564 084)

La liste des participations est présentée dans les états financiers annuels. Il s'agit des filiales directes et indirectes.

GECI Advanced technologies (Israël). Cette société, filiale à 100% de la Société depuis le 1^{er} janvier 2018, a pour objet d'offrir de nouvelles solutions innovantes dans le domaine de la cybersécurité, de l'internet des objets et des véhicules autonomes en France et à l'international.

GECI Ltd (Royaume Uni). Cette société, filiale à 100% de la Société, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport, de la conception à la certification pour des projets internationaux

GECI Ukraine. Cette société filiale, détenue à 100% par la Société, créée en janvier 2011, a vocation à accomplir des prestations d'ingénierie dans le domaine du génie civil. N'ayant eu aucune activité significative sur l'exercice, cette filiale n'est pas consolidée. Il n'existe aucun actif sur cette filiale. Dans l'état actuel, cette absence d'activité ne présente pas de risque particulier pour le Groupe. La société a engagé le processus de liquidation en février 2015, la procédure est toujours en cours.

GECI Transportation and Engineering India. Cette filiale, détenue à 100% par la Société, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie pour l'industrie aéronautique

Aeroeuro Engineering India. Cette filiale, détenue à 50% par la Société via GECI Transportation and Engineering India, créée en mai 2011, elle a été cédée pour 1 euro symbolique en juillet 2017 à son codétenteur « Punj Lloyd Engineering ». >>

SAS ETUD Integral (France). Cette société, filiale détenue à 100% par la Société, a été créée en 1984, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois de juin 2016. Elle a pour activité le design, l'ingénierie et le prototypage, notamment pour les secteurs de l'automobile et des transports.

GECI South Africa Pty Ltd. Cette société, filiale à 100% de GECI Ltd, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport et de l'énergie.

ALTONA International (France). Cette filiale, détenue à 80% par la Société au 05/10/2015, la société Anthéa détient les 20% restant. Cette filiale créée en août 2015, est une sous holding qui détient les titres du groupe EOLEN.

SAS Groupe EOLEN (France). Cette société, filiale détenue à 100% d'ALTONA International, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et Ingénierie en technologies et en Infrastructure.

SAS EOLEN (France). Cette filiale, détenue à 100% par la Société « Groupe EOLEN » depuis le rachat des parts du minoritaire le 26 mars 2018, a été créée en 2006 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en nouvelles technologies et infrastructures. La société a été tuppée avec la société Groupe Eolen le 1^{er} avril 2018.

SAS AMUNDIS (France). Cette société, filiale détenue à 100% de la société Groupe EOLEN, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et Ingénierie en Télécom et en convergence multimédia.

SAS EOLEN FINANCE (France). Cette filiale, détenue à 51% par la Société « Groupe EOLEN » et à 49% par la société « RK développement », créée en 2010 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques.

SAS RISKALIS Consulting (France). Cette société, filiale détenue à 82,15% de la société EOLEN FINANCE et par plusieurs actionnaires avec une majorité de personnes physiques pour le reste,

a été créée en 2011, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les audits et conseils en banques et assurances. Cette filiale n'a pas d'activité à ce jour.

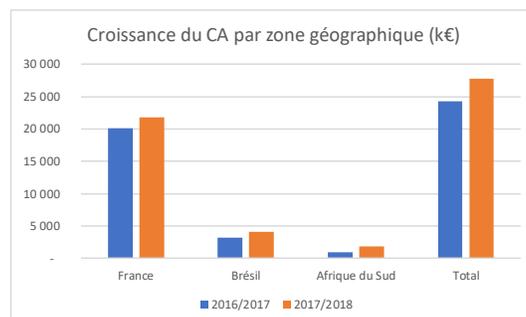
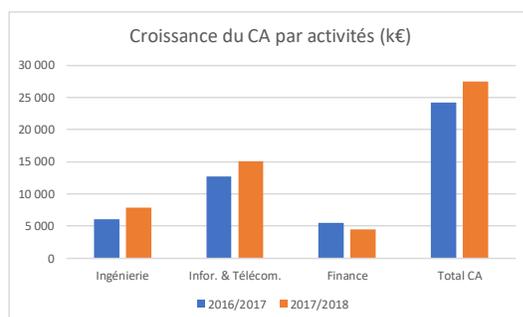
SAS Alliance Services Plus (France). Cette filiale, détenue à 100% par la Société « Groupe EOLEN », créée en 2007, est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques.

SAS AS+ DO Brasil Servicos De Info (Brasil). Cette société, filiale détenue à 93,40% de la société Alliance Services Plus, a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques.

SAS AS+ Service Conseil Inc (Canada). Cette filiale, détenue à 100% par la Société Alliance Services Plus, créée en 2010 est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Cette filiale n'a pas d'activité à ce jour.

2.5. Informations Chiffrées

Croissance du chiffre d'affaires de +14%.



L'augmentation du chiffre d'affaires de 3,4 millions d'euros (soit +14%) s'explique, outre l'effet de périmètre positif de 1,1 million d'euros, dû à l'acquisition d'ETUD Integral en juin 2016, par une croissance quasi généralisée des chiffres d'affaires des activités et des zones géographiques et accompagne, comme espéré, les efforts de croissance exigés en interne.

Le Pôle Informatique et Télécoms a enregistré une croissance de +19% (soit +2,4 millions d'euros) sur l'ensemble de ses offres (ingénierie des réseaux, informatique embarquée, développement d'applications web et métiers et Big Data) en France mais également au Brésil, où le groupe a su profiter d'importants travaux de modernisation des réseaux de télécommunication locaux.

L'activité de l'ingénierie a connu également un essor significatif (+1,7 million d'euros, soit +30%) marqué par l'accroissement d'activité chez ETUD Integral - acteur incontournable de la propulsion électrique, les voitures hybrides et autonomes – ainsi qu'en Afrique du Sud – où le Groupe offre des formations spécialisées dans des industries fortement réglementées, et plus généralement, de l'ensemble du pôle qui a tiré profit de la montée en gamme qualitative de son offre.

L'activité finance a, quant à elle, perdu -1,0 million d'euros de chiffre d'affaires (soit -18%) du fait de la réorganisation de ce pôle et du retrait progressif de certaines prestations à faible valeur ajoutée.

Amélioration du résultat d'exploitation courant (+1,2 million d'euros)

En M€	S2 2017-18				S2 2016-17				S1 2017-18				S1 2016-17				2017-18		2016-17	
	(6 mois)	(6 mois)	Ecart	%	(6 mois)	(6 mois)	Ecart	%	(6 mois)	(6 mois)	Ecart	%	(6 mois)	(6 mois)	Ecart	%	(12 mois)	(12 mois)	Ecart	%
Chiffre d'affaires	15,2	12,8	2,5	19%	12,5	11,5	1,0	9%	27,7	24,3	3,4	14%	27,7	24,3	3,4	14%				
Résultat opérationnel courant	0,9	-1,5	2,4		-1,0	0,2	-1,2		-0,1	-1,3	1,2		-0,1	-1,3	1,2					
Marge (en % du CA)	6%	-12%			-8%	2%			0%	-5%			0%	-5%						
Résultat courant avant impôt	-	0,6	5,6	5,0	-	2,2	0,4	-1,8	-	2,7	6,0	3,3	-	2,7	6,0	3,3				
Résultat net consolidé	0,1	-6,1	6,2		-	2,4	0,3	-2,1	-	2,3	6,4	4,1	-	2,3	6,4	4,1				
Résultat net part du Groupe	0,1	-5,2	5,3		-	2,1	0,6	-1,5	-	1,9	5,8	3,8	-	1,9	5,8	3,8				

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) est proche de l'équilibre à -0,06 million d'euros au 31 mars 2018, contre une perte de -1,3 million d'euros au 31 mars 2017. Après un premier semestre impacté par les charges de ré déploiement des offres du Groupe, le ROC au second semestre s'est fortement amélioré en ressortant bénéficiaire de 0,9 million d'euros, contre une perte de -1 million d'euros au premier semestre de l'exercice. Cette évolution favorable tient à l'amélioration du modèle économique de l'entreprise, ce qui permet de dégager une marge opérationnelle courante positive de 5,9% au second semestre.

Le résultat net part du Groupe ressort en perte de -1,9 million d'euros contre une perte de -5,7 millions d'euros au 31 mars 2017. Ce résultat intègre plusieurs éléments non courants, pour leur grande part déjà constatés au premier semestre de l'exercice. Ils comprennent en particulier : i/ une provision de -1,0 million d'euros pour risques et charges liée aux contrôles fiscaux des sociétés Eolen, ii/ une provision de -0,1 million d'euros pour dépréciation du goodwill de la société ETUD Integral lors du semestriel de septembre 2017, iii/ des dépréciations de la relation clientèle pour -0,6 million d'euros, iv/ une charge de clause de earnout de -0,4 million d'euros ; partiellement compensées par v/ un réajustement des impôts différés pour +0,7 million d'euros en faveur du Groupe.

Situation financière

L'amélioration du résultat courant a permis l'amélioration du résultat net consolidé de -2,26 millions d'euros à fin mars 2018 contre -6,38 millions à fin mars 2017.

Les capitaux propres part du Groupe au 31 mars 2018 s'élèvent, après prise en compte du résultat de l'exercice, à -2,3 millions d'euros contre -6,2 millions d'euros l'exercice précédent.

Ils intègrent, pour un montant total de 5,6 millions d'euros, les augmentations de capital intervenues à travers de :

(1) L'exercice de BSA gratuits distribués suite à l'assemblée générale du 29/03/2016. Le 7 octobre 2017, à la fin du contrat du 6 avril 2016 concernant les BSA gratuits, 18 981 228 BSA gratuits ont été exercés et ont donné lieu à la création de 18 981 228 actions nouvelles (dont 8 078 693 sur l'exercice), pour un montant global de 1 138 874 euros (dont un montant de 484 722€ sur l'exercice). Cela représente 31% de taux de participation par rapport au nombre de BSA gratuits potentiellement exerçables.

(2) La conversion de la totalité des Ornanes émises le 19 décembre 2016 et le 31 juillet 2017 et d'une partie de celles émises le 7 février 2018.

La société a émis le 1^{er} août 2017, la deuxième tranche d'ORNANE, soit 300 ORNANE sur les 900 ORNANE restantes (valeur unitaire de 10 000 euros) et 44 444 444 BSA. La totalité des 300 ORNANE émises ont été converties et a donné lieu à la création de 30 275 227 actions nouvelles.

La société a émis le 7 février 2018, la troisième tranche d'ORNANE, soit 320 ORNANE sur les 600 ORNANE restantes (valeur unitaire de 10 000 euros) et 7 272 727 BSA. Au 15 juillet 2018, 240 ORNANE émises ont été converties et a donné lieu à la création de 14 668 707 actions nouvelles (dont 2 777 777 sur l'exercice écoulé, le reste ultérieurement).

(3) L'exercice des BSAR A distribués gratuitement suite à l'assemblée générale du 28 juillet 2017.

Le 2 août 2017, afin de limiter l'impact dilutif de ces tirages pour les actionnaires, la société a accompagné cette émission d'une attribution gratuite de 77 326 418 bons de souscription d'actions remboursables - BSAR A gratuits - au profit des actionnaires de la Société, bons dont les caractéristiques sont identiques à celles des BSAR YA2 attachés à la deuxième tranche d'ORNANE. Au 15 juillet 2018, 831 720 BSAR A gratuits ont été exercés et ont donné lieu à la création de 207 930 actions nouvelles, pour un montant global de 54 939€. Le contrat court jusqu'au 31 juillet 2021.

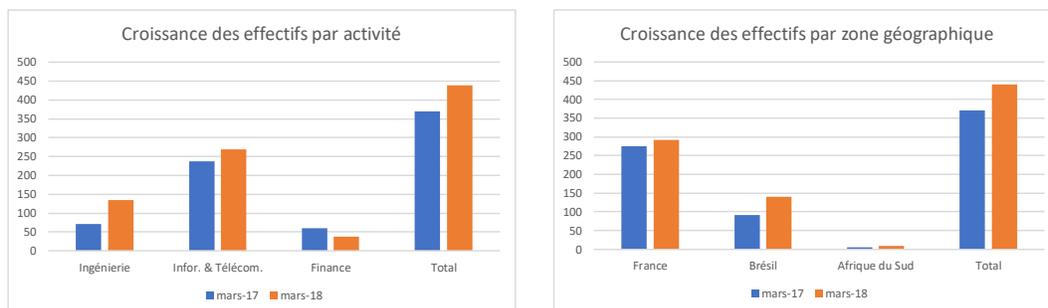
(4) La compensation de la dette en compte courant AirInvest Holding LTD de 2 millions d'euros par prise de participation au capital pour 86 956€ le 22 mars 2018.

En milliers d'euros	2017/2018	2016/2017	Variation	
	(12 Mois)	(12 Mois)	En K€	en %
Résultat net part du Groupe	(1 939)	(5 755)	3 816	-66%
Capital social	1 261	748	513	69%
Primes d'émission	60 328	55 236	5 092	9%
CAPITAUX PROPRES (Groupe)	(3 228)	(6 209)	2 981	-48%
Endettement net	13 342	12 318	1 024	8%
Trésorerie et équivalents	1 057	675	382	57%

Au 31 mars 2018, l'endettement net du Groupe s'élève à 13,3 millions d'euros et les liquidités à 1,1 million d'euros. La dette bancaire a été réduite d'un million (par contre le groupe voit son endettement au 31 mars accru par une dette de 2,7 millions correspondants à des ORNANE non encore converties à la clôture et qui figurent en dette jusqu'à conversion en actions).

Effectifs productifs

Pour accompagner son développement, le Groupe a poursuivi au cours de l'exercice son recrutement intensif. Il comptait au 31 mars 2018 un effectif total de 492 personnes contre 420 personnes au 31 mars 2017.



Entre mars 2017 et mars 2018, le groupe a poursuivi son recrutement intensif, porté plus particulièrement par le développement de la France lié à la digitalisation de l'industrie et des services et par le fort dynamisme du Brésil, principalement dans le secteur des Télécoms.

Plus globalement, la croissance est portée par les activités du Pôle informatique & télécoms notamment grâce au Brésil, aux offres HPC (High Performance Computing) et les activités du Pôle ingénierie, et la montée en gamme des offres dans des secteurs à forte valeur ajoutée comme la mobilité urbaine et les énergies renouvelables.

Faits marquants

Le Groupe poursuit sa politique de redressement, après les deux acquisitions majeures effectuées lors des deux derniers exercices. La stratégie adoptée étant d'ajuster les positionnements de ses filiales sur des marchés à forte valeur ajoutée, la Société continue de renforcer ses différents référencements afin de consolider ses relations avec les acteurs majeurs de ses marchés cibles. Elle déploie également tous ses efforts pour pénétrer de nouveaux marchés porteurs (Cybersécurité, services connectés etc).

Au 1^{er} janvier 2018, Geci a intégré dans le groupe Geci Advanced Technologies, spécialisée dans la cybersécurité, l'internet des objets et les véhicules autonomes. Cette entité complètement intégrée a vocation à offrir de nouvelles solutions innovantes aussi bien en France qu'à l'international. Cette société a déjà permis la signature d'un premier partenariat avec la société israélienne TripleCyber, filiale du groupe Amanet, acteur de référence de la cybersécurité.

Cette année, la société Groupe Eolen a continué sa réorganisation en simplifiant notamment sa structure juridique et opérationnelle, tout en améliorant la lisibilité de son périmètre (par la TUP des sociétés Eolen Intec, Eolen Ingénierie, Eolen Energie avec leur société mère Eolen au 1^{er} avril 2017 et en rachetant les parts du minoritaire Audacia (33,28%) dans la société Eolen le 26 mars 2018 pour un montant de 0,6 million d'euros). Ces opérations n'ont aucune incidence sur les comptes consolidés du Groupe, les sociétés faisant l'objet d'intégration globale.

Le Groupe s'est désengagé en Inde de la joint-venture AéroEuro, en cédant sa part en juillet 2017 pour un euro symbolique à son codétenteur « Punj Lloyd Engineering ». Rappelons que les comptes de cette entité sont consolidés par la méthode mise en équivalence à une valeur nulle.

L'AGE du 22 mars 2018 a statué l'augmentation de capital de 86.956,52€ avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société AirInvest Holding Ltd par compensation de la créance en compte courant de 2 millions d'euros.

Le Groupe s'est financé cette année grâce à l'émission d'ORNANE et de la conversion du compte courant de AirInvest Holding LTD.

Evénements postérieurs à la clôture

La société a émis le 11 juin 2018, la quatrième tranche d'ORNANE, soit 200 ORNANE sur les 280 ORNANE restantes (valeur unitaire de 10 000 euros) et 5 263 157 BSA. Au 15 juillet 2018, aucune ORNANE, ni aucun BSA n'ont été convertis.

Il reste au 15 juillet 80 ORNANE non encore émises.

Poursuite de la simplification du Groupe. La société « Groupe Eolen » a décidé la dissolution sans liquidation de la sociétés « Eolen » entraînant la transmission universelle de leur patrimoine. Cette transmission a pris effet le 1er avril 2018.

La société a créé, au 1^{er} avril 2018, deux nouvelles sociétés. Création de deux sociétés nouvelles, pour de nouveaux projets 2018/2019 : CDS et Cybersécurité, détenues à 100% par la Société, chacune au capital social de 10 000€.

Geci Advanced Technologies a signé, en juin 2018, un partenariat avec la société israélienne Cyber X.

2.6. Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe

Le Groupe axe son action sur le renforcement de sa croissance à périmètre constant et de sa rentabilité en privilégiant l'accroissement de sa clientèle, la montée en gamme qualitative de ses offres et l'optimisation des coûts dans ses filiales.

Parallèlement, le Groupe entend saisir les opportunités de développement issues de la révolution numérique dans les domaines de l'ingénierie, des télécoms et de l'informatique. La valorisation de ses savoir-faire, sa connaissance des marchés internationaux et le développement de partenariats industriels lui permettent de diversifier d'ores et déjà le champ de ses activités sur des niches à fort potentiel, telles les nouvelles mobilités ou la cybersécurité.

Avec des expertises innovantes fortement complémentaires, le Groupe entend accompagner les grands industriels, PME ou start-ups dans la réussite de leur transition numérique et dans la conception de solutions et services intelligents.

Suite aux rachats des sociétés « Eolen » en 2015 et « ETUD Integral » en 2016, le Groupe s'est attaché à mener ses nouvelles filiales à l'équilibre (au niveau du résultat d'exploitation courant). Pour l'année à venir les efforts vont être poursuivis dans ce sens.

L'activité « Assistance Technique » devrait connaître également une meilleure évolution pour le prochain exercice. Les efforts commerciaux commencent à porter leurs fruits. Les embarqués se sont améliorés depuis le début de l'année civile, et devrait confirmer une tendance de croissance. Le Groupe poursuit sa volonté d'améliorer son taux journalier moyen, son taux de marge moyen et sa durée moyenne de missions.

Les activités en Afrique du Sud connaissent une bonne évolution et se développent comme prévu, grâce au nouveau contrat avec son client principal. Au Brésil, la croissance a été plus importante que prévue. La tendance devrait être à une stabilité de l'activité. Et enfin, en Israël, la toute nouvelle société a déjà permis la signature de 2 partenariats avec des acteurs majeurs du secteur de la cybersécurité (Triple Cyber et Cyber X).

2.7. Activité en matière de recherche et développement

La stratégie de Recherche et Développement du Groupe GECL est orientée d'une part vers tous les nouveaux modes de mobilité et de transport, tant individuels que collectifs et d'autres autour de la Cyber Défense et du calcul intensif afin d'améliorer les performances des super calculateurs (HPC) ainsi que de l'intelligence artificielle.

Les nouveaux modes de mobilités interviennent sur les véhicules électriques, Véhicules autonomes de classe 3 à 5, moyens de transports alternatifs à l'automobile, Transports collectifs à la demande, Robotaxis, PODs Urbains, Transports de fret et Transports industriels robotisés... nécessitent des travaux de Recherche et Développement, la réalisation de « Proof of Concept » et de prototypes fonctionnels aboutis, et de nombreuses phases de tests et d'évaluation.

Approche Système et Sûreté de fonctionnement, Cyber sécurité, Usages innovants et ergonomies associées, Maintien en condition opérationnelle des capteurs de perception en usage routier intensif, Inter connectivité entre véhicules, espaces urbains et plateforme de contrôle, sont autant de sujets transverses nécessitant de nombreux efforts de R&D pour ces nouveaux modes de transport.

Le groupe GECL développe ces compétences au sein de ses différentes filiales, d'une part au travers de prestations et de collaborations de R&D, avec des centres de recherche publiques et privés internationaux, et d'autres part en développant ses propres briques technologiques et systèmes embarqués pour être en mesure de développer, produire et commercialiser une gamme de produits liés aux nouvelles mobilités autonomes et urbaines.

Le groupe GECL a orienté également sa stratégie R&D autour de la Cyber Défense en intégrant diverses technologies de sécurités informatiques aussi bien dans le monde IT que OT et dans l'internet des objets (IoT). Sa recherche a permis de mettre en avant la première plate-forme de supervision et de sécurisation des réseaux multi environnements: bureautique et industriel. Le groupe GECL poursuit ses recherches sur la Cyber sécurité des véhicules connectés et autonomes.

En complément de ces sujets le groupe GECL est aussi très fortement impliqué sur la R&D des super calculateurs du futur. Un pôle métier est totalement dédié à cette activité. A travers ce pôle le groupe GECL a participé ou participe à plusieurs projets de recherche collaboratif, parmi lesquels,

- OpenGPU, financé à travers le pôle System@tic projet qui s'est donné comme objectif de promouvoir les technologies de type GPU computing à travers la mise en place d'architectures dédiées, d'outils et de démonstrateurs. Nous intervenons dans ce cadre sur la réalisation d'un démonstrateur d'une plate-forme logicielle dans le domaine de la génomique microbienne avec l'institut MICALIS de l'INRA s'appuyant sur des technologies de type OpenCL et Cuda.
- Brainomics, en partenariat avec le CEA Neurospin (CEA/DSV), Logilab, Supelec et l'Inserm, ce projet vise à mettre en place une plate-forme multi-modale d'analyse statistiques de données d'imagerie neurologique d'une part et de données génétiques d'autre part.
- MACH, projet européen visant à mettre en œuvre des approches de type DSL pour la programmation sur architecture parallèles hybrides (CPU et accélérateurs). Dans le cadre de ce projet nous collaborons plus précisément avec le CEA List et l'INRA pour concevoir un compilateur permettant de compiler nativement du code R (statistiques) pour des architectures hybrides CPU, GPU, Xeon Phi.

De manière opérationnelle, la stratégie du Groupe GECL en matière de Recherche et Développement s'articule autour de 3 axes :

- L'identification de nouveaux usages de mobilité, de nouvelles tendances émergentes, et de nouvelles technologies, le plus en amont possible pour être en mesure de défricher le plus tôt possibles ces nouveaux espaces vierges.
- La mise en œuvre de collaborations sur des programmes d'innovation avec nos clients les plus en pointe sur les technologies liées aux nouvelles mobilités, à une meilleure protection des données et des systèmes et sur l'évolution des super calculateurs au travers de projets européens.
- La formation individuelle, l'embauche de nouveaux ingénieurs et techniciens à forte valeur ajoutée dans les métiers concernés, la mise en place de cellules de veille technologique et d'innovation ouvertes à tous les collaborateurs du groupe.

Ainsi structurée, la R&D et l'innovation du groupe GECL ouvre de nouvelles perspectives vers des sources de revenus à forte valeur ajoutée :

- Au niveau des prestations assurées auprès de ses clients traditionnels
- Auprès de nouveaux acteurs émergents du marché de la mobilité
- Pour de nouveaux produits en développement

En 2018/2019, les sujets de Recherche et Développement se poursuivront dans la continuité, autour des nouvelles mobilités et plus particulièrement dans les 5 domaines suivants:

- Cybersécurité

- Sécurité de fonctionnement
- Nouveaux usages et ergonomies associées
- Maintenance opérationnelle des capteurs de perceptions sur engins routiers autonomes»
- Les techniques d'intelligence artificielle à base d'apprentissage automatique (Machine Learning, Deep Learning, Renforcement Learning, etc) et de datascience

Le Groupe a procédé durant l'exercice à un audit méthodologique de ses projets éligibles au Crédit d'Impôt Recherche. Ainsi au titre de l'exercice le montant du crédit d'impôt recherche est d'un montant de 0,7 million d'euros.

Chapitre 3. Information sur l'actionnariat et Evolution du cours de bourse

La cotation des titres GECI International (GCEP ISIN FR0000079634) a repris depuis le 11 mars 2016 sur le compartiment C d'Euronext avec un mode de cotation au fixing en raison de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. Ce mode de cotation a été actif jusqu'à fin novembre 2016. A compter du 1er décembre 2016, la cotation de GECI International a été transférée de la catégorie de cotation fixing à la cotation continue. Ce changement de méthode de cotation a pour but d'offrir une meilleure liquidité aux actionnaires.

Au cours de l'exercice, les actions GECI International (FR0000079634 GCEP) ont obtenu l'éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir conformément au décret d'application du 4 mars 2014. En conséquence, celles-ci peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME et bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan épargne en action (PEA) traditionnel.

Le 17 mars 2017, après décision prise par le conseil scientifique des indices d'Euronext Paris, les actions GECI International (FR0000079634 - GCEP) ont également fait leur intégration dans trois indices de la famille CAC : CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-Tradable. Ces indices Tradable servent de référence à plusieurs fonds communs de placement (FCP) et Sicav. L'incorporation de l'action GECI International à ces trois indices confirme l'intérêt des investisseurs pour le Groupe et sa stratégie de développement.

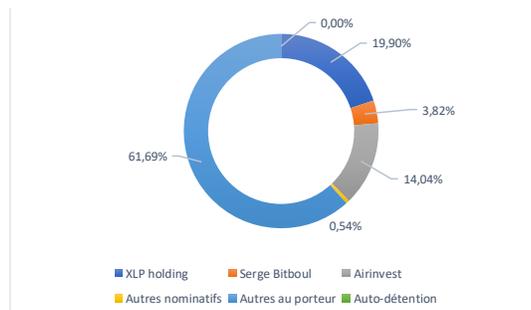
Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, suivi d'un avenant signé le 15 février 2017, un million d'euros d'ORNANE, assorties de BSAR YA dans le cadre d'un engagement global maximum de 10 millions d'euros. Cette opération a obtenu un visa auprès de l'AMF le 30 juin 2017, et a obtenu l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte, réunie le 28 juillet 2017.

Le 27 décembre 2017, Geci International est devenu éligible au « SRD long seulement ».

3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Répartition du capital au 31 mars 2018.

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital
XLP holding	25 092 507	19,9%	25 092 507	19,9%
Serge Bitboul	4 821 953	3,8%	4 821 953	3,8%
Total Serge Bitboul	29 914 460	23,7%	29 914 460	23,7%
Airinvest	17 698 445	14,0%	17 698 445	14,0%
Autres nominatifs	686 493	0,5%	686 493	0,5%
Autres au porteur	77 787 076	61,7%	77 787 076	61,7%
Auto-détention	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	126 086 474	100,0%	126 086 474	100,0%



La société XLP Holding SAS est une société contrôlée par Monsieur Serge Bitboul.

Informations sur les principaux actionnaires

Au 31 mars 2018, les actionnaires détenant individuellement plus de 5 % des actions de la Société étaient les suivants : XLP Holding (19,9%) - société détenue par Monsieur Serge Bitboul, Monsieur Serge Bitboul (3,8%) soit pour M. Serge Bitboul consolidé 23,7 % et Airlinvest Holding LTD 14,0%.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Pacte d'actionnaires. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires dont la Société ait connaissance.

Rachat par la Société de ses propres actions. A compter du 1er décembre 2016, la société GECI International a confié à Oddo & Cie la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers par décision précitée du 21 mars 2011 (ci-après « la Charte AMAFI »).

A compter d'octobre 2017, les moyens figurants au compte de liquidité étaient nuls du fait d'une saisie effectuée sur le compte, conséquence d'un contentieux avec un ancien fournisseur d'Eolen.

Au cours de l'exercice 2017/2018, il a été effectué les opérations suivantes sur ce contrat de liquidité :

	31/03/2018	31/03/2017
Détention à l'ouverture	303 000	61 724
Achat d'actions	4 501	581 513
Vente d'actions	307 501	340 237
Détention à la clôture	-	303 000
Cours moyen des achats	0,33 €	0,41 €
Cours moyen des ventes	0,16 €	0,42 €
Montant des frais de négociation	N/S	N/S

En dehors du contrat de liquidité, aucune autre opération n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle. Il n'existe ni dans les statuts de la Société, ni autrement, de dispositions pouvant avoir un tel effet.

Actionariat salarié et actions gratuites. Conformément à l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun salarié ne détient d'actions de la Société au titre d'un plan d'épargne entreprise ou de fonds commun de placement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, il est mentionné dans un rapport spécial les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

Distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices. La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Avis donné à une autre société par actions que la Société détient plus de 10% de son capital. Néant.

Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées. Néant.

Opérations réalisées par les dirigeants sur leur titre. Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches au cours de l'exercice écoulé (Art L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et Art. 223-26 du règlement général de l'AMF). Néant.

Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital. Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Art L.225-100 du Code de Commerce)

Autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant émis sur la base de l'autorisation
1. Augmentation du capital au profit de bénéficiaires d'un plan d'actions gratuites	07/09/2015 (9ème resolution)	38 mois 07/11/2018	10% du capital social au jour de l'émission, en actions.	2.000 euros
2. Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	12/09/2016 (11ème et 12ème resolutions)	26 mois 12/11/2018	10% du capital social au jour de l'émission, en actions.	280.648 euros
3. Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (sociétés, sociétés d'investissement, fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers qui peuvent investir dans des sociétés françaises cotées sur les marchés Euronext ou Altemext et qui sont spécialisés dans les émissions obligataires structurées pour les entreprises petites ou moyennes)	29/09/2017 (9ème resolution)	18 mois 29/03/2019	10% du capital social au jour de l'émission, en actions.	481.553 euros

3.2. Evolution du cours de bourse

Tableau d'évolution de l'action (Source : Euronext)

Date	Plus haut cours	Date du plus haut cours	Plus bas cours	Date du plus bas cours	Dernier cours	Cours moyen (ouverture)	Cours moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros	Nombre de séances de cotation
nov. 2016	0,16	01 nov.	0,14	07 nov.	0,15	0,15	0,15	1 501 826	234	21
déc. 2016	0,7	02 déc.	0,18	01 déc.	0,47	0,48	0,50	43 185 412	21 841	21
janv. 2017	0,54	02 janv.	0,36	19 janv.	0,41	0,44	0,44	11 270 888	4 924	22
févr. 2017	0,42	01 févr.	0,34	23 févr.	0,34	0,38	0,38	5 008 399	1 879	20
mars.2017	0,41	20-mars	0,29	03-mars	0,32	0,32	0,32	7 857 263	2 692	23
avr. 2017	0,36	03 avr.	0,28	19 avr.	0,30	0,31	0,31	5 113 525	1 674	18
mai-17	0,36	22-mai	0,28	29-mai	0,29	0,30	0,30	7 380 312	2 326	22
juin-17	0,3	01-juin	0,26	29-juin	0,26	0,28	0,28	2 154 702	599	22
juil. 2017	0,28	12 juil.	0,25	03 juil.	0,26	0,26	0,26	1 475 425	389	21
août-17	0,25	01-août	0,16	25-août	0,18	0,20	0,20	11 289 749	2 266	23
sept. 2017	0,18	01 sept.	0,15	22 sept.	0,16	0,17	0,17	4 543 375	754	21
oct. 2017	0,17	02 oct.	0,12	25 oct.	0,14	0,15	0,15	7 482 034	1 097	22
nov. 2017	0,14	01-nov	0,11	30-nov	0,11	0,12	0,12	10 242 886	1 250	22
déc. 2017	0,11	01-déc	0,09	06-déc	0,09	0,09	0,10	36 815 489	3 313	19
janv. 2018	0,320	11-janv	0,09	02-janv	0,23	0,19	0,19	292 662 501	54 728	21
févr. 2018	0,267	28-févr	0,20	09-févr	0,23	0,22	0,22	68 891 786	15 156	20
mars.2018	0,247	05-mars	0,22	12-mars	0,22	0,23	0,23	27 478 710	6 238	21
avr-18	0,226	03-avr	0,17	26-avr	0,19	0,19	0,19	10 119 064	1 972	20
mai-18	0,242	14-mai	0,18	03-mai	0,19	0,20	0,20	36 975 402	7 377	22
juin-18	0,239	11-juin	0,17	29-juin	0,18	0,19	0,19	33 459 426	6 371	21
juil-18	0,19	04-juil	0,17	02-juil	0,18	0,18	0,18	7 222 504	1 298	10

Les différents codes pour suivre le cours de GECI International sont :

ISIN : FR0000079634 (mnémonique : GECP)

Reuters : GECI.PA

Bloomberg : GEC FP

GECI International avait été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris. Elle est aujourd'hui cotée sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris.

Chapitre 4. Gouvernement d'entreprise et conseil d'administration

Chers Actionnaires,

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration est destiné à vous rendre compte :

- de la composition du Conseil d'Administration,
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société GECI International (ci-après la « Société »).

Ce rapport, joint au Rapport de Gestion 2017/2018, a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion du 31 juillet 2018.

Pour l'élaboration du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les principes généraux définis dans le document « Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » sur les recommandations AMF n°2013-20 et n°2014-08, ainsi que sur le « Rapport 2016 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des valeurs moyennes et petites » du 17 novembre 2016.

Éléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique. Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce sont mentionnées au chapitre 2.8 de ce rapport financier.

Elaboration et traitement de l'information comptable et financière.

(1) Les règles de gestion et de comptabilité Groupe. La Direction administrative et financière du Groupe centralise l'ensemble des données comptables et financières. Toutes les filiales du Groupe, qu'elles soient françaises ou étrangères, transmettent à périodicité régulière des informations de suivi opérationnel ainsi que des reportings financiers et comptables aux services support du Groupe. La Direction administrative et financière s'appuie sur les services comptables et administratifs des entités, éventuellement sur les cabinets comptables avec lesquels des accords ont été signés. Les reportings sont homogènes, ainsi que les définitions des indicateurs aussi bien opérationnels que de gestion.

(2) Les facturations inter-sociétés. Le Groupe s'appuie sur un ensemble de procédures internes permettant la facturation d'une entité du Groupe par une autre. Cet ensemble de procédures de facturation intra-groupe est revu à intervalles réguliers notamment en fonction de l'évolution des prestations du Groupe, mais aussi de l'évolution des législations des entités concernées. La Société est d'autant plus attentive au respect de cette procédure qu'elle contribue à optimiser l'utilisation des compétences et des ressources du Groupe. Lors de cet exercice, des facturations de Management Fees ainsi que des intérêts sur les comptes courants ont été constatés.

(3) La gestion de la trésorerie. La trésorerie du Groupe est suivie au jour le jour et supervisée de manière centralisée. L'utilisation des liquidités du Groupe est ainsi continuellement optimisée dans une recherche de charges financières minimales.

Des estimations de flux de trésorerie Groupe sont mises à jour régulièrement et permettent d'anticiper les besoins de trésorerie de telle ou telle filiale.

La revue des risques. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les risques présentés dans le chapitre 5 sur les Risques et le Contrôle Interne, sont ceux que la Société considère, à la date du présent rapport, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. Des risques ou des incertitudes aujourd'hui inconnus ou considérés comme non significatifs pourraient également produire un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats. Si l'un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient survenir, les activités, la situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient s'en trouver affectés de manière défavorable.

Diligences ayant permis l'élaboration du rapport. La préparation de ce rapport s'appuie tant sur les méthodes de contrôle telles qu'elles viennent d'être exposées que sur les diligences effectuées à la demande de la direction générale du Groupe et en particulier de son président par les différentes fonctions support en charge du suivi ou de la gestion des risques.

Conclusion – Perspectives. Le Groupe va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, afin notamment d'adapter en performance ses outils de gestion et de contrôle à l'évolution et mutation du Groupe et de ses enjeux.

4.1. Le Gouvernement d'Entreprise et ses missions

La Société a initié une démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites paru en décembre 2009 et réactualisé en septembre 2016, qui apparaît adapté aux spécificités de la Société, notamment sa taille réduite. Le code Middlednext est disponible sur le site Middlednext à l'adresse suivante : www.middlednext.com.

Le Conseil d'Administration s'est saisi d'un projet d'adoption de ce Code de gouvernance comme nouveau code de référence dans sa séance du 17 juin 2013 et l'a adopté lors de cette séance.

Le Code de référence contient 19 recommandations, ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance, qui rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance, ont été étudiés lors de la réunion du 17 juin 2013.

Il ressort que les recommandations ont fait l'objet d'une mise en œuvre totale.

Règlement intérieur. Le règlement intérieur applicable est celui adopté lors de la séance du 19 juillet 2011.

Ce règlement traite principalement des points suivants :

- rôle du Conseil et questions soumises à son autorisation
- composition du Conseil et fixation des critères d'indépendance
- devoirs des membres: énonciation des règles de déontologie à respecter
- fonctionnement du Conseil
- fixation des règles de détermination de la rémunération des membres

Missions. Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société et du Groupe dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la Société et du Groupe.

Ainsi que les statuts de la société le définissent, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Ordonnance 2017-1162 du 12/07/2017. En application de l'ordonnance citée, le Groupe présente ici son rapport sur le gouvernement d'entreprise en accord avec son texte.

4.2. Composition du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

L'Article 12 des statuts de la Société dispose que la Société est administrée par un Conseil d'Administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont déterminés par les dispositions légales en vigueur, soit trois membres au moins et dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de quatre ans.

Au cours de l'exercice 2017/2018, le Conseil d'Administration de la Société était composé de six membres :

- Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil et Directeur Général, administrateur
- Monsieur Gérard DELAGE, administrateur
- Madame Frédérique VALETTE, administrateur
- Monsieur Gérard NICOU, administrateur
- Monsieur Patrick HAYOUN, administrateur
- Madame Muriel TOUATY, administrateur

Serge BITBOUL : Fondateur et Président-Directeur Général de GECE International.

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECE (Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de mettre cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux nouveaux au service des industriels. L'expansion de cette société et son orientation vers le développement de ses propres produits l'amèneront, en 1985, à fonder la Société qu'il dirige, depuis, en tant que Président-Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2017/2018, Monsieur Bitboul a exercé les mandats suivants au sein du groupe GECE International, ledit groupe étant composé des sociétés GECE INTERNATIONAL, ALTONA INTERNATIONAL, GROUPE EOLEN, EOLEN, EOLEN FINANCE, ALLIANCE SERVICES PLUS, AMUNDIS GROUPE EOLEN, RISKALIS CONSULTING, ETUD INTEGRAL (le « Groupe »).

- Directeur de GECE Ltd (Royaume-Uni),
- Directeur de GECE Transportation and Engineering India (Inde),
- Directeur de Aeroeuro Engineering India (Inde).

En dehors des différents mandats exercés dans les différentes filiales de la Société, Serge Bitboul est :

- Président de GECE Technologies Holding SAS,
- Gérant de la Financière des Chavelles SC,
- Gérant de SB Ternés SCI (France),
- Gérant de SB Pompe SCI (France).

Les mandats de Président du Conseil, Directeur Général et administrateur de Serge Bitboul expirent, chacun, respectivement, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

Gérard DELAGE : Administrateur depuis le 27 septembre 2006, administrateur indépendant. De formation juridique et managériale, il a occupé différents postes à hautes responsabilités au sein d'un groupe international du secteur de la grande distribution. Gérard Delage n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe. Le mandat de Gérard Delage expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

Frédérique VALETTE : Administrateur depuis le 19 juillet 2013. Frédérique Valette est depuis 1991, conseil en investissements immobiliers. Elle a initialement travaillé dans le domaine de l'aéronautique en étant responsable du contrat de licence de fabrication d'hélicoptère Dauphin SA365 avec la Chine à l'Aérospatiale-Eurocopter. Elle a ensuite occupé le poste d'ingénieur commercial chez NAS (National Advanced System). Elle a travaillé pour GECI International de 1987 à 1991 en étant responsable de la stratégie marketing. Frédérique Valette n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe. Le mandat de Frédérique Valette expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2018.

Gérard NICOU : Administrateur depuis le 5 novembre 2013, administrateur indépendant. Monsieur Gérard Nicou a une formation universitaire scientifique complétée par un cursus CNAM en MKT industriel. Spécialisé en psychosociologie et patho et psychopathologie des organisations, il est fondateur et gérant associé de CITS Sarl depuis 1983. Il est administrateur d'une association de gestion agréée depuis 1997. Monsieur Gérard Nicou a une expérience de 40 années en tant que consultant-formateur et enseignant en universités et en écoles de commerce. Il est partiellement retraité depuis 2007 et est toujours chercheur en sciences sociales appliquées sur la cohérence des staffs de direction générale. Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- administrateur de B Media 2013 (SA)
- administrateur de la Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel du Val de Bièvre (société coopérative à personnel et capital variables)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Riber depuis le 15 décembre 2015.

Le mandat de Gérard Nicou expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

Patrick HAYOUN : Administrateur depuis le 12 septembre 2016, administrateur. Diplômé de la Business School Lausanne, Patrick Hayoun a plus de 20 années de développement entrepreneurial. Administrateur et directeur général de Guggenheim & Associates depuis 1997, il apporte son savoir dans la création et le développement international des entreprises. Dans le cadre de ses fonctions en tant que Directeur Général de Guggenheim & Associates, il a reçu en 2015, le prix « Entreprendre et Réussir, Aide à la création et au développement international des entreprises ». Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- Administrateur et directeur général de Guggenheim Group (Suisse, Hong-Kong) depuis 1997

Le mandat de Patrick Hayoun expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

Muriel TOUATY : Administrateur depuis le 28 juillet 2017, administrateur indépendant.

Diplômée de l'Université de Tel Aviv avec un diplôme de maîtrise en Science Politique, Muriel Touaty est Directrice générale de l'Association Technion France depuis 2002.

Muriel Touaty, à ses débuts a travaillé dans une start-up israélienne à forte croissance centrée dans les domaines de la communication améliorée et des relations publiques entre la France et Israël. Elle a été également Directrice Marketing et des relations publiques pour l'Europe de «Business Layers», une start-up qui a développé le e-provisioning logiciel. C'est cette mission qui l'a ramenée vers la France.

Elle dirige aujourd'hui l'Association Technion France, représentation française de l'Université du Technion, l'Institut Technologique d'Israël, à Haïfa. Sa mission est de faciliter et d'établir des coopérations bilatérales industrielles, universitaires et scientifiques avec le Technion et la France, de promouvoir l'innovation, de recueillir des fonds pour les étudiants du Technion. Membre de la commission scientifique de la FFI, elle a été, en 2009, promue Chevalier de L'Ordre National du Mérite par Mme Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. En 12 ans et en sa qualité de Directrice Générale du Technion France Muriel Touaty a initié et concrétisé des contrats de coopération R&D avec les grands groupes industriels français et le Technion (TOTAL, VEOLIA, MERIEUX, ARKEMA, SCHNEIDER ELECTRIC) ainsi que des partenariats entre les Start up françaises et celles du Technion.

Elle a concrétisé des coopérations académiques avec toutes les grandes Ecoles françaises (Polytechnique) et crée des laboratoires associés (Inserm).

En plus d'avoir tissé un réseau important avec le monde, institutionnel, politique et les medias professionnels et nationaux.

Grace à toutes ses actions, le Technion France s'est imposé à Paris et dans toutes les régions françaises ainsi qu'en Europe francophone comme l'Ambassadeur et la plateforme incontournable de l'innovation et l'excellence israélienne.

Son mandat viendra à expiration le 31 mars 2021.

La parité Hommes / Femmes.

Il est rappelé que la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 impose une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'Administration.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration compte deux femmes parmi ses membres, à savoir Frédérique Valette et Muriel Touaty.

Ainsi, à ce jour, la Société atteint le seuil de 33 % de représentation de femmes parmi ses administrateurs.

Administrateurs indépendants.

Le Conseil est donc actuellement composé à 50% d'administrateurs indépendants respectant ainsi les exigences de la recommandation Middlednext n°3.

En conformité avec la recommandation n°9 préconisant d'adapter la durée aux spécificités de l'entreprise, la durée statutaire des prochains mandats d'administrateur (renouvellement ou nouvelle nomination) dans la Société est de 4 ans.

4.3. Organisation et Travaux du Conseil d'Administration et des Comités

Convocations - Invitations. Conformément à la loi et aux statuts, les administrateurs sont convoqués par courrier électronique. Le délai moyen de convocation sur l'exercice 2017/2018 est de 8,5 jours.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués aux séances pour lesquelles leur présence est requise.

Les membres du Conseil d'Administration, qui disposent d'une expérience et d'une expertise complémentaires sont régulièrement informés de la vie de la Société. Ils sont consultés sur des projets stratégiques de la Société ainsi que sur des sujets particuliers. Cette expérience facilitera la mise en œuvre de comités.

Information des Administrateurs

Les administrateurs ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et ont pu se faire communiquer préalablement, l'ensemble des documents utiles.

Durée – fréquence des Conseils d'administration. Le Conseil d'administration s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2017/2018, aux dates suivantes :

- Le 28 juin 2017
- Le 28 juillet 2017
- Le 5 octobre 2017
- Le 21 décembre 2017
- Le 25 janvier 2018
- Le 22 mars 2018

Le taux de présence moyen des membres du Conseil est de 100%.

Ordres du jour des Conseils d'administration. Les principaux sujets examinés lors des réunions du Conseil ont été les suivants :

- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du code du Commerce
- Arrêté du texte des résolutions et convocations d'une Assemblée Générale Mixte
- Examen et établissement des documents de gestion prévisionnelle
- Point sur la situation du Groupe
- Arrêté des comptes 2016 - 2017 et semestriels 2017 – 2018
- Mise en œuvre de la délégation consentie par l'AGO et l'AGE du 12 septembre 2016 du contrat de liquidité, et émission d'instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce,
- Emission d'actions ordinaires nouvelles,
- Constatation de réalisation des opérations de reconstitution des capitaux propres (augmentation de capital réservées, réduction du capital et émission de BSA)
- Constatation d'augmentation de capital
- Révision de la Charte régissant le fonctionnement du Comité Stratégique de la Société ;

- Révision de la Charte régissant le fonctionnement du Comité des Rémunérations de la Société ;
- Proposition d'attribution d'actions gratuites au profit de salariés de la Société
- Point sur la gouvernance
- Projet d'achat de société
- Principe d'apport en capital du compte-courant d'AirInvest Holding LTD; convocation d'une assemblée générale extraordinaire;

La date et l'heure des séances du Conseil d'Administration ont été fixées en prenant en compte les disponibilités des administrateurs.

Lors de chaque réunion, un registre des présences a été signé par les membres du Conseil d'Administration participant à la séance.

Représentation des administrateurs. Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux réunions du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit.

Visioconférence. Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Présidence des réunions. En sa qualité de Président, Monsieur Serge Bitboul a présidé toutes les réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues au cours de l'exercice.

Procès-verbaux. Chaque projet de procès-verbal des réunions du Conseil a été rédigé par le secrétaire de séance à l'issue de chaque réunion.

Le Conseil peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres. Le secrétariat des réunions est normalement attribué à la Direction juridique de la Société.

Le procès-verbal définitif a été approuvé lors d'une des réunions suivantes du Conseil d'Administration ou par envoi par courrier électronique, et signé par le Président et un administrateur.

Les procès-verbaux et le registre des procès-verbaux sont conservés par la Direction Juridique Groupe.

Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs. En application de l'article L. 225-45 du Code de commerce, de fixer à 60 000 euros le montant maximum de la somme annuelle pouvant être allouée au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence pour l'exercice 2017/2018, le montant global des jetons de présence a été fixé à 60.000€ lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 29 septembre 2017.

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs non salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017/2018, le Président a proposé que chaque administrateur perçoive la somme de 1.500 euros pour chacune des réunions du Conseil d'Administration et comité à laquelle il a assisté au cours de cet exercice. Les administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2017/2018 d'un total de 30 000 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

Le montant des jetons de présence non alloué aux administrateurs en raison de leur absence est conservé par la Société.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice	
	2017/2018	2016/2017
Gérard DELAGE		
Jetons de présence	6 000 €	12 000 €
Jetons de présence au titre du Comité d'audit	3 000 €	3 000 €
Autres rémunérations	--	--
Patrick HAYOUN		
Jetons de présence	6 000 €	4 500 €
Autres rémunérations	--	--
Frédérique VALETTE		
Jetons de présence	6 000 €	10 500 €
Jetons de présence au titre du Comité d'audit	3 000 €	3 000 €
Autres rémunérations	--	--
Gérard NICOU		
Jetons de présence	6 000 €	12 000 €
Autres rémunérations	--	--
Muriel TOUATY		
Jetons de présence	--	--
Autres rémunérations	--	--

Les administrateurs extérieurs à la Société ne bénéficient d'aucune autre rémunération en dehors des jetons de présence.

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société.

Organisation d'un comité d'audit. Un comité d'audit a été nommé par le Conseil d'administration le 27 mai 2015 : Monsieur DELAGE a été nommé président et Madame VALETTE secrétaire. Une charte du comité d'audit a également été approuvée lors de la même séance. Le comité d'audit s'est réuni deux fois cette année : une première fois le 21 décembre 2017 et une deuxième fois le 30 juillet 2018.

Le Comité d'Audit est chargé notamment des missions suivantes :

- Suivre le processus de l'élaboration de l'information financière, et formuler le cas échéant des recommandations,
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle internes et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne en ce qui concerne l'élaboration de l'information comptable et financière,
- Emettre des recommandations sur les sujets relevant de sa compétence.

Le Comité remplit parfaitement ses missions, et constitue un organe de contrôle de la gouvernance.

Les Comités Stratégique et de Rémunération, dont la mise en place a été envisagée au cours de l'exercice précédent, ont été finalement abandonnés par le Conseil d'Administration, compte tenu du faible nombre d'Administrateurs.

4.4. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

La Direction Générale de la Société est assumée par Monsieur Serge Bitboul, nommé Président du Conseil et Directeur Général par le Conseil d'Administration qui a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

En dehors des limitations légales et réglementaires, le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président-Directeur Général ; de même il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs en dehors de celles visées ci-dessus, reprises à l'Article 15 des statuts de la Société.

4.5. Rémunération des mandataires sociaux

La Société applique les principes énoncés dans la Position-Recommandation « Guide d'élaboration des documents de référence » n°2009-16 disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>).

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe GECI International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société.

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Serge BITBOUL				
	Exercice 2017/2018		Exercice 2016/2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe :				
- Mandat de Président Directeur Général de GECI International	120 212 €	120 212 €	250 000 €	250 000 €
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (GECI International)	-	-	-	-
TOTAL	120 212 €	120 212 €	250 000 €	250 000 €

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire, ni d'indemnités susceptibles de leur être dues à raison de la cessation de leur mandat ou du changement de leurs fonctions.

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge BITBOUL Président Directeur Général		x		x		x		x

Monsieur Bitboul adhère au régime de retraite commun à l'ensemble des salariés de la société GECI International (ARRCO et AGIRC).

4.6. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites à l'article 17 des statuts de la Société et consultables sur le site internet de la Société www.geci.net.

4.7. Délégations et autres

Le tableau des délégations est présenté dans la partie 3.1 du rapport financier.

Par ailleurs, il n'existe pas au sein du Groupe de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants mandataires sociaux.

Fait à Paris, le 31 juillet 2018

Serge Bitboul

Président du Conseil d'Administration

Chapitre 5. Risques et Contrôle Interne

5.1. Risques financiers

Risque de taux

Le risque de taux porte uniquement sur l'endettement financier du Groupe, dont la part de variable a progressé suite à l'intégration du groupe Eolen.

	En k€		Mars.18			Mars.17
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total	
Compte-Courant actionnaires					101	
Autres dettes financières (1)	563	563			382	
Crédit Vendeur (2)	700		700		700	
"Put" (3)	2 750		2 750		2 750	
ORNANE (4)	2 525	2 525			300	
Dettes Bancaires (5)	3 557	1 317	2 240		4 531	
Factor (6)	2 862	2 862			2 566	
Mobilisation de créances CIR					531	
Découverts et autres	1 443	1 443			1 132	
Dettes financières	14 400	8 709	5 690	0	12 993	
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>8 709</i>	<i>8 709</i>			<i>6 322</i>	
<i>dont long terme</i>	<i>5 690</i>		<i>5 690</i>		<i>6 671</i>	
Disponibilités et assimilés	-1 059				-675	
Endettement (Trésorerie) Net(te)	13 341	8 709	5 690	0	12 318	

(1) Les dettes diverses actionnaires concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (0,25 million d'euros) et Leasetech (0,13 million d'euros) et une partie du montant d'ORNANE non encore converti.

(2) Le crédit vendeur lié à l'acquisition du groupe Eolen d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt.

(3) Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros. La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

(4) La Société a émis le 7 février 2018, la troisième tranche d'ORNANE pour une valeur de 3,2 millions d'euros. A fin mars 2018, il restait 270 Bons d'émission à convertir pour une valeur de 2,7 millions d'euros, cette avance n'est pas soumise à intérêt.

(5) Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunts détaillés ci-dessous :

- l'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,6 million d'euros) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est mars 2020 (soit 8 échéances trimestrielles),

- l'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,8 million d'euros) porte intérêt au taux de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est juillet 2021 (soit 46 mensualités),

- l'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,06 million d'euros) au taux de 4%, est garanti par un nantissement de 408 titres EOLEN FINANCE en second rang. Sa date d'échéance est avril 2019 (soit 13 mensualités),

- l'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 2,1 millions d'euros) au taux de 3,68% est également comptabilisé au 31 mars 2018. Sa date d'échéance est décembre 2021 (soit 15 échéances trimestrielles),

- l'emprunt Société Générale de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,02 million d'euros) au taux de 4,35%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du groupe Eolen) à hauteur de 59 800 €. Sa date d'échéance est novembre 2018 (soit 8 mensualités).

(6) Le groupe Eolen a mis en place un contrat de « factoring » avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont « Eolen », « Eolen Finance », « groupe Eolen », « Amundis », « ETUD Integral » et « Alliance Services Plus ». La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

Sur la base de la position nette après gestion et en tenant compte de l'exposition à des taux variables, une hausse des taux de 1 point se traduirait par une hausse des frais financiers de 0,05 million d'euros par an.

En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

Risque de change

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

- o Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe est principalement causé par :
 - l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et AS+ Canada (Canada) ;
 - les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECI Ltd) ;
 - le Résultat net des filiales étrangères.

Le tableau de change utilisé est le suivant :

Devises étrangères en EUR	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2017/2018	Taux moyen 2016/2017
Ukraine - UAH	0,032	0,035	0,034	0,035
Royaume Uni - GBP	1,143	1,169	1,134	1,189
Inde - INR	0,012	0,014	0,013	0,014
Afrique du Sud - ZAR	0,068	0,070	0,069	0,065
Canada - CAD	0,629	0,701	0,663	0,695
Brésil - BRL	0,248	0,296	0,266	0,276
Israël - NIS	0,231	0,240	0,236	NA

Le chiffre d'affaires de la filiale au Brésil est de 15,33 millions de Réal Brésilien (BRL) pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2017 à mars 2018), soit 4,1 millions d'euros. La baisse des taux a été significative entre la fin mars 2018 et fin mars 2019 (impact de -4 % sur le taux moyen et -24,8 % sur le taux de clôture).

Risque de liquidité/trésorerie

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du Groupe à la date du 31 mars 2018, s'établissent à 14,4 millions d'euros. La charge financière supportée par le Groupe est de 0,35 million d'euros. La majeure partie des dettes financières est liée à l'acquisition des sociétés Eolen (12,2 millions d'euros). Le remboursement des dettes bancaires a été interrompu 6 mois au cours de l'exercice 2017/2018 et a repris en juin 2018.

Quant aux provisions, elles concernent essentiellement des provisions pour risques liés aux divers contrôles fiscaux notamment sur les CIR, et des litiges prud'homaux. Les dettes fiscales concernent surtout de la TVA. L'opération financière (ORNANE) devrait permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois. Notons que le montant de la deuxième tranche d'ORNANE est de 3 millions d'euros, et une nouvelle tranche peut être émise, dès la conversion totale de cette deuxième tranche ou 12 mois après l'émission de celle-ci. Le plan de trésorerie a été établi, en tenant compte dans le calcul du fonds de roulement sur les 12 prochains mois, les échéances et obligations financières, notamment le remboursement des dettes bancaires. Les dettes fiscales et sociales ont fait l'objet d'une demande d'étalement. N'ont pas été tenus compte dans le calcul du fonds de roulement, à ce stade, les risques dont les issues restent encore aléatoires quant à leurs dates d'exigence et/ou l'estimation réelle de leurs montants. Le Groupe a mis en place depuis plus d'un an la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforcer son équipe commerciale et son équipe de recrutement, afin de redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure. Par ailleurs, le Groupe a entamé une négociation avec son partenaire bancaire principal, pour l'accompagner dans sa démarche de restructuration de ses dettes et l'accompagnement de sa croissance. Ce partenariat doit

se faire avec un renforcement de sa structure financière et donner un avenir à moyen terme pérenne sur le plan financier.

Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le groupe GECl International.

	En K€					Mars. 18	Mars. 17
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4 et au-delà	IFRS	IFRS
Avance remboursable Région Lorraine (1)	17 200	17 200					17 200
Garantie à première demande Locaux Kléber	-						172
Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune (2)	871	871					871
Garantie sur emprunts bancaires (3)	2 150					2 150	2 950
Engagements hors bilan	20 221	18 071	-	-		2 150	21 193

(1) La société GECl International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECl Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe GECl International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » - peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECl Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

(2) La société GECl International a bénéficié d'un abandon de créances de 500.000 euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2018. La société GECl International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 328 289 euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont: une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 million d'euros. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2018.

Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2018.

(3) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 millions d'euros (capital restant dû 1,4 million d'euros) sont garantis par un nantissement des titres Amundis. L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,06 million d'euros) est garanti par un nantissement des 408 titres Eolen en second rang.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage. Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement. Le délai de règlement usuel est de 60 jours. Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non-recouvrabilité en fonction du retard constaté et en fonction du profil du client.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

Risques liés au remboursement des ORNANE avec BSAR YA attachés.

Les événements constitutifs de défaut, qui peut obliger la Société à rembourser les ORNANE non converties en principal et intérêts, sont :

- défaut de paiement par la Société du principal dû au titre des ORNANE à sa date d'exigibilité;
- non-respect ou inexécution par la Société de tout engagement qu'elle a pris au titre des ORNANE;
- défaut de paiement par la Société du prix d'acquisition des ORNANE et des BSAR YA qu'elle est tenue d'acquies en conséquence de son éventuelle incapacité d'émettre des Actions Nouvelles sur Conversion ou des Actions Nouvelles sur Exercice;
- retrait de la cote sur Euronext Paris des actions de la Société ou suspension de leur cotation (à l'exception de toute suspension temporaire à la demande de la Société inférieure à 5 jours de bourse);

- inexactitude ou tromperie matérielle des déclarations et garanties données par la Société;
- défaut de paiement supérieur à 1 million d'euros, autrement que de bonne foi, de toute dette financière ou garantie de dette financière de la Société ou non-respect ou inexécution par la Société de tout engagement qu'elle aurait pris au titre de ces dettes ou garanties, non contestées de bonne foi, qui entraînerait leur exigibilité anticipée;
- suspension ou arrêt volontaire par la Société de tout ou partie de ses activités significatives, cession de tout ou partie de ses actifs significatifs, ouverture d'une procédure collective ou similaire à l'encontre de la Société;
- condamnation au paiement par la Société d'une somme supérieure à 150.000 euros, non susceptible d'appel (les risques sur les divers litiges sont exposés dans le chapitre 4.3.2 du document de référence 2016, publié le 30 juin 2017 et enregistré sous le numéro R.17-052);
- annonce publique d'un changement de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce;
- non-respect par la Société, ses filiales, mandataires sociaux, agents, employés ou conseils professionnels de toute loi relative à la corruption, à la lutte contre le blanchiment d'argent ou à des sanctions internationales.

Ces éléments constituent des conditions habituelles, pour ce type d'opération. Néanmoins, le recours de la Société à ce financement, a pour but de pérenniser sa situation financière, ce qui devrait limiter ces risques.

Risque de dilution des actionnaires

Les actionnaires n'exerçant pas leurs BSAR A pourraient subir une dilution si d'autres bénéficiaires de BSAR A décident de les exercer. Les BSAR A non exercés à l'issue de leur période d'exercice respective deviendront caducs et perdront toute valeur.

Risque sur le cours de l'action.

La vente massive sur le marché d'un certain nombre d'actions de la Société ou de BSAR A consécutivement à leur attribution, ou le sentiment que de telles ventes pourraient intervenir, pourraient avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société ou sur le cours des BSAR A, GECL International ne peut prévoir les éventuels effets sur le cours des actions ou sur le cours des BSAR A des ventes sur le marché d'actions ou de BSAR A.

La cession des Actions Nouvelles par le porteur des ORNANE ou des BSAR YA est susceptible d'avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société. La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le prix de marché des actions de cette cession. Compte tenu de la situation de la trésorerie de la société, il est probable que la conversion des ORNANE en actions nouvelles soit privilégiée, ce qui entraînerait une dilution importante des actionnaires historiques. Par ailleurs YA Global Lp n'a pas vocation à garder les actions nouvelles issues de la conversion, celles-ci étant destinées à être cédées sur le marché à brève échéance, ce qui aurait pour effet de peser sur le cours de bourse. Il est rappelé que les trois premières tranches d'ORNANE émises respectivement au 19 décembre 2016, 1^{er} août 2017 et 7 février 2018 au profit de YA II CD, Ltd ont été intégralement converties en actions nouvelles qui ont été par la suite cédées sur le marché, par contre la quatrième tranche d'ORNANE émise le 11 juin 2018 n'a pas encore été convertie de sorte que YA II CD, Ltd détient à ce jour 5 263 157 BSAR YA.

Dans ce contexte, aucune assurance ne peut être donnée quant au maintien de la corrélation entre le cours de bourse des actions de la Société et le prix d'exercice des BSAR A. En conséquence, le cours de bourse des actions à provenir de l'exercice des BSAR A est susceptible d'être inférieur au cours de bourse constaté au moment de la fixation du prix d'exercice, voire inférieur au prix de souscription par action lui-même. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant à la possibilité pour les investisseurs de revendre les actions à provenir de l'exercice des BSAR A à un prix supérieur ou égal au prix de souscription par action résultant de l'exercice desdits BSAR A.

5.2. Risques liés à l'activité de la Société

Risques liés au marché et à la concurrence

Le marché dans lequel évolue le Pôle Ingénierie est très concurrentiel, notamment dans les principaux pays où le Groupe est présent (Angleterre, Inde, Afrique du Sud).

Ce marché se concentre de plus en plus, avec de moins en moins d'acteurs, et le référencement devient une étape obligée pour collaborer avec les grands groupes industriels.

Cette concurrence entre les acteurs pourrait entraîner une baisse des prix et des marges des prestations de la Société et par conséquent de ses bénéficiaires.

Pour faire face à cette concurrence, GECL International se spécialise sur des niches où ses compétences sont reconnues (notamment les métiers de la structure et l'intégration de systèmes), élargit sa gamme de services à forte valeur ajoutée, et améliore sa compétitivité en travaillant sur des alliances commerciales et/ou capitalistiques.

Le Groupe a souhaité conserver l'ADN des sociétés acquises : « EOLEN » et « ETUD Integral ». Ces marques ont acquis au cours des dernières années une solide reconnaissance dans leur « savoir-faire » respectif. Le Groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de clients récurrents dont la majorité sont des acteurs majeurs des marchés ciblés par le Groupe. L'expérience et la présence auprès de ces prescripteurs sont des atouts indéniables pour le Groupe. Néanmoins, le Groupe déploie tout son effort d'une part, sur ses programmes R&D (avec la solution HPC) et d'autre part, sur la recherche de partenariats technologiques grâce à une veille permanente. Le risque est donc sur une baisse cyclique du chiffre d'affaires quand une technologie arrive à maturité, mais elle peut être limitée par l'arrivée de nouvelles technologies. Les ESN (Entreprises des Services du Numérique) concurrentes sont soumises aux mêmes problématiques.

Dans le domaine de l'automobile, les grands acteurs font de plus en plus appel à leurs sous-traitants. L'atout majeur de notre filiale est la reconnaissance au fil des années de son savoir-faire, mais aussi dans sa structure et son organisation, qui permet une réactivité et une adaptabilité, que n'offrent pas leurs concurrents.

Risques associés au développement international

GECL International intervient sur la scène internationale depuis plus de 25 ans. Le Groupe a développé un grand savoir-faire, en particulier dans sa capacité à conduire et réaliser des projets mobilisant en cas de besoin ses différents bureaux en parallèle. Le développement de

L'international est une option importante dans le redéploiement stratégique du groupe, notamment concernant l'Inde et l'Afrique du Sud. Depuis l'acquisition du « Groupe EOLEN », le Groupe a étoffé son implantation grâce à la filiale établie au Brésil (AS+ Do Brasil), dont l'activité est bien implantée depuis 9 ans.

Le Groupe pourrait se trouver confronté à des risques inhérents à tout développement international, comme les modifications imprévisibles, par les autorités de contrôle, des restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, la difficulté à gérer des opérations à l'étranger, les différences de standards technologiques entre les pays, les lois et les pratiques en matière sociale de certains pays, les délais dans les conditions de paiement, les problèmes d'encassement, les instabilités politiques, les réductions saisonnières d'activité et l'imposition d'éventuels impôts et taxes non prévus. Ces facteurs de risque pourraient avoir un effet négatif sur les opérations internationales du Groupe et donc sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière. Aujourd'hui, le Brésil est dans une situation économique délicate, mais l'ancrage de l'activité brésilienne du Groupe au sein de ses donneurs d'ordre, amoindrit le risque.

Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients

La stratégie du Groupe est aujourd'hui axée sur un accroissement de sa clientèle, sur une extension des activités dans des secteurs connexes, et enfin sur la valorisation de son savoir-faire et de sa connaissance des marchés internationaux au travers d'une offre de concepts et de projets en partenariat industriel.

Cette stratégie de développement devrait donner au Groupe une diversification beaucoup plus importante. Par ailleurs, le Groupe fait valoir son savoir-faire et ses relations privilégiées auprès des prescripteurs majeurs, pour entretenir une identité forte des marques « EOLEN » et « ETUD Integral ». Cela lui permet d'intégrer de nouveaux clients et de développer de nouveaux référencements tout en renforçant ses positions auprès de ses clients historiques.

Répartition	ETI	TCI	FIN	ITC	HPC	AFR DU SUD	ETUD	Brésil
TOP 3	72%	78%	75%	98%	80%	100%	43%	82%
TOP 5	82%	90%	91%	100%	92%	100%	59%	91%
TOP 10	97%	98%	100%	100%	100%	100%	80%	100%

Le tableau ci-dessus indique le poids des clients sur chaque UGT. Le renforcement des référencements auprès des clients importants limite le risque.

Risques liés aux fournisseurs ou aux technologies utilisées

Pour la branche Ingénierie, les technologies externes utilisées par le Groupe sont principalement des logiciels de conception, maillage et calcul de structures. Concernant les nouveaux pôles portés par les filiales du « groupe Eolen », les logiciels utilisés sont des logiciels de programmation et de conception. Le Groupe est attentif aux évolutions technologiques et fait une veille stratégique sur des start-up qui pourraient jouer un rôle dans ces domaines. Le Groupe s'appuie sur des logiciels standards du marché faisant référence dans ses secteurs d'intervention et correspondant aux besoins exprimés par ses clients. Le Groupe à ce jour, n'est pas exposé à un risque immédiat ou à moyen terme.

Risques de bonne fin sur les opérations au forfait

Ces risques concernent, dans le conseil et le service en haute technologie, les contrats au forfait. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'une prestation correspondant au cahier des charges initial émis par le client, et ce dans des délais et pour une somme forfaitaire négociée lors de la signature du contrat.

La gestion des risques sur contrat repose sur un management de programmes qui intègre des prévisions régulières, une re-planification des ressources hebdomadaires et une distinction précise des réalisations qui relèvent soit du cahier des charges initial, soit de travaux complémentaires hors forfait facturables séparément.

Des clients historiques peuvent exiger la mise en place de tels contrats. Si tel est le cas, le Groupe s'assure que le forfait recouvre les dépenses qui devraient être engagées, que le projet est faisable dans les temps impartis en tenant compte d'aléas éventuels. La renégociation des contrats en Afrique du Sud est dans ce cas précis. Par ailleurs, les activités portées par le « Groupe EOLEN » sont moins exposées à ce risque, seule la solution HPC est proposée en contrat au forfait, les autres activités font surtout de l'Assistance Technique (contrats en Régie). Concernant la filiale « ETUD Integral », la gestion de projets concerne moins de 50% de leurs activités à ce jour. Néanmoins, le Groupe est attentif aux propositions commerciales ainsi que leurs suivies dès le moment où les projets sont gagnés. Le Groupe multiplie la sensibilisation des acteurs, et le contrôle concernant ces projets. Le Groupe est exposé dans une moindre mesure à ce risque.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des matières premières et autres actifs. De par son activité, le Groupe n'est plus concerné par ce type de risque, malgré l'élargissement de ses activités.

Risques en cas de croissance externe

La Société a réalisé plusieurs opérations de croissance externe significatives ces dernières années.

Ces expériences passées démontrent qu'il n'est pas exclu que le Groupe puisse connaître dans le futur, des difficultés d'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces risques sont notamment liés aux coûts cachés : litiges non identifiés, engagement hors bilan divers, fuites de cerveaux. Ces risques peuvent être liés également à des efforts importants de financement si la société intégrée est en difficulté financière. Néanmoins, ces risques sont souvent identifiés au cas par cas selon la situation financière de la société intégrée. Le Groupe se fait souvent accompagner dans l'analyse des données opérationnelles, juridiques et financières, pour limiter les imprévus.

Les risques liés à l'acquisition du « Groupe EOLEN », portent principalement sur la baisse du chiffre d'affaires, les litiges minorés (prud'hommes, contrôles fiscaux), la trésorerie. Ces risques ont pu être gérés, notamment grâce au renforcement de l'équipe commerciale, l'assistance par des conseils sur les différents litiges, l'optimisation des coûts de frais généraux et l'obtention d'une franchise de remboursement des emprunts d'une année permettant la réorganisation de la trésorerie pour qu'elle retrouve sa situation normale.

Concernant l'acquisition de la société « ETUD Integral », les risques ont été identifiés également, tel que le référencement auprès des clients grands comptes, problèmes de trésorerie, départ des personnes clés. Plusieurs actions sont en cours pour limiter ces risques, et redonner un dynamisme à la société.

Le Groupe poursuit sa stratégie de partenariats ou alliances capitalistiques afin de trouver des synergies à ses nouvelles activités et/ou consolider ses positions sur des marchés ciblés.

5.3. Risques juridiques

Propriété intellectuelle

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur. La société estime donc son exposition à ce risque extrêmement faible.

Faits exceptionnels et litiges

(a) Les litiges liés à l'activité aéronautique du Groupe :

- Le litige opposant la Société à la Région Grand Est : Dans le cadre du développement du programme Skylander en Région Lorraine, le Conseil Régional a passé avec la société SKY AIRCRAFT une convention d'engagement partenarial en juin 2010, prévoyant le versement d'une subvention de 9,1 millions d'euros liée à l'installation de l'activité dans la Région.

Suite aux difficultés de financement du programme, le Conseil Régional a octroyé en décembre 2011 une avance remboursable de 7 millions d'euros. Enfin le 30 janvier 2012 la société SKY AIRCRAFT a reçu la somme de 5 millions d'euros au titre d'une convention d'avance de trésorerie pour permettre la continuité de l'exploitation.

Faute des financements complémentaires prévus, la société SKY AIRCRAFT s'est déclarée en état de cessation de paiement et une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 4 octobre 2012, qui a abouti à la liquidation judiciaire de la société le 16 avril 2013.

A compter de décembre 2012, le Payeur Général de Lorraine a appelé en garantie la société GECL International pour le remboursement des sommes versées. La société GECL INTERNATIONAL a assigné le Conseil Régional, le Président du Conseil Régional et le Comptable du Conseil devant le Tribunal de Grande Instance de Metz afin de faire constater qu'elle n'est pas tenue du remboursement des sommes.

Si le Tribunal faisait droit aux demandes, le Conseil Régional serait irrecevable à solliciter le remboursement des sommes versées, et devrait surtout restituer la somme de 4 millions d'euros perçue lors de la cession du Pôle Ingénierie de la Société à la société ALTEN le 13 février 2014. Le contentieux sur le bien-fondé de la créance de la Région Lorraine est toujours pendant devant le Tribunal de Grande Instance de Metz. La Société a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces avances remboursables.

Le 7 juin 2018, le Juge Commissaire en charge de la liquidation judiciaire de la société SKY AIRCRAFT a autorisé la vente à la société TIANJIAO GENERAL AVIATION COMPANY LIMITED des éléments actifs mobiliers corporels et incorporels (marque, maquette du SKYLANDER...) de la société pour un montant global de 1,9 million d'euros. Le Groupe chinois estime le marché de l'avion SKYLANDER en Chine à 6000 avions, et annonce un investissement de 150 millions d'euros

dans le programme, ainsi que la construction de quatre usines de production, soit deux en France et deux en Chine.

- La procédure introduite par des actionnaires : La Société GECI INTERNATIONAL a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par 13 actionnaires, pour diffusion d'informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme SKYLANDER, et qui sollicitent au titre de leur indemnisation la somme de 1,67 million d'euros. La procédure est encore au stade de la mise en état, et une clôture devrait intervenir le 1^{er} octobre 2018. Compte tenu des éléments juridiques développés (fondements juridiques des demandes erronés), de la jurisprudence applicable, des éléments matériels du dossier, et de l'état d'avancement de la procédure, aucune provision n'a été engagée.

(b) Les litiges nés directement de l'acquisition du Groupe EOLEN :

- Le litige Prud'homal opposant la société ALTONA INTERNATIONAL au cédant des sociétés EOLEN : Le cédant des sociétés EOLEN a été licencié pour faute lourde le 21 octobre 2015 par la société ALTONA INTERNATIONAL. Il a saisi le Conseil des Prud'hommes de la contestation de son licenciement (réclamant à ce titre 0,60 million d'euros) ainsi que du paiement d'une garantie d'emploi de 5 ans (réclamant à ce titre 1,30 millions d'euros). Par jugement en date du 30 juin 2017, le Conseil des Prud'hommes a rejeté les demandes fondées sur la prétendue garantie d'emploi, mais a retenu le caractère « sans cause réelle et sérieuse » du licenciement. A ce titre, la société ALTONA INTERNATIONAL a été condamnée à verser au cédant des sociétés EOLEN la somme totale de 0,05 million d'euros, sur la somme de 0,60 millions d'euros sollicitée. Tant le cédant des sociétés Eolen que la société ALTONA INTERNATIONAL ont interjeté appel. La société, confiante sur l'issue de la procédure d'appel, n'a provisionné aucune somme mais a réglé partiellement la condamnation prononcée.

- Les litiges opposant la société ANTHEA et son dirigeant aux sociétés GECI INTERNATIONAL, ALTONA INTERNATIONAL et GROUPE EOLEN sur la validité de la cession et ses conséquences : Par acte du 19 novembre 2015 la société ANTHEA et son dirigeant ont saisi le Tribunal de Commerce de Paris, à titre principal, de la nullité de la cession du Groupe EOLEN, réclamant une somme de 2,32 millions d'euros au titre de dommages et intérêts. A titre subsidiaire les demandeurs sollicitent l'exécution forcée de la cession et réclament notamment le paiement de 5 millions d'actions de GECI INTERNATIONAL.

Les sociétés GECI INTERNATIONAL et ALTONA INTERNATIONAL ayant découvert immédiatement après l'acquisition du Groupe l'existence de redressements fiscaux et de contentieux qui leur avaient été dissimulés, mais également la distribution de dividendes fictifs et le détournement de sommes sur les comptes bancaires, ont formé des demandes reconventionnelles fondées sur les manœuvres dolosives affectant le prix, sollicitant notamment une somme de 1,68 million d'euros. La société Groupe EOLEN, intervenante volontaire dans la procédure, sollicite pour sa part la condamnation du cédant de la société et de la société ANTHEA à une somme de 13,20 millions d'euros.

De plus, les sociétés GECI INTERNATIONAL et ALTONA INTERNATIONAL ont déposé plainte auprès du Juge d'Instruction des chefs d'abus de bien sociaux, présentation de comptes annuels inexacts, distribution de dividendes fictifs et organisation frauduleuse d'insolvabilité.

Le Tribunal de Commerce de Paris a rejeté toutes les demandes des parties le 25 novembre 2016. Les sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont interjeté appel de la décision. L'affaire est venue devant la Cour d'Appel de Paris, qui doit rendre son délibéré le 25 septembre prochain. Aucune somme n'a été provisionnée.

- Le volet pénal de l'affaire : Le Cédant de la société et la société ANTHEA avaient sollicité la saisie de SMS et e-mails dans le cadre du litige commercial portant sur la cession du Groupe EOLEN. Suite à l'invalidation de ladite saisie par le Tribunal de Commerce, la société ANTHEA et son dirigeant ont fait citer la société GECI INTERNATIONAL et la société ALTONA INTERNATIONAL devant une juridiction pénale sur le fondement d'enregistrements obtenus de façon totalement illégale, et ce presque 6 mois après les faits supposés. Ils sollicitent la réparation d'un préjudice moral allégué pour une somme de 1 million d'euros. La Société GECI International et ALTONA INTERNATIONAL ont poursuivi le dirigeant de la société ANTHEA, ainsi que ses Conseils, pour violation du secret des correspondances et atteinte à la vie privée.

Suite aux nombreuses irrégularités commises, et déjà décrites, le Groupe EOLEN a également déposé plainte des chefs d'abus de biens sociaux, présentation de comptes annuels inexacts, organisation frauduleuse d'insolvabilité et répartition de dividendes fictifs.

Les procédures sont en cours. Compte tenu du contexte, la société GECI INTERNATIONAL a choisi de ne rien provisionner.

(c) Les litiges résultant de la reprise du Groupe EOLEN :

- Les litiges opposant la société aux anciens Commissaires aux Comptes : Les sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont assigné en responsabilité pour faute les Commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes du Groupe EOLEN clos au 31 décembre 2014, ainsi qu'en relèvement de leurs fonctions. Ces procédures sont au stade de la mise en état.

- Le litige opposant la société Groupe EOLEN aux actionnaires de la société AMUNDIS : Deux anciens actionnaires de la société AMUNDIS sollicitent la mise en œuvre de la clause d'earn out instaurée lors de la cession de leurs titres au Groupe EOLEN en 2011, et sollicitent le paiement de 0,17 million d'euros pour l'un et 0,12 million d'euros pour l'autre. L'affaire vient le 24 juillet 2018 devant le Juge des Référé. Le Conseil en charge du dossier estime que la demande à hauteur de 0,12 million d'euros est prescrite et va solliciter un règlement échelonné sur 24 mois pour la somme de 0,17 million d'euros. Néanmoins, la somme de 0,23 million d'euros (0,23 million d'euros + 50% de la somme de 0,12 million d'euros) a été intégralement provisionnée par prudence dans l'attente d'une confirmation de la prescription d'une des deux actions.

- Les litiges opposant la société Groupe EOLEN aux actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES PLUS : Neuf anciens actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES PLUS sollicitent la mise en œuvre de la clause d'earn out instaurée lors de la cession de leurs titres au Groupe EOLEN. Un expert a été désigné le 12 juin 2018 pour évaluer les comptes de la société ALLIANCE SERVICES PLUS. La somme de 0,14 million d'euros a été intégralement provisionnée.

- Les litiges opposant la société aux prestataires et/ou fournisseurs du Groupe EOLEN antérieurs à la cession :

- Une société de conseil en restructuration sollicitée en 2014 par le groupe EOLEN l'a assignée devant le Tribunal de commerce de Nanterre, ainsi que la société GECI INTERNATIONAL et ALTONA INTERNATIONAL, en paiement de plusieurs factures pour un montant total de 0,44 million d'euros.

Par décision en date du 14 juin 2017, le tribunal de commerce de Nanterre a condamné solidairement les sociétés Groupe EOLEN, GECI INTERNATIONAL et ALTONA INTERNATIONAL au paiement de la somme de 0,37 million d'euros, laquelle a déjà été réglée. Néanmoins, les sociétés ont interjeté appel de la décision.

- Une société sollicitée en 2010 par la société EOLEN FINANCE en qualité d'agent commercial a assigné la société dans une première procédure aux fins de la faire condamner à l'indemnisation d'une rupture abusive de son contrat, au paiement de commissions et factures, et dans une seconde procédure en communication de pièces sous astreinte. La Cour d'Appel de Versailles est aujourd'hui saisie des deux aspects du litige et a mis en place une médiation, toujours en cours à ce jour. La société a d'ores et déjà réglé 0,15 million d'euros à la société en cause. Une provision supplémentaire de 0,15 million d'euros a été comptabilisée pour ces deux dossiers.

- Concernant la procédure opposant le Groupe EOLEN à une société proposant des prestations de services de conseil et formation, dont le contrat a été résilié pour faute. Le prestataire réclame aujourd'hui le paiement d'une facture de 0,02 million d'euros. Le tribunal de commerce de Paris est saisi du litige. La procédure est au stade de la mise en état, et la prochaine audience est fixée au 3 septembre 2018. Compte tenu du contexte de ce dossier, et de l'état d'avancement de la procédure, aucune provision n'a été enregistrée.

• Les litiges opposant le Groupe EOLEN à un établissement bancaire : Un établissement bancaire a assigné la société Groupe EOLEN afin d'obtenir le paiement de la somme de 0,98 million d'euros due au titre d'un découvert antérieur à son acquisition par la société GECI INTERNATIONAL. Le Tribunal de Commerce de Paris a condamné la société Groupe EOLEN au paiement de la somme. Compte tenu des graves manquements contractuels de la Banque (notamment à son obligation de vigilance) la société a interjeté appel. La somme sollicitée figure bien au passif de notre société. L'affaire a été renvoyée au 12 septembre 2018.

Les litiges propres à la société GECI INTERNATIONAL :

• Une société avec laquelle des discussions avaient été engagées en 2015 sur un éventuel rapprochement sollicite une indemnisation à hauteur de 0,20 million d'euros pour rupture abusive des pourparlers. Ce litige est aujourd'hui devant le Tribunal de Commerce de Paris, et une audience de procédure est fixée au 13 septembre prochain. La société GECI INTERNATIONAL a formulé des demandes reconventionnelles à hauteur de 0,60 million d'euros au titre de l'indemnisation des frais engagés dans le cadre de ce projet et dans la procédure. Compte tenu du contexte de ce dossier, et de l'état d'avancement de la procédure, aucune provision n'a été enregistrée.

• Un cabinet de recrutement a assigné le Groupe EOLEN et la société GECI INTERNATIONAL en paiement de factures relatives à la mise à disposition de candidats. Le Tribunal de Commerce de Nanterre a condamné la société GECI INTERNATIONAL au paiement de 0,08 million d'euros et le Groupe EOLEN au paiement de 0,02 million d'euros. Une procédure d'appel est en cours, notamment aux fins de voir réviser les sommes compte tenu des manquements du Cabinet de recrutement. Néanmoins, ces sommes ont été réglées.

Les litiges en droit social : Concernant les sociétés du Groupe EOLEN, 14 litiges étaient en cours pour une demande globale de 1,33 million d'euros, et la somme de 0,30 million d'euros a été provisionnée.

Concernant la société GECl International, 3 litiges sont en cours, dont 1 vise une tentative fantaisiste de requalification d'un contrat de consultant externe en contrat de travail. Compte tenu des arguments juridiques soulevés, la société a décidé de ne pas provisionner de somme dans ce dossier, mais a provisionné la somme de 0,02 million d'euros pour les autres litiges. Enfin, un litige concerne un salarié de la société ETUD INTEGRAL qui réclame 0,14 million d'euros. La société a provisionné la somme de 0,04 million d'euros, plus cohérente avec les pratiques des juridictions et les résultats obtenus dans le passé.

Contrôles fiscaux : Le Groupe EOLEN et ses filiales ont déposés entre 2009 et 2015 des demandes auprès de l'Administration Fiscale aux fins de bénéficiaire de Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Ces demandes ont abouti à des réponses totalement ou partiellement favorables. Par la suite, ces octrois de CIR ont fait l'objet de vérifications, et parfois de redressements. Ainsi :

- Pour la société AMUNDIS :
Les CIR octroyés des années 2012 à 2013 ont été redressés. Une signature de protocole avec l'Administration Fiscale pour le règlement sur 12 mois de la somme correspondant au redressement de l'année 2013 a été signé et porte sur une somme de 0,27 million d'euros. Cette somme a été intégralement provisionnée au 31 mars 2018. Le redressement 2012 porte sur une somme de 0,4 million d'euros laquelle a été entièrement provisionnée.
- Pour la société EOLEN :
Les CIR octroyés des années 2009 à 2011 ont été redressés pour un montant de 0,18 million d'euros. Une discussion avec l'Administration Fiscale est en cours en vue d'obtenir un étalement de la dette. La somme a été provisionnée.
- Pour la société EOLEN FINANCE :
Les CIR octroyés des années 2009 à 2012 ont été redressés pour un montant de 1,37 million d'euros.
Les Conseils de la société considèrent que les CIR sont bien fondés pour un montant de 0,62 million d'euros. Le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, a confirmé le 20 juillet 2018 le redressement. La société dispose d'un délai de 2 mois pour interjeter appel. La somme de 0,75 million d'euros a été provisionnée.
Les sommes déclarées au titre du CIR entre 2013 et 2015 ont fait l'objet d'un redressement à hauteur de 1,7 million d'euros (incluant des pénalités). Une procédure de contestation auprès de l'Administration Fiscale est en cours. La somme de 1,24 million d'euros a été provisionnée.
- Pour la société EOLEN ENERGIE :
Les CIR octroyés des années 2013 et 2014 ont fait l'objet d'un redressement total pour une somme de 0,21 million d'euros, et ce en raison de l'absence de production de justificatifs. Une procédure de contestation auprès de l'Administration Fiscale est en cours, et le dossier technique est en cours de constitution. Aucun montant n'a donc été provisionné.
- Pour la Société ALLIANCE SERVICES PLUS :
Les CIR octroyés des années 2011 à 2014 ont fait l'objet d'un redressement à hauteur de 2,48 millions d'euros. Des discussions sont en cours avec l'Administration Fiscale. Compte tenu du fait que la société ALLIANCE SERVICES PLUS a toujours bénéficié de CIR revus et validés, les Conseil estiment que la société pourrait bénéficier à minima

d'un octroi partiel. La somme de 1,25 million d'euros a donc été provisionnée par prudence.

La société EOLEN a fait l'objet d'un redressement en matière d'impôt sur les sociétés à hauteur de 0,08 million d'euros, dont le bienfondé a été confirmé au cours de l'exercice par la Juridiction compétente. La somme de 0,08 million d'euros a été provisionnée et une discussion est en cours sur un étalement du paiement de la dette.

La société GECI INTERNATIONAL a fait l'objet d'un redressement en matière d'impôts sur les sociétés et de taxe sur les salaires, à hauteur de 0,22 million d'euros, somme qui a été provisionnée.

Contrôles URSSAF : La société EOLEN FINANCE a contesté un redressement URSSAF portant sur les années 2010 et 2011 devant la juridiction du premier degré. L'URSSAF a sollicité la validation de la contrainte pour 0,07 million d'euros. Le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale a annulé ces deux chefs de redressement par décision du 11 avril 2016. L'URSSAF a interjeté appel, et la procédure est encore au stade de la mise en état. La somme de 0,07 million d'euros a été provisionnée.

La société EOLEN a été redressée de 0,16 million d'euros suite à un contrôle URSSAF portant sur les années 2009 à 2011 (contestation en cours), les sommes ont été intégralement provisionnées.

5.4. Risques liés à l'organisation de la Société

Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés

Si le Groupe venait à perdre certains de ses salariés, son activité pourrait en être négativement affectée. Toutefois, ce risque a été largement atténué par l'organisation de la Société et sa structure de management qui avaient été considérablement renforcées au cours des précédents exercices, ainsi que par l'importance des effectifs, réduisant fortement la dépendance à un petit nombre de salariés clés.

Le Groupe a su s'entourer au fil des années de collaborateurs et de dirigeants, dont la compétence managériale et technique est reconnue par les clients de premier plan. Elle a ainsi développé un réseau étendu dans son secteur d'activité, qui lui permet de réagir rapidement en cas de départ d'hommes clés.

Une analyse approfondie est apportée lors des rapprochements capitalistiques. L'identification des personnes clés est primordiale, et l'analyse du contrôle interne permet d'accélérer cette identification et de dégager ainsi des risques éventuels et d'apporter des solutions.

Certains postes ont dû être externalisés pour des soucis de coûts. Cette stratégie n'a pas altéré la qualité de ses services. Le Groupe prévoit un renforcement de son effectif pour son projet de développement tout en poursuivant sa politique d'optimisation de coûts.

A la date de la rédaction de ce document, le Groupe compte une douzaine de collaborateurs clés (trois managers de business unit, une responsable juridique, une directrice financière et une directrice des ressources humaines).

Risques liés à l'environnement

Les activités d'ingénierie du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance et à limiter les déplacements. L'environnement fait partie des sujets sur lesquels le groupe entend axer ses efforts de développement futur.

5.5. Assurances

La principale couverture d'assurance regroupe la responsabilité civile professionnelle et la responsabilité civile exploitation de GECI International et de ses filiales à plus de 50%. Le plafond d'indemnisation est d'un maximum de 7,5 millions d'euros par année d'assurance en responsabilité civile exploitation et de 7,5 millions d'euros par année d'assurance en responsabilité civile professionnelle limité à 1 million d'euros pour ETUD Integral. L'assureur est Tokio Marine Kiln Insurance Limited.

GECI International a également souscrit une assurance responsabilité civile pour ses mandataires sociaux et ceux de ses filiales, pour un plafond d'indemnisation de 2 millions d'euros par période d'assurance. L'assureur est AIG Europe Limited.

En outre, les sociétés du Groupe ont souscrit plusieurs multirisques bureaux.

Les risques couverts sont de façon générale, les dommages corporels (y compris intoxications alimentaires), matériels et immatériels confondus.

Au 31 mars 2018, le montant total des primes d'assurance versées est de 0,1 million d'euros, et lors du dernier exercice, le montant s'élevait à environ 0,09 million d'euros.

5.6. Le Contrôle Interne

Le Groupe a retenu la définition du contrôle interne mentionnée dans « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne - Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » en date du 22 juillet 2010.

Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du Groupe qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs;

- la fiabilité des informations financières;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Dans le cadre du Groupe, la Société, en tant que société mère, veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la Société et ses filiales.

Organisation du contrôle interne et Activités de contrôle répondant à ces risques

Le Groupe s'est doté au cours des derniers exercices d'un ensemble de dispositifs de contrôle interne à la fois par la mise en place de notes de procédure, de systèmes d'information et de Reporting/contrôle qui permettent de sécuriser les différentes étapes de l'activité tant d'un point de vue financier que juridique. Ces règles sont diffusées et appliquées de manière homogène pour toutes les filiales du Groupe.

La Direction Générale a veillé à la mise en place opérationnelle de ces dispositifs.

Le système de contrôle interne repose :

- d'une part sur le fait qu'à l'intérieur de chaque unité du groupe opérationnelle ou fonctionnelle c'est le Directeur d'Unité seul qui a le pouvoir d'effectuer des actes de gestion.
La Direction Juridique du Groupe centralise l'ensemble des données juridiques. Des procédures juridiques, impliquant l'intervention de la Direction Juridique à différents niveaux des process déjà existants, ont été mises en place, et notamment l'analyse des risques juridiques et la validation des dispositifs contractuels préalablement à toute conclusion de contrat (baux commerciaux, achats...)
La Direction Financière, se porte garante de la qualité des informations financières et s'assure avec les contrôleurs légaux que la Société respecte l'ensemble des règles qui régissent la comptabilité et la gestion d'une entreprise.
La direction des Ressources Humaines est responsable des missions d'administration et d'expertise en la matière et également responsable du développement humain et social de l'entreprise.
- d'autre part, sur un système de délégation encadrant les actes de gestion qui peuvent être pris au niveau des unités.
 - ❖ Outil Boond – Déclaration des temps par projets, autorisation des congés, gestion des projets, base des contrats commerciaux et base des collaborateurs, suivi financier d'activité,
 - ❖ Outil de gestion - les bases CVaden, Monster, qui permettent une optimisation des recrutements et d'un contrôle sur l'ensemble des annonces passées ainsi qu'une globalisation de la fonction recrutement de toutes les unités du groupe
 - ❖ Administration des ventes, facturation et suivi des paiements,
 - ❖ Comptabilité,
 - ❖ Paie

Systèmes locaux administrés en fonction des règles groupe

Ce système est formalisé dans une note de procédure dont les principales rubriques sont les suivantes :

Domaine	Règle de contrôle interne
Contrats commerciaux	Pour les contrats cadres, les contrats inférieurs à 250.000 €, s'il s'agit d'un client habituel, seule la signature du Directeur d'Unité est nécessaire (modèles de contrat déjà approuvés en amont). Si les contrats ont un montant supérieur à 250.000 € et/ou que ceux-ci comportent des clauses susceptibles de faire courir un risque significatif au groupe, une revue technique, juridique et financière des services support et la double signature du Directeur d'Unité et le RAF de l'Unité sont nécessaires.
Contrats particuliers	Notamment pour les contrats de partenariat, MOU (Protocole d'Accord), Letter of Intent (Lettre d'Intention), Shareholders' Agreement (Pacte d'Actionnaires), Cooperation Agreement (Accord de Coopération/Collaboration), une revue technique, administrative, sociale, juridique et financière des services support et la signature du mandataire social est nécessaire.
Embauches, Licenciement	Préalablement au <i>hiring form</i> (formulaire d'embauche), un <i>requirement form</i> (formulaire de demande/besoin) est établi et permet de formaliser et de suivre les demandes. Pour les recrutements, intérim, consultants et licenciements productifs, les signatures du Directeur d'Unité concerné et de la Direction Générale est nécessaire. Pour les recrutements, interim, consultants et licenciements de personnel support, la signature du Directeur Général est nécessaire.
Achats	Pour les achats et investissements, contrats fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 2.000 EUR, la signature du Directeur Général est nécessaire après examen par le service support concerné.
Prise de congés et temps de présence.	Le Directeur d'Unité autorise les prises de congés et approuve les temps des personnes qui lui sont rattachées. Le Directeur Général autorise les prises de congés et approuve les temps des Directeurs d'Unités.
Déplacements et notes de frais	Le Directeur d'Unité autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des personnes qui lui sont rattachées. Le Directeur Général autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des Directeurs d'Unités. Il autorise également les <i>travel request</i> et approuve également les notes de frais des collaborateurs administratifs pour les montants unitaires supérieurs à 500 Euros.
Reporting	Le Directeur d'Unité, avec le support du Contrôle de Gestion est responsable de la production des reporting d'activité : <ul style="list-style-type: none"> - Une Business Review mensuelle comprenant des éléments business, finance, Pipe, programme management, RH...

	<ul style="list-style-type: none"> - Un Reporting financier mensuel pour la gestion et trimestriel pour la consolidation. - Un Reporting RH mensuel pour l'effectif et hebdomadaire
Trésorerie Centralisée	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du bon fonctionnement de la trésorerie centralisée pour son unité.</p> <p>Le Directeur Administratif et Financier informe régulièrement les unités de leur solde de compte et des opérations réalisées.</p>
Signature bancaire et paiements	<p>Le Directeur d'Unité est responsable des paiements effectués ou demandés notamment eu égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au respect de la réglementation (interdiction de remboursement d'amendes, de paiement sans justificatifs). - au suivi des commandes (non paiement en double, reprise effective des acomptes versés, paiement pour des services reçus). - à sa capacité à démontrer que les dépenses ont été réalisées dans l'intérêt de la société. <p>Le Directeur d'Unité rend compte en toute transparence en cas de demande.</p>
Rémunérations	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du processus d'entretiens individuels annuels de son unité et de la préparation des augmentations individuelles.</p> <p>Le Directeur Général est responsable du processus d'entretiens individuels annuels pour les Directeurs d'Unités et de la validation des augmentations individuelles et des règles de remboursement sous forme de primes de toutes les personnes du groupe ainsi que des règles de détermination des bonus.</p>
Budget Annuel	<p>Le Directeur d'Unité est responsable de la préparation du budget annuel de son unité, avec le support du Contrôle de Gestion.</p> <p>La Direction Générale est responsable de l'approbation du budget et de la fixation des modalités de rémunération variable.</p>
Gestion des contrats au forfait	<p>Mensuellement, les Directeurs d'Unités qui exécutent des contrats au forfait rendent compte à la Direction Générale et à la Direction Financière, de l'état des contrats au forfait en cours et à venir. Une analyse régulière de l'avancement et de la projection de la terminaison doit être fournie, pour évaluer les risques de dépassements.</p>
Référentiel Qualité	<p>Le Directeur d'Unité et/ou Le RAF de l'Unité sont responsables de l'implémentation du référentiel qualité dans son unité.</p> <p>La Direction Générale est responsable de la définition de la politique qualité du Groupe.</p>

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Les acteurs du contrôle interne se réunissent à minima une fois par an lors d'une revue de direction afin de s'assurer que les dispositions prévues demeurent pertinentes, adéquates et efficaces.

Les éléments de sortie de la revue de direction comprennent les décisions et actions relatives :

-
- à l'amélioration de l'efficacité du système de management de la qualité et de ses processus,
 - à l'amélioration du produit en rapport avec les exigences du client,
 - aux besoins en ressources.

Chapitre 6. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

6.1. Présentation et articulation du rapport

Contexte et objectifs du reporting

Le groupe GECI International est soumis à l'obligation de réaliser annuellement, en parallèle de son rapport financier, un rapport de responsabilité sociétale. En effet, l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » impose aux sociétés cotées d'inclure dans leur rapport de gestion des informations à caractère social, environnemental et sociétal.

Ce rapport s'adresse à l'ensemble des parties prenantes du groupe GECI International et à toute personne ou organisation intéressée par l'activité de la société.

Description des référentiels utilisés

Le présent rapport de responsabilité sociétale de GECI International a été réalisé en connaissance de plusieurs référentiels complémentaires en matière de RSE¹ :

- les lignes directrices de la norme ISO 26000 relatives à la responsabilité sociétale des entreprises²,
- l'article 225 de la loi Grenelle 23 relatif à l'obligation de transparence en matière d'informations extra-financières.

Une table de référence, indiquée en annexe, permettra au lecteur de situer chacune des informations présentées par rapport à sa source réglementaire.

GECI International a fait appel à un cabinet spécialisé en RSE⁴ pour la rédaction de ce rapport. Cet accompagnement a permis de faciliter l'intégralité des étapes de préparation, de collecte de données et de rédaction du rapport 2017-2018.

¹ Le rapport RSE inclut des indicateurs à la fois directement appliqués depuis la réglementation en vigueur et inspirés des domaines clés de la norme ISO 26000.

² <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm>

³ Article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

⁴ Ce rapport a été rédigé avec l'aide du cabinet A2DM.

6.2. Périmètre de reporting

Périmètre temporel

Le rapport RSE 2017-2018 de GECl International concerne la même période que le rapport financier annuel du groupe, à savoir du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Périmètre organisationnel

Les informations sociales, environnementales et sociétales du présent rapport sont basées sur le périmètre consolidé en IFRS⁵ incluant l'ensemble des services de l'entreprise et la totalité des filiales consolidées.

Évolutions de périmètre

Depuis le dernier rapport RSE (2016-2017), les évolutions du périmètre concernent :

- la dissolution sans liquidation de trois filiales de la société « Groupe EOLEN » : « EOLEN Ingénierie », « EOLEN Energie » et « EOLEN Intec » (la transmission universelle de leur patrimoine a été effective le 1er avril 2017) ;
- et la prise en compte d'une année entière d'activité pour la société ETUD Intégral, dont l'acquisition a été finalisée le 21 juin 2016.

Le groupe GECl International a par ailleurs acquis 100 % de la société GECl Advanced Technologies en fin d'année 2017. Cette société n'est cependant pas prise en considération dans le rapport RSE 2017/2018 car sa contribution au chiffre d'affaires annuel du groupe est non significative.

Indicateurs renseignés

Le présent rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) répond à l'ensemble des exigences de l'article 225 de la loi Grenelle II.

L'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales, déclinées en 43 thématiques, a été renseigné. Le cas échéant, les absences éventuelles d'information sur certains critères sont signalées et justifiées au sein du rapport.

⁵ International Financial Reporting Standards, <http://www.ifrs.org>

6.3. Note méthodologique

Élaboration du rapport

L'élaboration du rapport a été supervisée par la Direction générale de GECI International et a fait l'objet d'un accompagnement par un cabinet de conseil en RSE (Cabinet A2DM) durant l'ensemble du processus.

Il a également nécessité la contribution de personnes, identifiées au sein de chaque filiale, chargées de renseigner les informations relevant de leurs entités respectives.

Collecte et consolidation des informations

Le processus de collecte repose sur la diffusion d'un questionnaire unifié à l'ensemble des services et des filiales de l'entreprise. Ce questionnaire précis reprend l'intégralité des informations requises par le législateur en matière de transparence RSE (article 225 de la loi Grenelle 2), en les détaillant par des indicateurs adaptés à chaque donnée. Les questions posées au sein de ce formulaire ont été explicitées et illustrées pour faciliter les réponses et assurer une homogénéité maximale dans les remontées d'informations.

La collecte des données a été coordonnée par la Direction générale du groupe, qui a transmis le questionnaire aux filiales et services concernés du groupe.

La construction du questionnaire, adapté aux particularités du groupe GECI International, a été réalisée par le cabinet A2DM. Celui-ci a assuré une aide et un suivi régulier de l'évolution des informations renseignées.

L'ensemble des réponses est rapporté dans un tableau de synthèse permettant la consolidation des données pour chaque indicateur.

Le cabinet A2DM a par ailleurs réalisé un suivi de l'évolution des informations renseignées, notamment par l'utilisation d'un tableau de cohérence visant à identifier d'éventuelles anomalies par rapport aux données produites lors des précédents exercices de reporting. Les évolutions apparaissant « anormales » ont fait l'objet de vérifications et, le cas échéant, de justifications.

Toutefois, au regard du caractère incomparable de certaines données issues des filiales françaises, d'une part, et de la filiale brésilienne, d'autre part, il a été décidé de communiquer à la fois les informations sur le périmètre consolidé IFRS, mais également sur le périmètre France uniquement.

Les processus et logiciels ayant permis la production de ces données sont les suivants : logiciel Boondmanager, logiciel comptable, liasse fiscale et immobilisations : SAGE 100 i7, logiciels ADP-GSI, logiciel CEGID Compta.

Définitions et modalités de calcul retenues

Les différents calculs retenus pour l'élaboration des données incluses dans ce rapport ont été préalablement validées par l'organisme tiers indépendant en charge de la vérification des informations communiquées.

Tout calcul aillant permis l'estimation de données, pour lesquelles une valeur précise ne pouvait être renseignée, a fait l'objet d'un commentaire au cours du rapport afin d'en préciser les modalités.

Les informations narratives du rapport ont été rédigées à partir de l'ensemble des éléments transmis par les différentes entités du groupe GECI International au travers du questionnaire qui leur a été soumis, voire par des entretiens qualitatifs avec quelques responsables.

La rédaction des parties relatives à ces indicateurs qualitatifs a été réalisée par le cabinet A2DM dans le strict respect des informations reçues, en veillant à n'y apporter aucune distorsion et à

décrire les pratiques économiques, environnementales et sociales de manière la plus objective possible.

Limites de la collecte

Le système d'information interne du groupe reste distinct de celui de la filiale au Brésil. Ainsi, certaines remontées asymétriques d'informations ne peuvent être palliées. Par ailleurs, certaines données ne sont pas comparables avec celles de nos sociétés basées en France, en particulier en raison des écarts de niveau de vie et des contextes réglementaires différents entre les deux pays.

Le présent rapport présente donc l'intégralité des données reçues, de façon consolidée, mais ne peut être considéré comme totalement exhaustif. Le cas échéant, les absences d'information pour certains critères sont signalées au sein du rapport.

Remarque : certaines données n'ont pas pu être collectées pour la filiale brésilienne. Devant cette lacune, le groupe envisage de mettre en place dès à présent un système de collecte d'informations plus efficient et en cohérence avec celui de nos sociétés françaises.

6.4. Informations sociales

6.1.1. Emploi

- **Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique**

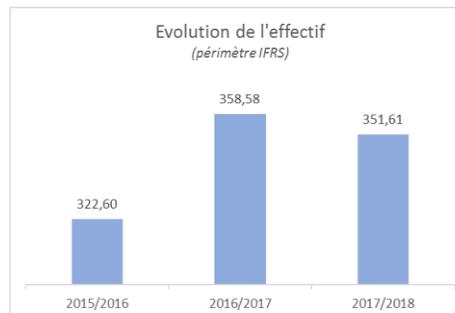
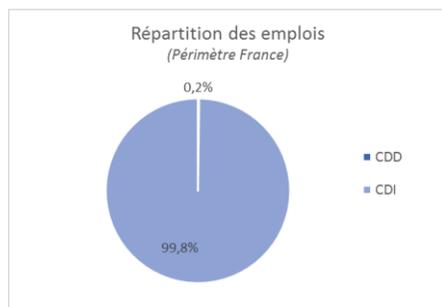
Effectif total. Après une forte croissance des effectifs du groupe GECL International entre 2015 et 2017 (notamment du fait de l'acquisition d'ETUD Intégral en 2016), ces derniers ont légèrement baissé depuis le dernier exercice avec une diminution de 6,97 ETP. Cependant, sur le seul périmètre France, les effectifs ne diminuent sur cet exercice que de 1,97 ETP.

Par ailleurs, au 31 mars 2018, le groupe compte 379 collaborateurs soit 11 de plus qu'au 31 mars 2017, où le groupe employait 368 personnes. 10 de ces nouveaux salariés sont localisés en France et 1 au Brésil.

Effectif Total (en ETP)	Total
Périmètre consolidé (IFRS)	
Effectif Total	351,61
Nombre de CDI	351,05
Nombre de CDD	0,56
Périmètre France	
Effectif Total	289,61
Nombre de CDI	289,05
Nombre de CDD	0,56

Remarque : Cet effectif n'inclut pas les personnes en stage, en contrats de professionnalisation ou en contrats d'apprentissage.

Fort de la valeur d'engagement vis-à-vis de ses collaborateurs, le groupe a la volonté d'inscrire ses salariés dans une stabilité de l'emploi qui s'illustre en particulier par le fort taux de contrats en CDI au sein de GECI International.



En effet, compte tenu de l'expertise nécessaire sur les différents marchés visés par le groupe et de la concurrence entre entreprise pour accueillir les talents, il est capital de proposer des contrats en CDI à nos collaborateurs, notamment lors de nos recrutements.

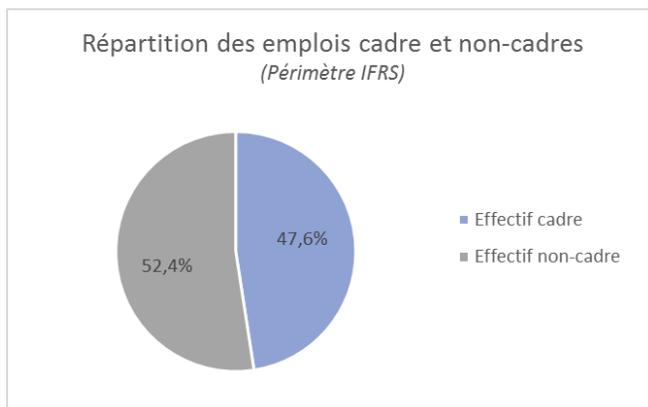
Ainsi, sur le périmètre France (mais aussi IFRS), 99,8 % de notre effectif est en contrat à durée indéterminée, là où la moyenne française s'élève à 84,6 %⁶, tout corps de métiers confondus, et à 94 %⁷ au sein des métiers de l'ingénierie.

Effectif cadre. Attaché à la valeur d'excellence, le groupe souhaite apporter à ses clients de la valeur ajoutée à ses prestations afin d'assurer des services de la plus grande qualité. Ainsi, GECI International emploie au sein de ses effectifs une grande part de cadres.

Effectif Cadre (en ETP)	Total
Périmètre consolidé (IFRS)	
Nombre de cadres employés	167,27
Pourcentage de cadres/effectif total	47,6 %
Périmètre France	
Nombre de cadres employés	152,27
Pourcentage de cadres/effectif total	52,6 %

⁶ « Une photographie du marché du travail en 2017 », Insee, Avril 2018

⁷ « 28ème enquête IESF 2017 », IESF



Remarque : Pour la filiale brésilienne, comme dans les précédents rapports RSE du groupe, ont été considérées comme cadres toutes personnes bénéficiant d'un salaire de plus de deux fois supérieur au salaire moyen du pays. En effet, le statut cadre n'est pas défini au Brésil comme il l'est en France.

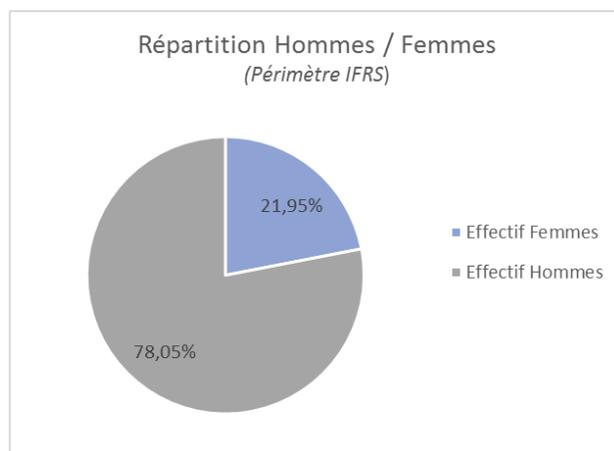
En France, la part de cadres du groupe est encore plus marquée puisque plus d'un collaborateur sur deux, soit 52,6 % des effectifs, bénéficie du statut cadre.

Effectif féminin. Malgré notre réelle volonté de mettre en place la plus grande mixité possible au sein du groupe, l'effectif masculin reste très majoritaire et a eu tendance à se renforcer au cours de l'exercice 2017-2018.

Toutefois, la part de femmes dans notre effectif (21,95 % périmètre IFRS et 20,78 % en France) reste légèrement supérieure à la moyenne nationale des métiers de l'ingénierie.

En effet, le milieu de l'ingénierie souffre d'un faible taux de féminisation. Les femmes ne représentent que 20 % de la population d'ingénieurs en France et les jeunes ingénieures représentaient encore moins de 30 % des diplômés en 2016⁸.

Cette disparité qui subsiste explique notamment la difficulté que le groupe rencontre à tendre vers une équité en termes d'effectifs féminin et masculin.



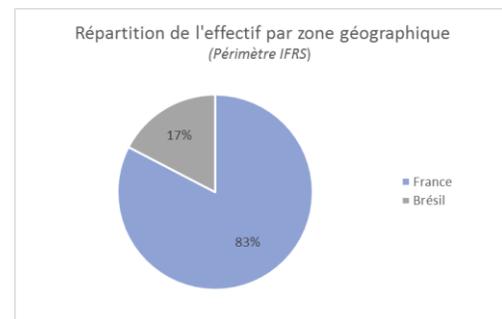
⁸ « 28ème enquête IESF 2017 », IESF

Effectif féminin au sein de la structure (en ETP)	Total
Périmètre consolidé (IFRS)	
Effectif féminin total	77,18
Nombre de femmes cadres	35,95
Part de femmes cadres/effectif cadre	21,49 %
Périmètre France	
Effectif féminin total	60,18
Nombre de femmes cadres	31,95
Part de femmes cadres/effectif cadre	20,98 %

Remarque : Pour la filiale brésilienne, ont été considérées comme cadres toutes personnes bénéficiant d'un salaire de plus de deux fois supérieur au salaire moyen du pays.

Répartition de l'effectif par zone géographique.

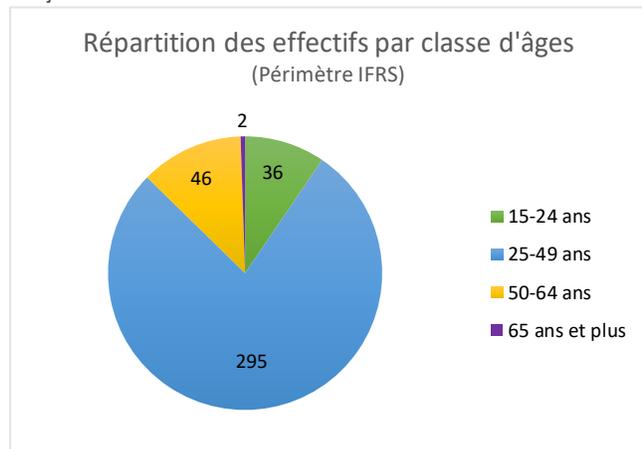
La grande majorité de l'effectif du groupe reste située en France avec 83 % des ETP. Seulement 62 collaborateurs, employés par la filiale AS+ do Brasil, sont basés au Brésil.



Répartition de l'effectif par zone géographique (en ETP)	Total
Périmètre consolidé (IFRS)	
France	289,61
Brésil	62,00

Répartition de l'effectif par classe d'âge. En quête d'excellence, GECI International s'est toujours consacré à la recherche des meilleurs talents pour former des équipes d'ingénieurs

hautement qualifiés. Cela se traduit notamment par la complémentarité de notre effectif. En effet, l'expertise apportée par l'emploi des seniors et le transfert de compétences aux plus jeunes sont de réels atouts du groupe.



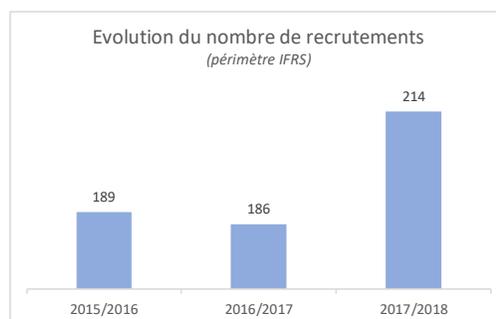
Nous participons également à améliorer l'employabilité des juniors notamment par le recrutement de collaborateurs en contrat d'apprentissage ainsi que par le recours à des stagiaires.

Répartition de l'effectif par classe d'âge (au 31 mars 2018)	Total
Périmètre consolidé (IFRS)	
Moins de 24 ans	36
25-49 ans	295
50-64 ans	46
65 ans et plus	2
Périmètre France	
Moins de 24 ans	28
25-49 ans	236
50-64 ans	45
65 ans et plus	2

- **Embauches et départs**

Les embauches. Avec près de 98 % de salariés recrutés en CDI au niveau du groupe, la volonté d'engagement de GECI International bénéficie en particulier à nos collaborateurs. Nous souhaitons ainsi leur assurer une sécurité de l'emploi et leur donner un sentiment d'appartenance au groupe.

Total des embauches	Total
Périmètre consolidé (IFRS)	
Nombre de salariés recrutés en CDI	209
Nombre de salariés recrutés en CDD	5
Total des embauches	214
Périmètre France	
Nombre de salariés recrutés en CDI	162
Nombre de salariés recrutés en CDD	5
Total des embauches	167



Ce fort taux de recrutements en contrat CDI est d'autant plus marquant sur le périmètre France où les embauches se font très majoritairement en contrat à durée indéterminée. Des statistiques révèlent en effet que, sur la période correspondant à notre exercice 2017-2018, la part des CDD dans les embauches était de l'ordre de 85 %⁹ en France ; alors que la nôtre est seulement de 3 %.

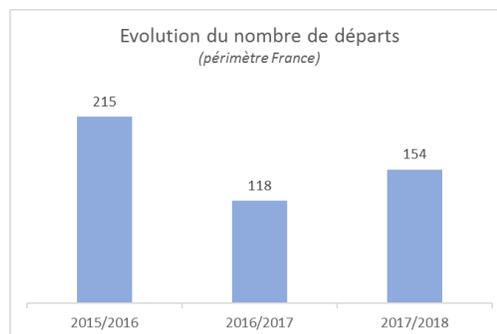
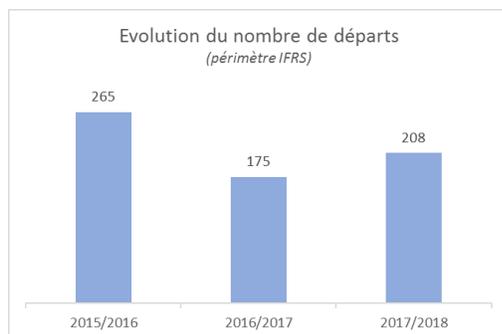
Par ailleurs, le nombre d'embauches annuel au sein du groupe continue de progresser avec 28 embauches supplémentaires par rapport à l'exercice précédent ; sur le seul périmètre national, ce chiffre reste également important avec 23 recrutements supplémentaires.

Les départs. Sur l'exercice 2017-2018, le groupe GECI a connu 208 départs dont 154 sur le périmètre France (hors transferts entre entités du groupe). Un chiffre en augmentation de 33 départs depuis le précédent exercice mais qui reste inférieur à la période 2015-2016. Parmi ces

⁹ Source : Acooss Stat n° 268, ACOSS, Avril 2018

départs, nous comptons seulement 24 licenciements (23 en France) et 14 ruptures conventionnelles.

Le turnover au sein du groupe GECl s'élève ainsi à 57,3 %, un chiffre en baisse par rapport à l'année dernière où il s'élevait à 59,4 %. Le turnover en France est de 53,3 %, en baisse de 4,9 %.



Il faut également noter qu'avec 88 démissions et fins de périodes d'essais à l'initiative du salarié, sur le périmètre France, ce sont plus de la moitié des départs (57,1 %) qui sont volontaires en France. Le secteur de l'ingénierie est traditionnellement un secteur où le turn-over est important. Cependant, face à ce constat, dans l'objectif de réduire ces départs et de conserver les talents, le groupe a mis en place, en fin d'année 2017, un programme de rétention sur sa filiale Eolen afin de réduire les mouvements de personnels qui sont les plus importants dans cette société.

Le suivi de l'évolution du taux de départs volontaires¹⁰ (démissions et fins de périodes d'essais à l'initiative du salarié) permettra d'évaluer l'efficacité de ce programme ; ce taux est, pour la période 2017-2018 et sur le périmètre France, de 30,4 %.

• Rémunération

Les rémunérations au sein de GECl International récompensent traditionnellement la performance individuelle. Les augmentations de nos collaborateurs sont ainsi attribuées à la suite du bilan annuel d'évaluation ou à la fin d'un projet, en fonction de l'évaluation de la performance.

Il faut noter par ailleurs que le groupe GECl a fait, ces deux dernières années, un effort important dans la revalorisation de la grille de salaires notamment pour être en cohérence avec les niveaux de rémunération de nos secteurs d'activités.

Rémunération (en k€)	Total
Périmètre consolidé (IFRS)	
Total des rémunérations fixes	11057,63

¹⁰ Le taux de départs volontaires est égal à la somme des nombres de démissions et de fins de périodes d'essais à l'initiative du salarié divisé par le nombre d'ETP sur la période considérée.

(Charges salariales incluses, hors charges patronales)	
Total des rémunérations variables (Charges salariales incluses, hors charges patronales)	814,48
Total des rémunérations fixes + variables (Charges salariales incluses, hors charges patronales)	10872,11
Montant total des participations salariales	200,00
Montant total de l'intéressement salarial	0,00
Montant total de l'abondement	0,00
Périmètre France	
Total des rémunérations fixes (Charges salariales incluses, hors charges patronales)	10307,63
Total des rémunérations variables (Charges salariales incluses, hors charges patronales)	414,48
Total des rémunérations fixes + variables (Charges salariales incluses, hors charges patronales)	10722,11
Montant total des participations salariales	0,00
Montant total de l'intéressement salarial	0,00
Montant total de l'abondement	0,00

6.1.2. Organisation du travail

- **Organisation du temps de travail**

Le groupe GECL International applique la convention collective SYNTEC¹¹ pour l'ensemble de ses salariés en France. Au cours de la période 2017-2018, 16 collaborateurs du groupe ont été employés en temps partiel sur l'ensemble de ses filiales.

Au sein d'EOLEN, l'organisation du temps de travail des effectifs « cadres » est basée sur plusieurs modulations différentes :

soit un forfait annuel de 218 jours travaillés avec, en contrepartie, des jours de Réduction du Temps de Travail (RTT) dont le nombre varie d'une année à l'autre en fonction des jours fériés de l'année (autour d'une dizaine),

soit un forfait horaire qui peut être de 35 heures ou de 39 heures et donner lieu, selon la situation, à du repos compensateur.

L'effectif non-cadre a la possibilité de compenser ses heures supplémentaires en récupération horaire.

Les collaborateurs de la société ETUD Intégral continuent de bénéficier, quant à eux, de l'accord relatif à la mise en place des 35 heures qui avait été signé en 2003.

¹¹ Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils du 15 décembre 1987.

- **Absentéisme**

Le taux d'absentéisme a connu une baisse sur l'exercice 2017-2018 par rapport à la précédente période en passant, sur le périmètre France, de 7,8 % à 6,6 %. Le taux d'absentéisme pour les seules absences dues aux arrêts maladie, accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité diminue également en passant de 5,1 % à 3,6 %.

Absentéisme	Total
Périmètre France	
Absences autres que congés et formation (en heures)	31 343
Nombre d'heures théoriques sur l'exercice	473 195
Taux d'absentéisme	6,6 %
Absences pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité (en jours ouvrés)	2 411
Nombre de jours théoriques sur l'exercice	66 121
Taux d'absentéisme pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité	3,6 %

Remarque : les taux d'absentéisme n'ont pas pu être calculés sur le périmètre IFRS, le nombre d'heures théoriques n'ayant pu être obtenu pour la filiale brésilienne.

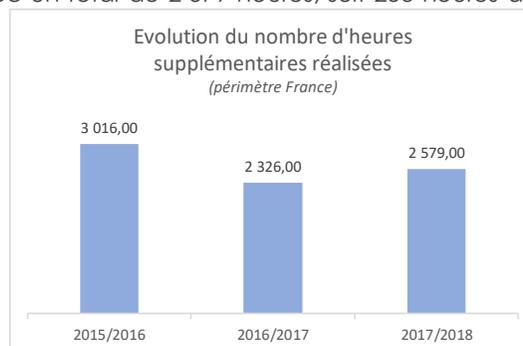
- **Heures supplémentaires**

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées au cours de l'exercice 2017-2018, sur le périmètre France, a connu une légère augmentation avec un total de 2 579 heures, soit 253 heures de plus que lors de l'exercice 2016-2017.

Cette progression est due à un accroissement notable de l'activité d'ETUD Intégral pour laquelle 950,5 heures supplémentaires ont été réalisées sur la période. Celles-ci ont été majoritairement réalisées par les salariés de l'atelier de prototypage qui ont répondu à une forte demande de la part des clients de la société.

Les salariés d'Eolen ont, pour leur part, réalisé moins d'heures supplémentaires que lors de la précédente période (près de 700 heures en moins). Ceux de la holding n'ont pas effectué d'heures supplémentaires sur la période, ils ne sont en effet pas, pour la plupart, soumis à un décompte de leur temps de travail en heures

Remarque : le nombre d'heures supplémentaires réalisées par les salariés de la filiale brésilienne n'a pu être obtenu.



Heures supplémentaires	Total
Périmètre France	
Nombre d'heures de travail effectif réalisées par les salariés à temps complet au-delà de la durée contractuelle de travail.	2 579,00

6.1.3. Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

En raison de leurs faibles effectifs, deux de nos entités (Eolen et Amundis) n'étaient pas soumises à l'obligation de constituer des instances représentatives du personnel pour la période 2017-2018. La holding GECl n'est également plus dans cette obligation depuis l'été 2018 suite à la baisse de ses effectifs.

Pour les autres filiales, il n'y a actuellement plus de représentant du personnel, ni d'instance représentative. Après la mise en place des nouvelles règles de représentation en janvier 2018, suite à la réforme du code du travail¹², le groupe prévoit d'organiser des élections au second semestre 2018 afin de tenir compte également de prochaines évolutions du groupe.

Dans cette attente, le dialogue social se réalise donc, pour le moment, au cas par cas et directement entre les salariés, leurs supérieurs et la direction. Par ailleurs, chacun des salariés bénéficie d'un entretien annuel durant lequel sont notamment recueillies leurs aspirations en matière de développement, de parcours professionnel et de formation.

Aucune de nos filiales n'a signé d'accord collectif sur la période considérée.

6.1.4. Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail

Le groupe GECl porte une attention particulière aux conditions de santé et de sécurité de ses collaborateurs. Ainsi, les visites de la médecine du travail, planifiées selon les modalités réglementaires, n'ont jamais décelé de risque particulier pour nos collaborateurs. Aucun salarié du groupe n'est, à ce propos, en situation de maladie professionnelle.

Par ailleurs, l'ensemble de nos filiales respecte la réglementation en termes de vérifications techniques périodiques de nos équipements et dispositifs de sécurité (conformité des installations électriques, vérification annuelle des extincteurs...). A ce propos, une session de formation au risque incendie est prévue en avril 2018 dans les locaux d'Eolen suite à l'intégration des salariés de la holding GECl en janvier 2018.

Le Groupe Eolen s'efforce d'apporter un soutien psychologique à ses collaborateurs au travers de la prévention et des aides que peuvent apporter le centre de visite médicale sur cette problématique. Ainsi, chaque salarié peut, s'il en ressent le besoin, prendre rendez-vous avec un médecin du travail directement ou via le service Administration du Personnel. Pour cela, la direction informe les salariés de la prévention faite par le centre de visite médicale notamment en leur indiquant les coordonnées du site internet¹³.

Par ailleurs, en cas d'inquiétudes remontées par nos managers, la direction peut également prendre l'initiative d'une telle visite pour l'un de ses collaborateurs.

¹² Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales

¹³ www.efficience-santeautravail.org

Rappelons également qu'une personne du département ressources humaines a bénéficié, au cours du précédent exercice, d'une formation sur les risques psychosociaux (RPS). L'objectif poursuivi est que cette dernière puisse être en mesure de former le personnel encadrant sur les RPS et ainsi permettre de prévenir de tels risques. Par ailleurs, notre directrice des ressources humaines a réalisé, au début de l'année 2018, une sensibilisation des membres du comité de direction d'Eolen sur cette problématique des RPS.

Au sein d'ETUD Intégral, plusieurs actions sont déployées afin de garantir la sécurité des collaborateurs. Un document unique d'évaluation des risques professionnels a été mis en place et est régulièrement mis à jour.

Plus concrètement, les salariés travaillant dans notre atelier de prototypage sont sensibilisés au port des équipements de protection individuelle, notamment au port du casque anti-bruit. Des formations certifiées à la conduite et à la maîtrise du chariot de manutention sont prévues auprès d'un organisme spécialisé afin de garantir les bonnes pratiques.

Notons également que les locaux d'ETUD Intégral ont bénéficiés d'une mise en conformité des installations électriques en 2017.

Par ailleurs, dans le cadre de la protection de ses salariés dans le cadre du travail, la société les sensibilise sur la consommation d'alcool.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Aucun accord en matière de santé et de sécurité au travail n'a été signé au cours de l'exercice 2017-2018 au sein du groupe GECL International.

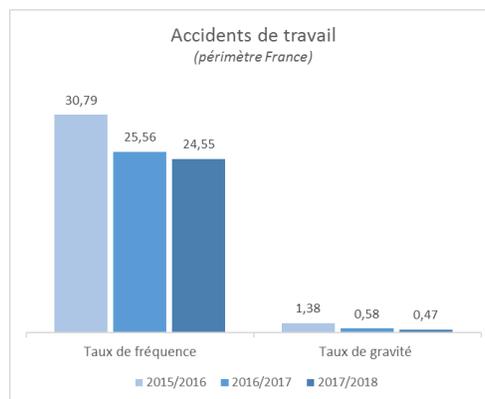
Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité

Malgré une hausse de nos effectifs depuis trois ans sur le périmètre France, le nombre d'accidents de travail (incluant les accidents liés au déplacements domicile-travail) survenus sur une année continue de baisser. Sur la période 2017-2018, ce chiffre tombe en effet à 10 accidents contre 18 en 2015-2016 et 13 lors de la période précédente. Ainsi, le taux de fréquence connaît également une baisse significative sur trois ans.

De plus, le taux de gravité, qui prend en compte le nombre de jours d'arrêts dus aux accidents, poursuit également sa diminution pour passer de 1,38 lors de la période 2015-2016 à 0,47 sur cette période, en baisse de 0,11 points par rapport au précédent exercice.

Notons que la filiale brésilienne a connu un accident cette année avec un arrêt de 10 jours alors qu'aucun n'avait eu lieu lors de l'année 2016-2017.

Remarque : les taux de fréquence et de gravité n'ont pu être calculés sur le périmètre IFRS, le nombre d'heures travaillées n'ayant pu être obtenu pour la filiale brésilienne.



Accidents du travail	Total
Périmètre France	
Nombre d'accidents de travail sur la période considérée	10
Taux de fréquence des accidents (nombre par million d'heures travaillées)	24,54
Heures travaillées	407 476
Nombre de journées d'incapacités pour cause d'accident de travail	207
Taux de gravité (nombre de journées d'incapacité par millier d'heures travaillées)	0,51

Remarque : Les accidents de trajet domicile-travail sont inclus.

6.1.5. Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation

Les valeurs d'expertise et d'excellence du groupe GECL International se traduisent en particulier par l'importance que nous accordons au développement et à l'épanouissement des salariés au travail, notamment en leur permettant de bénéficier de formations collectives ou individuelles.

Un budget de formation, propre à chaque entité juridique du groupe, est attribué chaque année afin de développer les compétences de chacun de nos collaborateurs. Des formations sont ainsi proposées et planifiées par la direction, mais les salariés peuvent également faire une demande de formation spécifique qui doit être alors validée par leur supérieur hiérarchique.

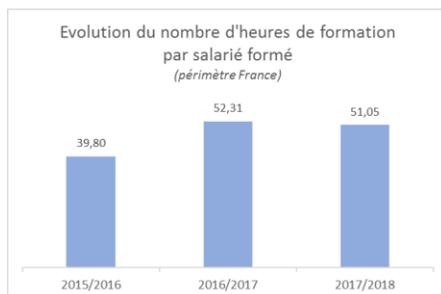
Par ailleurs, nos collaborateurs bénéficient de formations en interne menées par le personnel encadrant. Elles permettent notamment de sensibiliser le personnel de la société aux process internes et de mettre à jour leurs connaissances et compétences dans les principaux domaines propres à leur cœur de métier.

Nombre total d'heures de formation

Sur le périmètre France, les salariés du groupe GECL International ont bénéficié de 970 heures de formations. Ce chiffre est en baisse de 861 heures comparativement au précédent exercice, période pour laquelle le groupe avait consenti un important investissement. Ces heures ont bénéficié à 19 personnes.

Remarque : les heures de formation réalisées par les salariés de la filiale brésilienne n'ont pu être obtenues. Par ailleurs, le calcul des heures pour une journée de formation est basée sur la durée « normale » d'une journée de travail pour chacun de nos salariés qui varie contractuellement entre 7 et 7,8 heures pour une personne employée à temps plein. Par ailleurs, seules les heures de formations dispensées par un prestataire externe sont renseignées dans ce tableau. Les formations dispensées en interne ne faisant pas l'objet de fiche de présence ni de suivi particulier, celles-ci n'ont pas été prises en compte dans nos calculs.

Heures de formation	Total
Périmètre France	
Nombre total d'heures de formation	970
Nombre de collaborateurs formés	19
Nombre d'heures de formation pour la population cadre	658
Nombre d'heures de formation pour la population non-cadre	312
Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé	51,05
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	3,12



Ainsi, après une année où le niveau de formation par salarié avait connu une forte augmentation, le nombre d'heures de formation, rapporté au nombre total de salariés du groupe, s'élève à 3,12 heures sur l'exercice contre 6,08 heures sur la période 2016-2017. En revanche, le nombre moyen d'heures de formation par salarié formé reste relativement stable avec 51,05 heures contre 52,31 heures lors du précédent exercice.

6.1.6. Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

GECI International porte une attention toute particulière à l'égalité homme-femme et au respect du principe de non-discrimination en raison du sexe de la personne, notamment en matière de recrutement, de mobilité, de qualification, de rémunération, de promotion, d'appartenance syndicale, de formation et de conditions de travail.

- Les rémunérations hommes et femmes.

Comme indiqué précédemment, le groupe GECI International s'efforce de rémunérer les hommes et les femmes selon les mêmes modalités, aucun critère discriminatoire n'est intégré dans la gestion des ressources humaines du groupe. Malgré tout, des écarts de salaires demeurent, encore cette année, en faveur des hommes (cadres et non-cadres). Cette disparité résulte principalement du fait que nos collaborateurs occupent différentes typologies de missions.

Par ailleurs, rappelons que, les salariés aux profils ingénieurs étant parmi les mieux rémunérés au sein du groupe, une grande partie des écarts observés s'explique par la sous-représentation des femmes ingénieurs dans nos effectifs, à l'image du secteur de l'ingénierie en France¹⁴.

¹⁴ Les femmes ne représentent que 20 % de la population d'ingénieurs en France, source : « 28ème enquête IESF 2017 »

Par ailleurs, les salariés à temps partiel sont majoritairement des femmes (12 sur un total de 16 personnes), ce qui explique également une partie des différences de salaires observés. Notons que le temps partiel au sein de GECL répond à une demande des salariés pour des raisons personnelles.

Salaires annuels moyens de base hommes / femmes (en €)	Total
Périmètre France	
Les hommes cadres	46 543,27 €
Les hommes non-cadres	24 651,28 €
Les femmes cadres	38 537,37 €
Les femmes non-cadres	20 585,11 €

Remarque : Les salaires ont été calculés sur une base annuelle en intégrant le salaire du PDG de la holding GECL International (mandataire social). De plus, par mesure de pertinence et de plus juste représentativité, seul le périmètre France a été considéré. En effet, du fait d'une différence importante du coût de la vie, le salaire moyen au Brésil n'est pas comparable avec celui de la France.

- Représentation des femmes dans les promotions et augmentations

Au sein du périmètre France, les promotions ont bénéficié à 3 femmes et 11 hommes au cours de la période. Par ailleurs, 24 femmes et 87 hommes ont connu au moins une augmentation sur l'année 2017-2018.

Les femmes représentent ainsi 21,4 % des promotions, un chiffre quasi -équivalent aux taux de féminisation du groupe (21,8 %). 21,6 % des augmentations l'ont été en faveur des femmes, chiffre également équivalent à ce taux de féminisation.

Promotions et augmentations sur la période	Total
Périmètre France	
Nombre de femmes ayant bénéficié d'une promotion	3
Nombre d'hommes ayant bénéficié d'une promotion	11
Part de femmes dans les promotions en %	21,4 %
Nombre de femmes ayant bénéficié d'une augmentation	24
Nombre d'hommes ayant bénéficié d'une augmentation	87
Part de femmes dans les augmentations individuelles en %	21,6 %

Remarque : Nous avons considéré comme promotion toute évolution de titre correspondant à également un changement de fonction

- Représentation des femmes dans les embauches

Au cours de l'exercice 2017-2018, le groupe GECL International a réalisé 167 recrutements au sein du périmètre France. Parmi ces derniers, 42 ont concerné des femmes soit 25 % des embauches. Cette part, supérieure au taux de féminisation du groupe, illustre notre volonté d'améliorer ce dernier, malgré la rareté des profils techniques féminins dans nos métiers.

- Les femmes dans nos comités de direction

Notre attachement au principe d'égalité homme-femme est également mis en évidence par la composition de nos comités de direction. Ainsi, le comité de direction d'EOLEN France

comporte, à la date du 31 mars 2018, 6 membres dont 3 femmes, soit 50 % de femmes. Celui d'ETUD Intégral compte 2 femmes et 3 hommes.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Notre effectif de travailleurs en situation de handicap n'est que de 1,91 % au sein du périmètre France sur la période considérée.

L'ensemble de nos filiales soumises à l'obligation d'employer des personnes handicapées à hauteur de 6 % de leur effectif¹⁵ n'atteignent pas ce chiffre et sont donc soumises aux cotisations Agefiph.

Il faut toutefois noter que l'ensemble de nos locaux en France sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Effectif de travailleurs handicapés	Total
Périmètre consolidé IFRS	
Effectif de travailleurs handicapés (en ETP)	5,53
Taux de travailleurs handicapés (%)	1,57%
Périmètre France	
Effectif de travailleurs handicapés (en ETP)	5,53
Taux de travailleurs handicapés (%)	1,91%

Par ailleurs, l'ensemble des entités françaises étudiée, dès que l'opportunité se présente, la possibilité de recourir à des entreprises du secteur adapté pour certaines prestations de services généraux (entretien des locaux, impressions de cartes de visite, recyclage des cartouches d'encre...).

Politique de lutte contre les discriminations

Pour illustrer nos valeurs de partage et d'intégrité, l'ensemble des filiales du groupe s'attache à reconnaître et à valoriser les compétences individuelles de chacun de nos collaborateurs. Aucun critère discriminatoire n'entre ainsi en jeu lors de nos recrutements ou de nos promotions en interne ; une grande partie des recrutements d'EOLEN se fait, par exemple, au travers de CV anonymes.

Les salariés du groupe GECL sont issus de plusieurs nationalités au sein des différentes filiales françaises. Nous considérons cette diversité comme une source de richesse culturelle pour le groupe et nos collaborateurs.

GECL International adhère d'ailleurs depuis 2011 à la Charte de la Diversité en Entreprise qui s'engage donc à :

«Sensibiliser et former ses dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.

Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.

¹⁵ Les entreprises de plus de 20 salariés sont soumises à cette obligation.

Chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans son effectif, aux différents niveaux de qualification.

Communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.

Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels.

Inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de son engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats."

6.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Le groupe GECE International respecte le droit français qui reprends, au sein de la législation nationale, l'ensemble des conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

6.5. Informations environnementales

6.1.8. Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Les activités d'ingénierie de GECE International, qui consistent principalement en des prestations intellectuelles, ne sont pas susceptibles de porter atteinte de façon importante à l'environnement. Les questions environnementales sont donc relativement peu importantes pour le groupe et se concentrent essentiellement sur les émissions de gaz à effet de serre engendrées par les déplacements et la consommation de papiers, toners et cartouches d'encre ainsi que, pour ETUD Intégral, de métaux pour son activité de prototypage.

C'est pourquoi l'ensemble des filiales du groupe veille à limiter ses impacts en adoptant de bonnes pratiques relatives notamment aux déplacements des salariés ou aux consommations d'énergie et de papier. Ainsi, le groupe incite ses collaborateurs à adopter une attitude responsable sur l'ensemble de ces enjeux environnementaux.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le groupe GECE International, malgré ses impacts limités sur l'environnement, poursuit ses efforts de conscientisation des salariés sur leurs impacts environnementaux quotidiens dans le cadre professionnel sans aller sur des actions spécifiques de formation.

Ainsi, tout nouveau salarié de la holding GECE et d'EOLEN se voit remettre, lors de son intégration, un document (intitulé guide d'éco-responsabilité) recensant les principaux gestes éco-responsables qu'ils sont incités à respecter dans le cadre de leur travail. Sont en particulier abordés les principes suivants : la maîtrise des impressions de documents, le tri et le recyclage des déchets (toners, papier, piles...), les économies d'énergie (utilisation des lumières, chauffage et climatisation, ordinateurs), la consommation modérée d'eau et l'utilisation des transports en commun.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

La nature des activités de GECl International ne présente pas de risque significatif pour l'environnement. Ainsi, aucun moyen particulier n'est consacré à la prévention des pollutions autre que la sensibilisation de nos équipes au travers du guide éco-responsable qui incite en particulier au tri et au recyclage de nos déchets, notamment les plus polluants tels que les piles, toners et cartouches d'encre.

Par ailleurs, le groupe s'emploie à limiter les déplacements professionnels en étendant progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives, principalement des outils de visioconférence, facilitant ainsi la coopération à distance. L'usage des transports en commun est également favorisé, dans la mesure du possible, limitant ainsi les rejets polluants liés aux consommations de carburants.

Le groupe n'a eu recours à aucune provision ou garantie pour les risques en matière de dégradation de l'environnement au cours de la période visée, ces derniers étant négligeables dans le cadre de nos activités.

Pollution

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les activités d'ingénierie du groupe, qui consistent en des prestations intellectuelles, ne sont pas de nature à affecter gravement l'environnement par d'éventuels rejets. Le groupe n'a donc pas mis en place de mesure spécifique de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol outre celles relevant des écogestes dans le cadre professionnel et décrites dans le guide d'éco-responsabilité.

Seules les activités de prototypage d'ETUD Intégral nécessitent l'utilisation de produits potentiellement polluants (bombes de peinture, petits bidons de lubrifiant usagés, ...), mais les quantités utilisées sont peu importantes et les déchets sont apportés en déchetterie.

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités de GECl International ne présentent pas de risque particulier concernant les nuisances sonores, aucune mesure particulière n'a donc été prise en ce sens.

De même, le groupe n'a pas mis en place de mesure particulière au regard d'une quelconque pollution liée à ses activités, celles-ci n'étant pas de nature à être à l'origine d'autres sources de pollution spécifique.

6.1.9. Economie circulaire : prévention et gestion des déchets

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets. Bien que les activités du groupe soient peu productrices de déchets, l'ensemble des filiales du groupe ont mis en place des mesures pour réduire la production de déchets et pour favoriser leur recyclage.

Le papier reste le premier consommable utilisé dans le groupe GECl International. Ainsi, afin d'en réduire la consommation et la production de déchets consécutive, nous avons disposé un certain nombre de signalisations invitant les salariés à en réduire l'utilisation ; les consignes du guide d'éco-responsabilité invitent notamment à consommer moins de papier et incitent à l'utilisation des papiers imprimés non utilisés comme brouillons.

Par ailleurs, afin d'inciter nos collaborateurs à trier leurs déchets, les bureaux des locaux de la holding GECl et d'EOLEN (qui partagent les mêmes locaux depuis le début d'année 2018) sont équipés de corbeilles pour le papier. Des poubelles spécifiques ont été mises en place pour le recyclage des emballages carton, des capsules de café, des piles et des bouchons. De plus, Les cartouches d'encre usagées sont récupérées, traitées et valorisées contractuellement, et

selon la réglementation, par la société spécialisée PROXL qui s'engage en particulier à ne pas enfouir les déchets.

Aucun indicateur quantitatif fiable ne permet d'évaluer les quantités de déchets produites.

Les seuls déchets notables du groupe correspondent aux déchets issus de l'activité de prototypage de la filiale ETUD Intégral. Cependant, ne s'agissant pas d'une activité de production, les volumes concernés restent peu significatifs.

Cependant, deux types de déchets produits par cette activité peuvent être distingués : les déchets industriels banaux (ou DIB)¹⁶ et les déchets dangereux (bombes de peinture, petits bidons de lubrifiant usagé, ...). Ces derniers, produits en petites quantités, sont temporairement stockés dans les locaux puis déposés en déchetterie ; aucun indicateur n'a été mis en place pour en évaluer les quantités produites.

Les DIB sont pris en charge par la société SEPUR qui s'engage contractuellement à respecter la réglementation française relative au transport, au recyclage et à l'élimination des déchets. La quantité de déchets produits sur la période s'élève à environ 6,32 tonnes¹⁷ soit près du double de l'exercice précédent (3,3 tonnes). Cette forte augmentation est due à une activité de prototypage plus importante de la société ETUD Intégral, mais aussi à des problèmes de dépôts sauvages dans la benne mise à disposition par SEPUR. Il a donc été décidé de remplacer cette dernière par une benne fermée à partir de mai 2018. Par ailleurs, cette nouvelle benne sera de plus grande contenance (15m³ au lieu de 8m³) ce qui permettra de limiter les rotations des camions de la société SEPUR.

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Aucune des filiales de GECI International ne dispose d'un service de restauration. Le groupe n'a donc pas mis en place de mesures particulières de lutte contre le gaspillage alimentaire.

6.1.10. Economie circulaire : utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales. Les activités de GECI International ne nécessitent pas de consommations d'eau spécifiques au-delà d'un usage de type « ménager » ; les volumes concernés restent donc peu importants.

La seule donnée disponible concerne les anciens locaux de la holding (avenue Kléber) que nous avons quitté en décembre 2017 pour rejoindre ceux d'EOLEN. La consommation d'avril à décembre 2017 y a été de 343 m³ en provenance du réseau public de la ville de Paris¹⁸. Cette consommation est très supérieure à celle de la précédente période en raison d'un dégât des eaux.

Les consommations d'eau d'EOLEN (et de la holding depuis janvier 2018) ainsi que celles d'ETUD Intégral sont incluses dans les charges du bâtiment et ne sont donc pas connues.

¹⁶ *Les Déchets Industriels Banaux sont l'ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services : ferrailles, métaux non ferreux, papiers-cartons, verre, textiles, bois, plastiques... De nature similaire aux déchets ménagers, ils peuvent être éliminés de façon identique.*

¹⁷ *Quantité évaluée sur la base des factures de la société SEPUR qui effectue une pesée des quantités de déchets transportés.*

¹⁸ *Volume calculé sur la base des factures Eau de Paris.*

Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation. Etant données nos activités, le papier constitue la seule matière première faisant l'objet d'une consommation significative au sein du groupe, notamment pour les impressions. Bien qu'aucune mesure précise de consommation ne puisse être donnée, le service des achats d'EOLEN est sensible aux critères d'empreinte environnementale dans le choix des fournisseurs de papiers et des imprimeurs. La société s'efforce ainsi de privilégier, dans la mesure du possible, les papetiers garantissant une gestion responsable du patrimoine forestier.

Par ailleurs, nous incitons nos collaborateurs, notamment via les consignes du guide d'éco-responsabilité, à limiter leurs impressions et à utiliser des feuilles imprimées non utilisées comme brouillons. Nos imprimantes sont de plus configurées pour imprimer en recto verso afin de limiter la consommation de papier et le renouvellement des cartouches.

ETUD Intégral, dans le cadre de son activité de prototypage, utilise principalement du métal. Toutefois, les volumes concernés sont relativement faibles, aucune donnée de consommation n'est actuellement disponible.

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables. Le groupe GECL International mesure ses consommations d'énergie sur la base des factures émises par ses fournisseurs. Celles-ci sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Remarque : les consommations énergétiques de la filiale brésilienne n'ont pu être obtenues.

Consommation d'énergie	Total
Périmètre France	
Consommation d'électricité (kWh)	198 177
Consommation de gaz (kWh)	12 367
Consommation totale d'énergie : électricité, fluides chauds et froids des immeubles de bureaux (kWh)	210 545

Remarque : lorsque les factures correspondant au début et à la fin de l'exercice 2017-2018 ne coïncidaient pas exactement avec la période de reporting, les consommations d'énergie ont été calculées au prorata des périodes concernées.

Globalement, en France, la consommation d'énergie du groupe a diminué de 2 033 kWh par rapport au précédent exercice. Cette diminution est due à celle des consommations cumulées de la holding et du Groupe EOLEN (- 22 670 kWh) qui occupent, depuis janvier 2018, les mêmes bureaux¹⁹. Elle permet de compenser l'augmentation notable de la consommation d'électricité d'ETUD Intégral (+ 20 637 kWh, soit + 20 % en un an) liée à une augmentation d'activité.

Par ailleurs, plusieurs mesures en faveur des économies d'énergie sont mises en place au sein du groupe :

- les locaux de la rue Boissière qui accueillent le Groupe EOLEN et, depuis janvier 2018, la holding GECL sont équipés, en grande partie, d'ampoules LED,

¹⁹ La holding GECL a rejoint les locaux du Groupe EOLEN au premier janvier 2018. Les consommations d'énergie dans les anciens locaux de la holding ont donc connu une baisse significative par rapport au dernier exercice (- 30 524 kWh). Celles des locaux d'Eolen ont, au contraire, augmenté mais de façon moins importante (+ 7 854 kWh).

- des dispositifs de coupures générales des éclairages la nuit ont été installés dans les locaux de la rue Boissière et la personne en charge du nettoyage est chargée de couper les lumières tous les soirs,
- en journée, nous veillons également à ce que les lumières ne restent pas inutilement allumées dans les bureaux et les salles de réunion vides, notamment via une sensibilisation des salariés par l'intermédiaire de stickers,
- les consignes du guide d'éco-responsabilité, distribué aux collaborateurs de la holding GECI et d'Eolen, incitent à réduire la consommation d'électricité par une attention du personnel dans l'utilisation des ordinateurs et de l'éclairage,
- une personne est en charge, lors de son tour de veille des locaux d'ETUD Intégral, de veiller notamment à l'extinction des lumières et des climatisations du bâtiment.

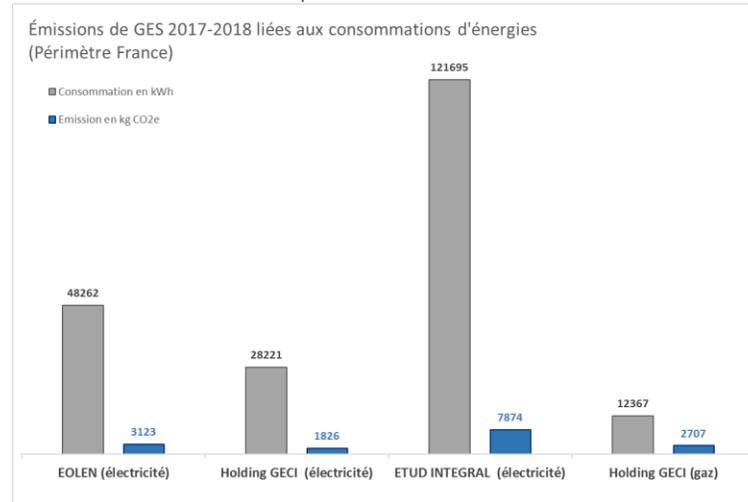
Remarque : les locaux d'ETUD Intégral étant désuets, un déménagement dans des bâtiments plus modernes et économes est programmé en 2019.

Utilisation des sols. Les activités de GECI International consistent en de la prestation intellectuelle qui n'ont pas d'impact particulier en termes d'utilisation des sols au-delà de l'emprise territoriale de ses locaux qui reste très faible. Ainsi, le groupe n'a pas mis en place de démarches particulières concernant l'utilisation des sols.

6.1.11. Changement climatique

Rejets de gaz à effet de serre.

Une estimation des émissions de gaz à effet de serre de GECI International, sur le périmètre France, a été établie par le cabinet A2DM sur la base exclusive des consommations



énergétiques et des déplacements professionnels²⁰.

Consommation d'énergie : Les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergies du groupe GECI sont estimées, sur le périmètre France et pour la période 2017-2018, à 15 530 kg CO2e.

²⁰ Les données disponibles sur l'exercice étant partielles, le présent calcul ne peut, en aucun cas, être considéré comme un bilan complet au sens d'une méthodologie prédéfinie (Bilan Réglementaire suivant l'article 75 du Grenelle II, Bilan Carbone®, GHG Protocol).

Entité du groupe	Consommation totale (en kWh)	Émissions de GES correspondantes (en kg CO2e)
Electricité		
EOLEN	48 268	3 123
Holding GECl	28 221	1 826
ETUD Intégral	121 695	7 874
Gaz		
Holding GECl	12 367	2 707

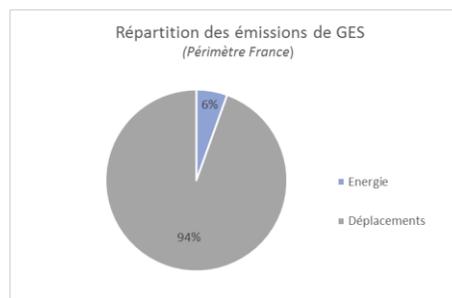
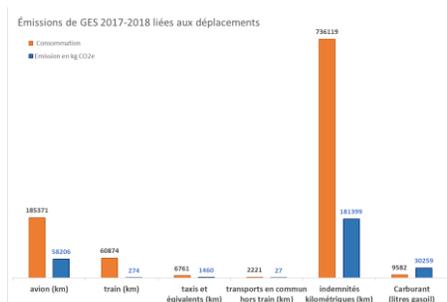
Déplacements professionnels : Les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels des salariés du groupe GECl sont estimées, sur le périmètre France et pour la période 2017-2018, à 271 626 kg CO2e. Plus des trois quarts de ces émissions sont liées aux déplacements en voiture des salariés, les déplacements en avion en représentent 21 %.

Type de déplacement	Distance	Émissions de GES correspondantes (en kg CO2e)
Avion	185 371	58 206
Train	60 874	274
Taxi et équivalents	6 761	1 460
Bus, tramway, métro et RER	2 221	27
Déplacements en voiture		
Indemnités kilométriques	736 119	181 399
Consommation de carburant	9 582	30 259

Remarque : les émissions liées aux déplacements sont en forte augmentation comparées à celles du précédent exercice. Cela s'explique par une plus grande exhaustivité dans la prise en compte des frais de déplacements et en particulier pour ceux effectués en avion, une grande part de ces derniers n'avaient en effet pas pu être connus en 2016-2017.

Globalement, sur le périmètre France, les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques et aux déplacements des salariés du groupe sont évaluées à 287 156 kg CO2e²¹. Une très grande part de ces émissions sont dues aux déplacements puisqu'ils représentent 94% du total.

²¹ Ce chiffre reste très indicatif et doit être considéré comme tel. En effet, les calculs sont basés sur des remontées d'informations (frais de déplacements) non exhaustives et font notamment appel à des hypothèses d'équivalence coûts-distances parcourues.



Note méthodologique :

Le présent calcul d'émissions de gaz à effet de serre a été établi sur la base de certaines estimations vis-à-vis des déplacements réalisés.

Ainsi, pour l'ensemble des transports utilisés (avion, train, bus, tramway, métro, taxi et équivalents), les seules données en notre possession correspondaient à des frais de déplacements exprimés uniquement en euros. Quelques-uns des frais déclarés par les salariés du groupe mentionnent les destinations qui auraient permis des calculs plus précis, mais ces précisions n'étant que très partielles, les distances globales parcourues sur la période ont été calculées grâce à des facteurs de coût au kilomètre définis selon les hypothèses suivantes :

- bus, tramway, métro et RER : 1,45€ le ticket pour un équivalent de 10 km parcourus,
- taxi, uber et chauffeurs privés : 2,60€/course + 1,30€/km parcouru,
- train dont TGV : 97€ le billet pour un équivalent de 430 km parcourus,
- avion : 100€ le billet pour un équivalent de 640 km parcourus (ratio obtenu sur la base des calculs du précédent exercice).

De même, les émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements en voiture ont été évaluées sur la base :

- des distances et barèmes kilométriques déclarés par les salariés pour leurs déplacements professionnels avec leurs véhicules personnels,
- et des frais d'essence déclarés par les salariés lors de l'utilisation des véhicules du groupe (les montants déclarés ont été convertis en volume sur la base d'un prix de 1,4€ le litre de gasoil).

Tous les facteurs d'émission utilisés proviennent de la Base carbone de l'ADEME22 :

- électricité FRANCE : dernier FE disponible : 64,7 g CO2e/kWh,
- gaz : 220 kgCO2e/kWh PCS,
- train en France grandes lignes : 5,6g CO2e/pass.km,
- train en France, TGV : 3,7g CO2e/pass.km,
- avion : 314g CO2e/pass.km,
- indemnités kilométriques voiture [0-5CV] gazole : 230 g CO2e/véhicule.km (fabrication-amont-combustible),

²² www.bilans-ges.ademe.fr

- indemnités kilométriques voiture [6-10CV] gazole : 261 g CO₂e/véhicule.km (fabrication-amont-combustible),
- gasoil (litre) : 3,158 kgCO₂e/litre,
- autobus, agglomérations de 150 000 à 250 000 habitants : 0,167 kg CO₂e/pass.km,
- métro Paris : 0,0057 kg CO₂e/pass.km,
- taxi : Zone extra-urbaine : 0,216 kg CO₂e/pass.km,
- métro, tramway, trolleybus agglomérations de 150 000 à 250 000 habitants : 0,0068 kg CO₂e/pass.km.

Rmq : nous avons pu différencier dans nos calculs une partie des transports ferroviaires réalisés par TGV. Nous avons, pour les trajets où cette précision n'était pas indiquée, considéré le facteur d'émission lié au trains grandes lignes, plus fort que celui du TGV, pour ne pas minimiser les émissions globales de GES.

Par ailleurs, pour les émissions de GES liées aux consommations de gaz, les données de consommation en kWh ont pu être calculées sur la base des factures. Cette donnée plus précise que les volumes (utilisé lors du précédent exercice) nous a permis d'utiliser le facteur d'émission du gaz en kg CO₂e/kWh PCS (pouvoir calorifique supérieur) alors que nous avons utilisé le facteur d'émission du gaz en kg CO₂e/kWh PCI (pouvoir calorifique inférieur) pour le précédent exercice.

Adaptation aux conséquences du changement climatique. Les activités d'ingénierie de GECI International, qui consistent en de la prestation intellectuelle, ne sont que peu sensibles aux conséquences du changement climatique. Le groupe n'a donc pas encore mis en place de mesures particulières sur cet enjeu.

Pour ETUD Intégral, aucune mesure n'a, pour l'instant, été mise en place sur le sujet.

6.1.12. Protection de la biodiversité

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité. Le groupe GECI International n'a pas mis en place de mesures particulières de préservation ou de développement de la biodiversité. En effet, ses activités d'ingénierie ne sont pas susceptibles de générer des effets directs notables sur la biodiversité.

Pour ETUD Intégral, aucune mesure n'a, pour l'instant, été mise en place sur le sujet.

6.6. Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi, de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales Etant donnée la typologie des activités de GECI International, le groupe a un impact limité sur le développement régional de ses sites d'implantation.

Cependant, ETUD Intégral participe au développement du tissu économique de sa région d'implantation en collaborant avec une dizaine de TPE locales et régionales (activités d'usinage, de peinture, ...). Par ailleurs, la société adhère à une association locale :

Convergences Yvelines²³. L'objectif de cette association est de favoriser les échanges et le développement économique du territoire au travers de 4 pôles de compétences : Management, Services à l'entreprise, Immobilier et Technologie & Innovation.

La société a, en particulier, participé à la création du pôle Technologie & Innovation et est en charge de son pilotage. Ce pôle a pour objectif de faciliter la coopération entre PME locales et laboratoires de recherche, afin de monter des projets collaboratifs innovants ou à forte valeur ajoutée technologique.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Le groupe GECL International continue d'entretenir des relations avec diverses organisations (Association Technion France, Cercle des Transports, Forum Francophone des Affaires...). Les dirigeants et le président de GECL participe régulièrement aux réunions de ces associations. Cette démarche participe à accroître la notoriété du groupe et favorise des synergies possibles avec les membres de ces différentes associations.

Actions de partenariat ou de mécénat

ETUD Intégral poursuit son partenariat avec l'école d'ingénieur ESTACA²⁴, implantée localement (Saint Quentin en Yvelines). La nature de ce partenariat réside dans la réalisation de projets en commun avec des étudiants, l'accueil de stagiaires et par l'accueil de visites d'étudiants.

La société a également développé un partenariat avec l'ESIGELEC, école située à Rouen qui forme de futurs ingénieurs dans l'univers des Systèmes Intelligents et Connectés (systèmes embarqués, robotique, la navigation autonome...).

Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Il n'existe pas de processus d'achat formalisé intégrant des critères RSE au sein de GECL International. Cependant, le groupe continue de travailler avec ses partenaires et fournisseurs historiques, dont certains sont particulièrement engagés dans le développement durable.

Par ailleurs, dans le cadre de sa démarche de certification ISO 9001 et 27001 toujours en cours, le groupe GECL finalise la mise en place d'un système d'évaluation de ses fournisseurs sur la base de plusieurs critères actuellement en réflexion, le groupe EOLEN et ETUD Intégral sont parties prenantes dans la démarche. Cette évaluation n'intègre pas de critères RSE à

²³ Convergences est une association loi 1901, créée en 2009, qui regroupe plus d'une centaine d'entrepreneurs, TPE et PME, sur trois bassins d'activité de la région parisienne : Saint Quentin en Yvelines, Versailles Grand Parc et Le Plateau de Saclay. <http://www.convergences-yvelines.fr>

²⁴ <https://www.estaca.fr>

proprement parler, mais elle intègre des critères de qualité de service afin d'assurer la pérennité des partenariats qu'entretient le groupe avec ses fournisseurs.

Importance de la sous-traitance

Le groupe GECl International a recours à la sous-traitance de prestataires extérieurs, principalement des experts et des ingénieurs, exclusivement dans le cadre de recherche de compétences pointues ou très particulières.

Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

Le groupe GECl International est en cours de réflexion sur le déploiement de nouveaux processus afin d'éviter toute forme de corruption ou de fraude.

Par ailleurs, il faut noter qu'ETUD Intégral travaille avec un réseau de clients grands comptes. Ces derniers sont amenés à nous rappeler la vigilance à avoir sur notre politique anti-corruption au regard des relations commerciales que nous entretenons avec eux.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les activités d'ingénierie du groupe consistent en de la prestation intellectuelle et s'opèrent exclusivement en inter-entreprises (B to B). Elles ne sont donc pas de nature à porter atteinte à la santé et la sécurité des consommateurs. Aucune mesure particulière pour promouvoir la santé et la sécurité des consommateurs n'a été donc mise en place par GECl International.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

GECl International n'a pas engagé d'actions particulières de promotion des droits de l'Homme durant la période du présent exercice.

Annexe - Table de correspondance

Référence Loi Grenelle 2 (Art. 225)	Dénomination	N° de page du document
Art. R. 225-105	Le rapport du conseil d'administration ou du directoire présente, (...), la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	
Informations Sociales		
Art. R. 225-105-1-I 1° a)	Emploi <ul style="list-style-type: none"> • L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et zone géographique • Les embauches et les licenciements • Les rémunérations 	
Art. R. 225-105-1-I 1° b)	Organisation du travail <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du temps de travail • L'absentéisme 	
Art. R. 225-105-1-I 1° c)	Relations sociales <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci • Le bilan des accords collectifs 	
Art. R. 225-105-1-I 1° d)	Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions de santé et de sécurité au travail • Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail • Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles 	
Art. R. 225-105-1-I 1° e)	Formation <ul style="list-style-type: none"> • les politiques mises en œuvre en matière de formation • Le nombre total d'heures de formation 	
Art. R. 225-105-1-I 1° f)	Diversité et égalité des chances <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes • Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées • La politique de la lutte contre les discriminations 	
Art. R. 225-105-1-I 1° g)	g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives : <ul style="list-style-type: none"> • Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective • A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession • A l'élimination du travail forcé ou obligatoire • A l'abolition effective du travail des enfants 	

Référence Loi Grenelle 2 (Art. 225)	Dénomination	N° de page du document de référence
Informations Environnementales		
Art. R. 225-105-1-I 2° a)	Politique générale en matière environnementale	
	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ● La formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement ● Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ● Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige 	
Art. R. 225-105-1-I 2° b)	Pollution	
	<ul style="list-style-type: none"> ● Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ● La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité 	
Art. R. 225-105-1-I 2° c)	Economie circulaire	
	<ul style="list-style-type: none"> i) Prévention et gestion des déchets <ul style="list-style-type: none"> ● Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ● Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ii) Utilisation durable des ressources <ul style="list-style-type: none"> ● La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction de contraintes locales ● La consommation de matières premières et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ● La consommation d'énergie et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ● Utilisation des sols 	
Art. R. 225-105-1-I 2° d)	Changement climatique	
	<ul style="list-style-type: none"> ● Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit ● L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	
Art. R. 225-105-1-I 2° e)	Protection de la biodiversité	
	<ul style="list-style-type: none"> ● Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité 	

Référence Loi Grenelle 2 (Art. 225)	Dénomination	N° de page du document de référence
Informations Sociétales		
Art. R. 225-105-1-I 3° a)	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société <ul style="list-style-type: none"> ● En matière d'emploi et de développement régional ● Sur les populations riveraines ou locales 	
Art. R. 225-105-1-I 3° b)	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines <ul style="list-style-type: none"> ● Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations ● Les actions de partenariat ou de mécénat 	
Art. R. 225-105-1-I 3° c)	Sous-traitance et fournisseurs <ul style="list-style-type: none"> ● La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux ● L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale 	
Art. R. 225-105-1-II 3° d)	Loyauté des pratiques <ul style="list-style-type: none"> ● Les actions engagées pour prévenir toute forme de corruption ● Les mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs 	
Art. R. 225-105-1-II 3° e)	Autres actions engagées <ul style="list-style-type: none"> ● En faveur des droits de l'homme 	

Chapitre 7. Comptes Consolidés GECI International

7.1. Compte de résultat consolidé

Etat du résultat global				
	<i>en k€</i>	<i>Notes</i>	<i>Avril.17-Mars.18 12 mois</i>	<i>Avril.16-Mars.17 12 mois</i>
Chiffre d'affaires		1	27 722	24 276
Autres Produits courants			389	48
Coûts directs		2	-20 049	-17 308
Marge sur coûts directs			8 061	7 016
<i>% du chiffre d'affaires</i>			29,08%	28,90%
Coûts généraux et administratifs		3	-8 118	-8 294
Résultat opérationnel Courant			-57	-1 278
Autres Produits et Charges Opérationnels		4	-2 207	-4 402
Résultat opérationnel Net			-2 264	-5 680
Coût de l'endettement financier net		5	-350	-263
Autres charges et produits financiers		5	-117	-66
Résultat courant avant impôt			-2 730	-6 010
Impôts sur les bénéfices		16	466	-376
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées			-2 264	-6 385
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées			0	0
Résultat net			-2 264	-6 385
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>			-1 939	-5 755
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			-325	-630
(en euros par action)			<i>Avril.17-Mars.18 12 mois</i>	<i>Avril.16-Mars.17 12 mois</i>
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base			91 010 870	66 513 110
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué			91 077 720	66 652 288
Résultat net de base par action			-0,025	-0,096
Résultat net dilué par action			-0,025	-0,096
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées			-0,025	-0,096
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées			-0,025	-0,096

Les comptes consolidés 2017-2018 intègrent trois mois d'activité de la société GECI ADVANCED TECHNOLOGIES LTD situé en Israël. La contribution de cette nouvelle filiale n'est pas significative dans le résultat au Groupe GECI INTERNATIONAL. Le résultat net consolidé inclut des éléments exceptionnels comme les provisions pour contrôles fiscaux pour 1 million d'euros, une charge de clause d'earn-out pour 0,4 million d'euros et 0,6 million d'euros de dotation aux amortissements sur la relation clientèle. A cela s'ajoute un produit d'impôt différé de 0,7 million d'euros (dont 0,4 million dû à l'activation de déficits fiscaux).

Etat du résultat global

	en k€	Notes	Avril. 17-Mars. 18 12 mois	Avril. 16-Mars. 17 12 mois
Résultat de l'exercice			-2 264	-6 385
<i>Écarts actuariels</i>			427	145
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			-104	
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			-36	-14
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			287	131
Résultat global total			-1 977	-6 255
Attribuable aux propriétaires de la société mère			-1 675	-5 508
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			-302	-594

7.2. Etat de la situation Financière

Etat de la situation financière	Comptes Consolidés			
	en k€	Notes	Avril. 17-Mars. 18	Avril. 16-Mars. 17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles		6	10 187	10 785
Immobilisations corporelles		6	408	215
Actifs financiers non courants		6	542	781
Impôts différés		18	1 160	766
Total Actifs non-courants			12 298	12 548
Actifs sur contrats en cours		10	0	0
Clients et autres débiteurs		11	10 188	7 358
Actif d'impôt exigible		12	7 155	4 856
Autres actifs courants		12	10 217	12 337
Trésorerie et équivalents de trésorerie		7	1 059	675
Total Actifs courants			28 619	25 226
Total Actif			40 916	37 774
PASSIF				
Capital			1 261	748
Primes et réserves			-1 525	-1 202
Primes liées au capital			60 328	55 236
Réserves consolidées part du groupe			-62 755	-57 477
Réserve de conversion			902	1 040
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			-1 939	-5 755
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère			-2 203	-6 209
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			309	1 219
Total des capitaux propres			-1 894	-4 989
Emprunts et dettes financières		7	5 865	6 671
Provisions non courantes		8	5 113	4 536
Impôts différés		18	779	1 041
Autres passifs non courants		15	151	357
Total Passifs non courants			11 909	12 606
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)		7	8 535	6 323
Provisions courantes		8	749	836
Fournisseurs et autres créditeurs		14	3 558	4 762
Passif d'impôt exigible		16	93	9
Autres passifs courants		15	17 967	18 227
Total Passifs courants			30 901	30 157
Total des passifs			42 811	42 763
Total Passif			40 916	37 774

7.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En k€	Avril.17-Mars.18 (12 mois)	Avril.16-Mars.17 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE		
Résultat net consolidé	-2 264	-6 385
+ Amortissements et provisions	1 301	4 315
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations	0	1
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	0	24
- Intérêts payés	168	263
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	-466	376
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	-1 261	-1 406
Impôts versés	21	-115
Variation de stocks	0	0
Variation des créances exploitation	-3 134	-1 136
Variation des dettes exploitation	-1 671	2 239
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-4 805	1 103
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)	-6 046	-418
Décassements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	-300	-140
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>	<i>-32</i>	<i>-183</i>
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	<i>-256</i>	<i>43</i>
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Developpement Autofinancé		
Investissements d'exploitations nets	-300	-140
Décassements nets liés aux acquisitions financières (y compris Trésorerie des sociétés acquises)	-3	-249
Décassements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières	242	-48
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)	0	0
Trésorerie des activités destinées à être cédées	0	0
Regroupement d'entreprises (*)	-259	0
Investissements financiers nets	-20	-297
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)	-320	-437
Encaissement net sur augmentation de capital	5 606	1 130
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers	0	0
Augmentation et diminution des actions propres	0	-82
Apports en compte courant	-101	-56
Variation nette des emprunts	892	-614
<i>Encaissement d'emprunt</i>	<i>6 389</i>	<i>354</i>
<i>Remboursement d'emprunt</i>	<i>-5 497</i>	<i>-968</i>
Intérêts payés	-168	-263
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)	6 229	114
Variation des cours des devises	-86	110
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées	-222	-632
Trésorerie d'ouverture	-3 023	-2 391
Variation de trésorerie	-222	-632
Trésorerie de clôture	-3 246	-3 023
dont disponibilités et quasi disponibilités	1 059	675
dont avances perçues de la société d'affacturage	-2 862	-2 566
dont autres (découverts...)	-1 443	-1 133

* **Flux net de trésorerie liés à l'activité**, ressort à -6 millions d'euros. Les impôts différés nets de 0,5 million d'euros concernent essentiellement les activités des sociétés Eolen. La variation du BFR est - 5 millions d'euros, elle s'explique par une augmentation des créances (+2,8 millions d'euros de créances clients qui sont pour l'essentiel factorisées et +0,3 million d'euros d'autres créances) et un diminution des dettes fournisseurs de 1,2 million d'euros et autres (fiscales et sociales notamment) de -0,5 million d'euros.

* **Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement**, ressort à - 0,3 million d'euros. Le Groupe a essentiellement réalisé ses investissements corporels pour le lancement de son centre de service partagé à Roanne (lancement prévu en septembre 2018).

A ces investissements exceptionnels, s'ajoute le renouvellement usuel des serveurs et autres matériels informatiques (PC et imprimantes).

* **Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement**, ressort à +6,2 millions d'euros. Durant l'exercice, la société GECI International a concrétisé des augmentations de capital liées à l'exercice des BSA gratuits décidés lors de l'AG du 29 mars 2016, à la conversion d'une partie des tranches des 720 ORNANE émises le 19 décembre 2016, le 31 juillet 2017 et le 7 février 2018 et à l'exercice de BSAR A gratuits décidés lors de l'AG du 31/07/2017.

7.4. Etat des variations des capitaux propres consolidés

Etat de variation des capitaux propres								Comptes Consolidés	
en K€	Capital et réserves liées					Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion					
Capitaux propres au 1 ^{er} avril 2017	747	55 235	-104	1 251	-63 338	-6 208	1 220	-4 989	
Résultat net de la période					-1 939	-1 939	-325	-2 264	
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0		0	263	263	23	287	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					371	371	56	427	
Effet d'impôt					-36	-36	0	-36	
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère					-71	-71	-33	-104	
Résultat global de la période	0	0	0	0	-1 675	-1 675	-302	-1 977	
Augmentation de capital	513	5 093				5 606		5 606	
Paievements fondés sur des actions					0	0		0	
Reclassement des actions propres			105			105		105	
Variation de pourcentage d'intérêt					5	5	-618	-613	
Autres variations					-35	-35	9	-26	
Total des transactions avec les actionnaires	513	5 093	105	0	-30	5 680	-609	5 071	
Capitaux propres au 31 mars 2018	1 260	60 328	0	1 251	-65 043	-2 203	309	-1 895	

Le capital social est composé de 126 086 474 actions d'un nominal de 0,01 €.

Concernant les BSA gratuits distribués sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016, ils sont arrivés à échéance le 7 octobre 2017. Au 31 mars 2018, 18 981 228 BSA, soit 31 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 18 981 228 actions nouvelles dont 8 078 693 sur l'exercice pour un montant brut de souscription de 484 722 euros.

Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, un million d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (« ORNANE ») assorties de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR ») au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), dans le cadre d'un engagement global maximum de 5 millions d'euros. La Société a conclu le 23 février 2017, un avenant à ce contrat d'émission, portant ainsi l'engagement global maximum de l'Investisseur à 10 millions d'euros. Dans la limite de cet engagement global, la Société a pu réaliser des tirages à son initiative (soit quand la tranche précédente a été totalement convertie, ou à l'issue d'une période de 12 mois).

Le prix de souscription d'une Action Nouvelle est fonction du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action GECI précédant la conversion des ORNANE, étant précisé qu'il ne peut être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, soit 0,01 euro.

Dès lors, le nombre effectif d'Actions Nouvelles qui seront effectivement admises aux négociations sur Euronext Paris dépendra du nombre de Bons d'Emission qui seront exercés et des conditions de marché à la date de conversion des ORNANE.

Les ORNANE ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les ORNANE non converties doivent être remboursées par la Société. En cas de survenance d'un cas de défaut, les ORNANE non converties doivent être remboursées par la Société sur demande de YA II CD, Ltd.

Les ORNANE peuvent être converties en actions GECI à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion convenue dans le contrat. Néanmoins la Société dispose du choix de remboursement, soit en numéraire, soit en actions nouvelles et/ou en actions existantes.

Les ORNANE constituent des engagements non subordonnés, directs, inconditionnels et non-assortis de suretés.

Ces ORNANE ont été assorties de bons de souscription d'actions remboursables « BSAR YA » et « BSAR YA2 » au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »). Les BSAR YA2, ont été issus de l'émission de la deuxième tranche, tandis que les BSAR YA ont été issus des tranches suivantes. Des bons de souscription d'actions remboursables gratuits (« BSAR A ») ont également été distribués à tous les actionnaires historiques, au moment de l'émission de la deuxième tranche d'ORNANE.

Cette opération a reçu l'approbation des actionnaires de la Société convoqués en assemblée générale extraordinaire le 28 juillet 2017, le conseil d'administration de la Société a décidé le 28 juillet 2017 l'émission à titre gratuit des Bons d'Emission.

Les titres issus de la conversion de ces bons d'émission sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles portent jouissance courante et donnent droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles sont admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Au 15 mai 2017, la totalité des Bons sur la première tranche, soit 100 Bons, ont été souscrits par l'Investisseur, et ont donné lieu à la création de 3 211 392 actions nouvelles.

Une deuxième tranche de 300 ORNANE a été émise le 31 juillet 2017, la société YA II CD, Ltd, un fonds géré par Yorkville Advisors Global LP (l'« Investisseur »), s'est engagée à exercer immédiatement 300 Bons d'Emission. Au 11 janvier 2018, la totalité des Bons ont été souscrits et ont donné lieu à la création de 30 275 227 actions nouvelles.

Une troisième tranche de 320 ORNANE a été émise le 7 février 2018. Au 31 mars 2018, 50 ORNANE ont été souscrits et ont donné lieu à la création de 2 777 777 actions nouvelles. Au 31 mars 2018, il restait donc à convertir 270 ORNANE sur cette troisième tranche.

Le 2 août 2017, afin de limiter l'impact dilutif de ces tirages pour les actionnaires, la société a accompagné cette émission d'une attribution gratuite de 77 326 418 bons de souscription d'actions remboursables - BSAR A - au profit des actionnaires de la Société, bons dont les caractéristiques sont identiques à celles des BSAR YA2 attachés à la deuxième tranche d'ORNANE. A fin mars 2018, 813 912 BSAR A gratuits ont été exercés et ont donné lieu à la création de 203 478 actions nouvelles, pour un montant global de 54 939€. Le contrat court jusqu'au 31 juillet 2021.

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	74 761 483	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	51 324 991	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	126 086 474	0,01

7.5. Informations sectorielles

7.5.1. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe est définie ainsi :

- Le pôle « Ingénierie » regroupe l'activité « Energie, Transport et Industrie » des sociétés Eolen, les activités en Afrique du Sud, ainsi que les activités de la société ETUD Integral.
- Le pôle « Finance » regroupe les prestations de services et conseils auprès des établissements bancaires.
- Le pôle « Informatique & Télécom » regroupe les activités liées au domaine de la télécommunication & multimédia, de l'infogérance et de la solution « HPC » (High Performance Computing). Il intègre également les activités de la filiale brésilienne.
- GECl International constitue la Holding.

Etat du résultat global												Comptes Consolidés					Comptes Consolidés				
en K€												Avril.17-Mars.18					Avril.16-Mars.17				
	Activité Ingénierie	Activité Informatique et Télécom	Activité Finance	Holding	Autres	Total	Activité Ingénierie	Activité Informatique et Télécom	Activité Finance	Holding	Elim Intercos	Total									
Chiffre d'affaires	7 873	15 104	4 502	243	0	27 722	6 094	12 682	5 485	2 430	-2 415	24 276									
Chiffres d'affaires intercos	0	0	0	0	0	0		48			0	48									
Coûts directs	-5 814	-10 623	-3 166	-58	0	-19 661	-5 184	-8 569	-3 617	-44	106	-17 308									
Marge sur coûts directs	2 059	4 482	1 336	185	0	8 061	910	4 161	1 868	2 386	-2 309	7 016									
% du chiffre d'affaires	26,2%	29,7%	29,7%	0,0%	0,0%	85,5%	14,9%	32,8%	34,1%			28,9%									
Coûts généraux et administratifs	-1 595	-2 763	-951	-2 809	0	-8 118	-1 945	-3 574	-1 617	-3 467	2 310	-8 294									
Résultat opérationnel Courant	464	1 719	385	-2 624	0	-57	-1 035	587	251	-1 081	0	-1 278									
Autres Produits et Charges Opérationnels	-93	-793	-318	-898	0	-2 102	-212	-1 284	-692	-2 213		-4 402									
Résultat opérationnel Net	371	926	67	-3 627	0	-2 264	-1 247	-697	-441	-3 294	0	-5 680									
Coût de l'endettement financier net	-65	-176	-77	-31	-1	-350	-43	-111	-82	-27	0	-263									
Autres charges et produits financiers	-116	-8	1	7	-1	-118	-111	13	12	20	0	-66									
Résultat courant avant impôt	190	742	-10	-3 651	-2	-2 731	-1 401	-795	-511	-3 301	0	-6 010									
Impôts sur les bénéfices	32	93	79	262	0	466	-96	-477	-226	423	0	-378									
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	222	835	69	-3 389	-2	-2 265	-1 497	-1 272	-737	-2 878	0	-6 385									
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
Résultat net	222	835	69	-3 389	-2	-2 265	-1 497	-1 272	-737	-2 878	0	-6 385									

7.5.2. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

En K€					En K€				
Avril.17-Mars.18					Avril.16-Mars.17				
ACTIF	Activités opérationnelles	Holding	Eliminations inter secteur	Total	ACTIF	Activités opérationnelles	Holding	Eliminations inter secteur	Total
Actifs sectoriels	37 278	3 638		40 916	Actifs sectoriels	34 908	2 866		37 774
Actifs non affectés					Actifs non affectés				
Total Actif	37 278	3 638		40 916	Total Actif	34 908	2 866		37 774
PASSIF	Activités opérationnelles	Holding	Eliminations inter secteur	Total	PASSIF	Activités opérationnelles	Holding	Eliminations inter secteur	Total
Capitaux propres		-1 894		-1 894	Capitaux propres		-4 989		-4 989
Passif sectoriels	38 224	4 586		42 810	Passif sectoriels	40 277	2 486		42 763
Passif non affectés					Passif non affectés				
Total Passif	38 224	2 692		40 916	Total Passif	40 277	-2 503		37 774

7.5.3. Indication des actifs non courants par zone géographique

En K€						En K€					
Avril.17-Mars.18						Avril.16-Mars.17					
ACTIF	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations inter secteur	Total	ACTIF	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations inter secteur	Total
Actifs non Courants Sectoriels	17 301		127		17 428	Actifs non Courants Sectoriels	17 238		275		17 513
Total Actif non courant	17 301	0	127	0	17 428	Total Actif non courant	17 238	0	275	0	17 513

7.6. Notes Annexes

Note 6.1 Faits marquants, activité et perspectives

Le Groupe poursuit sa politique de redressement, après les deux acquisitions majeures effectuées lors des deux derniers exercices. La stratégie adoptée étant d'ajuster les positionnements de ses filiales sur des marchés à forte valeur ajoutée, la Société continue de renforcer ses différents référencements afin de consolider ses relations avec les acteurs majeurs de ses marchés cibles. Elle déploie également tous ses efforts pour pénétrer de nouveaux marchés porteurs (Cybersécurité, services connectés etc).

A l'international, le Groupe a soutenu son expansion, avec, notamment, l'acquisition d'une nouvelle société en Israël, Geci Advanced Technologies, intégrée au périmètre du groupe le 1^{er} janvier 2018. Cette société a réalisé une perte de 80 mille euros depuis son rachat par GECI pour un chiffre d'affaires de 12 mille euros porté par un effectif de 5 personnes (dont 2 salariés). Le rachat a occasionné l'enregistrement d'un Goodwill de 110 mille euros non encore affecté en conformité avec la norme IFRS 3 qui laisse un an pour finaliser le calcul.

Le groupe s'est désengagé en Inde de la joint-venture AéroEuro, en cédant sa participation en juillet 2017 pour un euro symbolique à son codétenteur « Punj Lloyd Engineering ». Rappelons que les comptes de cette entité étaient consolidés par la méthode de mise en équivalence à une valeur nulle.

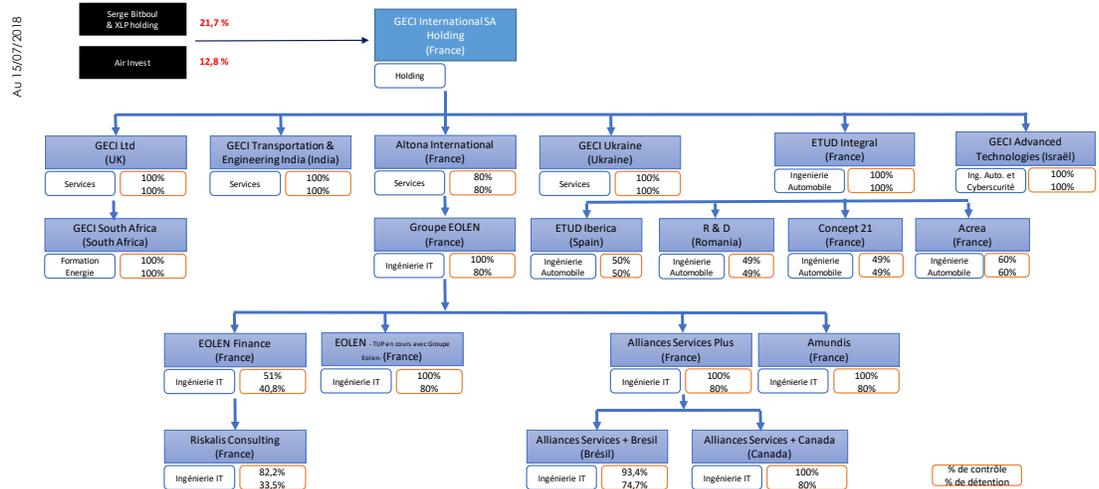
- **Mise en place d'un financement à moyen terme**

La Société a obtenu le visa auprès de l'AMF le 30 juin 2017, concernant les opérations de financement par émission d'ORNANE (montant global maximum de 10 millions d'euros). L'Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le 28 juillet 2017, a voté favorablement les résolutions liées à cette opération.

Afin de limiter l'impact dilutif de ce tirage pour les actionnaires de la Société, cette émission a été accompagnée d'une attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR A) aux actionnaires, dont les caractéristiques sont identiques à celles des « BSAR YA2 » qui sont attachés à la tranche d'ORNANE de 3 millions d'euros du 31 juillet 2017. Ces « BSAR A » font l'objet d'une cotation sur le marché d'Euronext Paris (ISIN FR0013266764) depuis le 2 août 2017. Son cours au 19 juillet 2018 est de 0,016 euro. Au 15 juillet 2018, 831 720 BSAR A ont été exercés, donnant lieu à la création de 207 930 actions nouvelles.

- **Simplification du Groupe**

La société « Groupe EOLEN » a décidé la dissolution sans liquidation des sociétés « EOLEN Intec », « EOLEN Ingénierie » et « EOLEN Energie », entraînant la transmission universelle de leur patrimoine. Ces transmissions ont été effectives le 1^{er} avril 2017. Suite à cette opération, l'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



Note 6.2 Evènements postérieurs à la clôture

- **ORNANE**

La 3^{ème} tranche d'ORNANE émises le 7 février 2018 pour laquelle 80 ORNANE sont encore en circulation au 15 juillet 2018.

La société a effectué un 4^{ème} tirage d'ORNANE de 2 millions d'euros le 11 juin 2018.

- **Simplification du Groupe**

La société « Groupe Eolen » a décidé la dissolution sans liquidation de la société Eolen entraînant la transmission universelle de son patrimoine. Cette transmission a été effective le 1er avril 2018.

Note 6.3 Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations.

L'organigramme est présenté ci-dessus dans le paragraphe sur les faits marquants (6.1).

Les sociétés ETUD Iberica et CONCEPT 21, détenues par la société ETUD Integral, ne sont pas intégrées globalement en l'absence de contrôle exclusif. Les sociétés R&D et Acrea, toujours détenues par la société ETUD Integral, n'ont pas d'activités comme durant les précédents exercices.

Les sociétés Eolen Intec, Eolen Ingénierie et Eolen Energie, ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans le périmètre de la société Groupe Eolen, depuis le 1er avril 2017.

La société Aéroeuro India a été cédée sur l'exercice et ne fait plus partie du périmètre de consolidation.

La société Geci Advanced Technologies en Israël a été intégrée globalement au périmètre 31 mars 2018 (détention à 100% du capital par le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2018).

Note 6.4 Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe GECl International au titre de l'exercice clos au 31 Mars 2018, ont été établis selon les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2018.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 31 juillet 2018. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de GECl International lors de l'assemblée générale annuelle convoquée pour septembre 2018.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2017 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 31 mars 2018, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous.

Les comptes au 31 Mars 2018 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2019.

A ce titre, un plan de trésorerie soumis aux auditeurs, et dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des frais généraux rationalisés et des perspectives raisonnables d'évolution pour les sociétés opérationnelles. La Direction de GECl International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie qui a été présenté au Conseil qui a arrêté les présents comptes le 31 juillet 2018.

L'opération financière (ORNANE), devrait permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois. Notons que le montant de la quatrième tranche d'ORNANE a été de 2 millions d'euros et a été émise le 11 juin 2018 et qu'une nouvelle tranche peut être émise de 0,8 million d'euros.

Pour l'élaboration de ses hypothèses, à chaque clôture, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 31 mars 2018 et selon la même méthode que lors de clôture précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères -l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie- et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et

avancements qui sont mentionnés dans la note 8 « Provisions ». Si, de façon systématique et sans analyse des dossiers, tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes alléguées par les demandeurs, ou des sommes provisionnées, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation serait différente et conduirait à une remise en cause dudit principe.

Les divers risques détaillés dans la note 8 « Provisions » des présentes annexes et, *hormis les éléments explicitement indiqués dans la note comme non inclus dans les plans de trésorerie pour le calcul de la continuité d'exploitation au 31/03/18*, les risques ont été intégrés dans le plan de trésorerie qui a permis d'apprécier la continuité d'exploitation.

Le plan de trésorerie intègre les échéances et obligations financières, notamment le remboursement des dettes bancaires pour 1,1 million d'euros. Les dettes fiscales et sociales pour un montant global de 2,7 millions d'euros, ont fait l'objet de demandes d'étalement.

Enfin, le Groupe a mis en place depuis plus d'un an la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforcer son équipe commerciale et son équipe de recrutement, afin de redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts de fonctionnement, sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure. Par ailleurs, le Groupe a entamé une négociation avec son partenaire bancaire principal, pour l'accompagner dans sa démarche de restructuration de ses dettes et l'accompagnement de sa croissance.

Note 6.5 Normes, amendements et interprétation nouvelles applicables à compter du 1er avril 2017

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire à partir du 1er avril 2017, sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de la Société au 31 mars 2018. Elles concernent principalement :

- Amendements à IAS 7 « Etat des flux de trésorerie : Initiative concernant les informations à fournir ».
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ».
- Amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » : La norme IFRS9, applicable au 1er janvier 2018, traite de la classification, de l'évaluation et de la décomptabilisation d'actifs et passifs financiers.
- Amendements à IFRS 15 « Produits provenant des contrats avec les clients » : La norme IFRS 15, incluant l'amendement « Clarifications à IFRS 15 », applicable au 1er janvier 2018, pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Elle remplace les normes IAS 11 et IAS 18.

Les autres amendements d'application obligatoire à compter du 1er avril 2017 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

Note 6.6 Normes, amendements et interprétation non encore applicables au 31 mars 2018

GECI International n'a pas appliqué de façon anticipée des nouvelles normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'à compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2018. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

- IFRS 16 « Contrats de location » (exercice ouvert à compter du 01/01/2019) ;
- Amendement à IFRS 9 « Instruments financiers » : La norme IFRS 9, applicable au 1^{er} janvier 2018, traite de la classification, de l'évaluation et de la décomptabilisation d'actifs et passifs financiers
- Amendement IFRS 15 « Produits provenant des contrats avec les clients » : La norme IFRS 15 incluant l'amendement « Clarification à IFRS 15 », applicable au 1^{er} janvier 2018, pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Elle remplace les normes IAS 11 et IAS 18.
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » (exercice ouvert à compter du 01/01/2018)
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » (exercice ouvert à compter du 01/01/2019)
- - IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » (exercice ouvert à compter du 01/01/2018)
- - IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » : (exercice ouvert à compter du 01/01/2019)
- Les « Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2015 – 2017 » (non adoptées par l'Union Européenne)

Le Groupe GECI International estime qu'à ce stade, l'incidence de l'application de ces dispositions ne peut être déterminée avec une précision suffisante.

Note 6.7 Règles de présentation

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2018.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

Note 6.8 Méthodes de consolidation

Le Groupe applique les normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28.

La norme IFRS 10 définit le modèle unique de contrôle fondé sur trois critères : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit de rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ».

Dans les faits, les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. C'est notamment le cas des filiales au Royaume Uni, en Afrique du Sud, en Inde et en Ukraine.

La norme IFRS 11 définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application de cette norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associés ou entités structurées non consolidées.

Le périmètre de consolidation est détaillé au 3.6.3.

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 Mars 2018.

Note 6.9 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Note 6.10 Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IFRS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

Note 6.11 Instruments financiers**Instruments financiers non dérivés**

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ils sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

Autres

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.

Note 6.12 Regroupement d'activités

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

Note 6.13 Date d'effet des acquisitions et des cessions

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

Note 6.14 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

Note 6.15 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés.

Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

Note 6.16 Subventions et crédits d'impôts

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est neutralisé en produit constaté d'avance.

Note 6.17 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins-value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

Note 6.18 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du de l'ANC 2013-03 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36 et les plus et moins-values de cession

des actifs corporels et incorporels.

Note 6.19 Impôts sur les résultats

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs est probable.

Note 6.20 Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options accordées au personnel.

Si le résultat est négatif, le résultat par action dilué est égal au résultat par action non dilué.

Note 6.21 Tests de dépréciation

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

Note 6.22 Immobilisations

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,

- o la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- o il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels informatiques	3 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

Note 6.23 Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA.

Note 6.24 Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque de perte de valeur significative à court terme.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

Note 6.25 Endettement net

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture. L'encours d'affacturage est également considéré comme une dette bien que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit.

Le Groupe reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi, ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ». Il ne s'agit pas d'affacturage déconsolidant.

Note 6.26 Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non), dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'actualisation est appliquée dès lors que son effet est significatif et est comptabilisée en charges financières.

Note 6.27 Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Seuls les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,50 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2,00 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 20,3 %.

Les charges sont comptabilisées :

- en résultat opérationnel pour la partie afférente au coût des services,
- en résultat financier pour la partie afférente à l'actualisation.

Les pertes et gains actuariels (Écarts actuariels) sont reconnus directement dans les autres éléments du résultat global.

Les prestations seront financées par fonds propres au fur et à mesure des départs actés.

Note 6.28 Plan d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Note 6.29 Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés au recours à l'endettement via un contrat d'affacturage et par le biais de comptes courants :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours. Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non recouvrabilité en fonction du retard constaté.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

31/03/2018	Courant	Non Courant	Total
Compte-Courant actionnaires	0	0	0
Emprunt bancaires	1 317	2 240	3 557
Autres dettes financières	2 914	3 624	6 538
Avances perçues du Factor	2 862	0	2 862
Dettes de crédit-bail et autres	1 443	0	1 443
Dettes Financières	8 535	5 864	14 400
Disponibilités	-1 059	0	-1 059
Endettement net	7 477	5 864	13 341

Les dettes financières du Groupe à la date du 31 mars 2018, s'établissent à 14,4 millions d'euros. La charge financière supportée par le Groupe est de 0,35 million d'euros.

La majeure partie des dettes financières est liée à l'acquisition des sociétés Eolen (12,2 millions d'euros).

Le remboursement des dettes bancaires a été interrompu 6 mois au cours de l'exercice 2017/2018 et a repris en juin 2018.

31/03/2018	Courant	Non Courant	Total
Dettes Financières	8 535	5 864	14 400
Fournisseurs	3 558		3 558
Provisions	749	5 113	5 862
Impôts différés Passif		779	779
Dettes Sociales	3 697		3 697
Dettes Fiscales	13 422		13 422
Produits Constatés d'Avances	100		100
Autres	841	151	992
Autres Dettes	22 366	6 044	28 411
Disponibilités	-1 059		-1 059
Endettement net	29 843	11 909	41 752

Les provisions concernent essentiellement des provisions pour risques liés aux divers contrôles fiscaux, et des litiges prud'homaux. Les dettes fiscales concernent surtout de la TVA.

Comme indiqué en note 3.6.4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », l'opération financière (ORNANE) devrait permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois. Le plan de trésorerie a été établi, en tenant compte sur les 12 prochains mois, des échéances et obligations financières, notamment le remboursement des dettes bancaires pour 1,1 million d'euros. Les dettes fiscales et sociales pour un montant global de 2,7 millions d'euros, ont fait l'objet de demandes d'étalements. N'ont pas été tenus compte dans le plan de trésorerie, à ce stade, les risques dont les issues restent encore aléatoires quant à leurs dates d'exigence et/ou l'estimation réelle de leurs montants. Le Groupe a mis en place depuis plus d'un an la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforcer son équipe commerciale et son équipe de recrutement, afin de redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure.

Par ailleurs, le Groupe a entamé une négociation avec son partenaire bancaire principal, pour l'accompagner dans sa démarche de restructuration de ses dettes et l'accompagnement de sa croissance.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Au 31 Mars 2018 <i>en milliers d'euros</i>	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle Au 31 Mars 2018
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Passifs financiers	4 405	4 304	5 690	0	0		10 095	4 304	14 400
Autres passifs non courants		151					151		151
Dettes fournisseurs	3 558						3 558		3 558
Impôts		999					999		999
Autres passifs courants	17 967						17 967		17 967
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-1 059						-1 059		-1 059
Position nette	26 020	4 304	5 690	0	0	0	31 711	4 304	36 015

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux porte uniquement sur l'endettement financier du Groupe, dont la part de variable a progressé suite à l'intégration du groupe Eolen.

	En k€		Mars.18		Mars.17
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Compte-Courant actionnaires					101
Autres dettes financières (1)	563	563			382
Crédit Vendeur (2)	700		700		700
"Put" (3)	2 750		2 750		2 750
ORNANE (4)	2 525	2 525			300
Dettes Bancaires (5)	3 557	1 317	2 240		4 531
Factor (6)	2 862	2 862			2 566
Mobilisation de créances CIR					531
Découverts et autres	1 443	1 443			1 132
Dettes financières	14 400	8 709	5 690	0	12 993
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>8 709</i>	<i>8 709</i>			<i>6 322</i>
<i>dont long terme</i>	<i>5 690</i>		<i>5 690</i>		<i>6 671</i>
Disponibilités et assimilés	-1 059				-675
Endettement (Trésorerie) Net(te)	13 341	8 709	5 690	0	12 318

Les autres dettes financières concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (0,25 million d'euros) et Leasetech (0,13 million d'euros) et une partie du montant d'ORNANE non encore converti (1).

Le crédit vendeur lié à l'acquisition du groupe Eolen d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt (2).

Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros. La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt (3).

La Société a émis le 7 février 2018, la troisième tranche d'ORNANE pour une valeur de 3,2 millions d'euros. A fin mars 2018, il restait 270 Bons d'émission à convertir pour une valeur de 2,7 millions d'euros (dont une partie reclassée en dettes financières), cette avance n'est pas soumise à intérêt (4).

Les dettes bancaires (5) mentionnées correspondent à la somme des emprunt détaillés ci-dessous:

- l'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,6 million d'euros) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est mars 2020 (soit 8 échéances trimestrielles),
- l'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,8 million d'euros) porte intérêt au taux de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est juillet 2021 (soit 46 mensualités),
- l'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,06 million d'euros) au taux de 4%, est garanti par un nantissement de 408 titres EOLEN FINANCE en second rang. Sa date d'échéance est avril 2019 (soit 13 mensualités),
- l'emprunts BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 2,1 millions d'euros) au taux de 3,68% est également comptabilisé au 31 mars 2018. Sa date d'échéance est décembre 2021 (soit 15 échéances trimestrielles),

- l'emprunt Société Générale de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,02 million d'euros) au taux de 4,35%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du groupe Eolen) à hauteur de 59 800 €. Sa date d'échéance est novembre 2018 (soit 8 mensualités).

Le groupe Eolen a mis en place un contrat de « factoring » avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont « Eolen », « Eolen Finance », « groupe Eolen », « Amundis », « ETUD Integral » et « Alliance Services Plus ». La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 mille euros HT par an (6).

La société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

Sur la base de la position nette après gestion et en tenant compte de l'exposition à des taux variables, une hausse des taux de 1 point se traduirait par une hausse des frais financiers de 0,05 million d'euros par an.

En conclusion, GECl International estime être peu exposée au risque de taux.

Risque de change

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

- o Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe est principalement causé par :
- o l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECl Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et AS+ Canada (Canada) ;
- o les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECl Ltd) ;
- o le Résultat net des filiales étrangères.

Le tableau de change utilisé est le suivant est renseigné dans la Note 26.

Le chiffre d'affaires de la filiale au Brésil est de 15,33 millions de Réal Brésilien (BRL) pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2017 à mars 2018), soit 4,1 millions d'euros. La baisse des taux a été significative entre la fin mars 2017 et fin mars 2018 (impact de -4 % sur le taux moyen et -24,8 % sur le taux de clôture).

7.7. Notes sur les comptes consolidés

Note 1 : Chiffre d'Affaires

En k€	Avril.17-Mars.18 12 mois	Avril.16-Mars.17 12 mois
Facturations	27 722	24 288
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours	0	-13
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)	27 722	24 276

Les informations ci-après correspondent à la contribution de chaque pôle au Chiffre d'affaires consolidé (opérations inter compagnies éliminées).

En milliers d'euros	Avril.17-Mars.18					Avril.16-Mars.17				
	Ingénierie	Informatique et Télécom	Finance	Holding	TOTAL	Ingénierie	Informatique et Télécom	Finance	Holding	TOTAL
France	6 014 76%	11 033 73%	4 502 100%	243 100%	21 791 79%	4 997 83%	9 467 75%	5 485 100%	121 100%	20 070 83%
Union Européenne	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Autres Zones	1 859 24%	4 072	0 0%	0 0%	5 931 21%	991 17%	3 216 25%	0 0%	0 0%	4 207 17%
Total Consolidé	7 873 100%	15 104 100%	4 502 100%	243 100%	27 722 100%	5 988 100%	12 683 100%	5 485 100%	121 100%	24 277 100%

En milliers d'euros	Avril.17-Mars.18					Avril.16-Mars.17				
	Ingénierie	Informatique et Télécom	Finance	Holding	TOTAL	Ingénierie	Informatique et Télécom	Finance	Holding	TOTAL
Formation	1 859 24%	0 0%	0 0%	0 0%	1 859 7%	991 17%	0 0%	0 0%	0 0%	991 4%
Banque & Assurances	0 0%	0 0%	4 502 100%	0 0%	4 502 16%	0 0%	0 0%	5 485 100%	0 0%	5 485 23%
Télécoms & Multimédia	0 0%	9 587 63%	0 0%	0 0%	9 587 35%	0 0%	8 161 64%	0 0%	0 0%	8 161 34%
Energie Transport Indus:	6 014 76%	0 0%	0 0%	0 0%	6 014 22%	4 997 83%	0 0%	0 0%	0 0%	4 997 21%
Infogérance	0 0%	3 261 22%	0 0%	0 0%	3 261 12%	0 0%	2 958 23%	0 0%	0 0%	2 958 12%
HPC	0 0%	2 256 15%	0 0%	0 0%	2 256 8%	0 0%	1 564 12%	0 0%	0 0%	1 564 6%
Autres	0 0%	0 0%	0 0%	243 100%	243 1%	0 0%	0 0%	0 0%	121 100%	121 0%
Total Consolidé	7 873 100%	15 104 100%	4 502 100%	243 100%	27 722 100%	5 988 100%	12 683 100%	5 485 100%	121 100%	24 277 100%

Note 2 : Coûts Directs

En k€	Avril.17-Mars.18 12 mois	Avril.16-Mars.17 12 mois
Frais de personnel	14 191	12 947
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance	5 416	4 716
Amortissements et provisions	7	9
Achats de marchandises	940	201
Provisions sur Stocks	0	0
Autres Produits (CIR)	-684	-690
Licences informatiques et autres charges	179	125
Coûts Directs	20 049	17 308

Les coûts directs comprennent les coûts imputables directement au chiffre d'affaires : salaires chargés des productifs et les honoraires des sous-traitants ou consultants externes. Le CIR vient en diminution des coûts salariaux.

Note 3 : Frais Généraux

<i>En k€</i>	Avril.17-Mars.18	Avril.16-Mars.17
	12 mois	12 mois
Frais de personnel	4 004	4 363
Loyers et frais de locaux	856	747
Frais de télécommunication et frais postaux	103	121
Honoraires, consultants, contractants	1 590	1 649
Frais de représentation (Marketing)	10	38
Impôts et Taxes	427	179
Amortissements et provisions	-162	-176
Frais véhicules de société	46	48
Assurances	100	93
Frais bancaires	89	112
Frais de Recrutement et Formation	239	298
Affacturage	81	77
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques	199	184
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)	56	87
Perte sur créances irrécouvrables	0	295
Autres charges	479	179
Frais généraux	8 118	8 294

Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels

<i>En k€</i>	Avril.17-Mars.18	Avril.16-Mars.17
	12 mois	12 mois
Audacia	0	-100
Pénalités	-210	-138
Provisions Contrôles fiscaux	-943	-2 029
Dotations Incorporelles Clientèle	-600	-568
Dépréciation GW ETUD Integral	-105	-1 629
Différence Intercos entre filiales Eolen	0	14
Clause Earn Out	-368	0
Autres	19	48
Autres produits et charges opérationnels	-2 207	-4 402

Les autres produits et charges opérationnels se composent des produits et charges non récurrentes de l'exercice.

- Les pénalités sont relatives à des majorations de retard.
- Suite à des contrôles fiscaux (notamment sur les CIR) sur les sociétés « Eolen », il a été provisionné 0,9 million d'euros de provisions pour risques.

- Suite à l'identification d'un indice de perte de valeur, l'UGT « ETUD Integral » a fait l'objet d'un test de dépréciation qui a nécessité la dépréciation du goodwill pour une valeur de 0,1 million d'euros.
- Une charge concernant les clauses d'Earn Out dans le cadre de l'achat des titres de participation pour 0,4 million d'euros.

Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

<i>En k€</i>	Avril.17-Mars.18	Avril.16-Mars.17
	12 mois	12 mois
Revenu financier (Placement...)	0	0
Intérêts financiers (Agios bancaires, intérêts Factor...)	-350	-263
Coût de l'endettement Financier net	-350	-263
Gains et pertes de change	-113	-87
Actualisation des indemnités de fin carrière	-14	-10
Plus value sur VMP	0	0
Autres	10	31
Autres produits et charges financières	-117	-66

Les intérêts financiers concernent essentiellement des intérêts des dettes bancaires.

Le Groupe établit dans la plupart des cas, ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.

Note 6 : Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles

En k€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles					Total
	Logiciels Techniques	Goodwill	Autres	Total	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Autres	Avances sur Immobilisations	Total	
Valeur brute au 31 mars 17	1 567	3 765	9 484	14 816	394	1 216	0	0	1 610	16 426
Acquisitions	32		0	32	23	73		172	268	300
Crédit bail				0					0	0
Variation de périmètre				0					0	0
Cessions				0		-49			-49	-49
Ecart conversion	0			0	-4	-8			-11	-11
Variation de périmètre		110		110		2			2	112
Autres (reclassement)			0	0	69	-880	811		0	0
Valeur brute au 31 Mars 2018	1 599	3 875	9 484	14 958	482	355	811	172	1 820	16 778
Amortissements au 31 mars 17	1 486	1 629	916	4 031	333	1 062	0	0	1 395	5 426
Dotation	35	105	600	739	15	60			75	814
Variation de périmètre				0		2			2	2
Reprise sur cessions				0	-4	-48			-51	-51
Ecart conversion			0	0	-2	-7			-8	-8
Autres (reclassement)				0	130	-792	662		0	0
Amortissements au 31 Mars 2018	1 521	1 734	1 516	4 771	472	278	662	0	1 412	6 182
Valeur Nette au 31 Mars 2018	78	2 141	7 968	10 187	10	78	149	172	408	10 596

Goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, les goodwill comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel pour acter d'une éventuelle perte de valeur à enregistrer. Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis par le Groupe : une UGT est un groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le niveau d'UGT retenu pour tester les goodwill repose sur les caractéristiques de métier, de marché ou de segmentation géographique de chacune des activités. Les UGT ont été regroupées en : « Ingénierie », « Finance », « Infogérance », « HPC », « Etud », « Brésil » et « Afrique du Sud ».

Suivant cette même norme, le Groupe se doit de procéder à l'exercice de l'affectation du coût d'acquisition consistant notamment, à identifier les actifs incorporels de la société acquise (le groupe Eolen) devant être reconnus séparément du goodwill, et à évaluer ceux-ci à leur juste valeur. Le Groupe a fait appel à un cabinet d'expert, pour se faire assister dans cette mission.

L'estimation de la valeur de cet actif est conforme à la norme IFRS 3R sur la notion de « juste valeur ». Les synergies et hypothèses spécifiques à l'acquéreur (GECI International) ont été exclues. L'analyse faite reflète les synergies et hypothèses communes à tout acquéreur potentiel qui pourrait acheter ou vendre individuellement les actifs identifiés. Les approches qui ont été utilisées sont : la méthode des redevances, la méthode des surprofits et l'approche par les coûts.

Le résultat a permis de conforter la valeur de la marque Eolen à 4,9 millions d'euros, mais également de valoriser les Relations clientèles à 3,3 millions d'euros. L'allocation du prix d'acquisition des sociétés Eolen, a donné lieu, par ailleurs, à la constatation d'un impôt différé passif de 1,1 million d'euros, notamment sur la valorisation de la relation clientèle. L'impact a été constaté sur la ligne « acquisition », du tableau ci-dessus et dans la colonne « Goodwill ».

La Société a procédé également à l'allocation du prix d'acquisition de la société ETUD Integral. La synthèse des résultats est comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cette opération a également, donné lieu à la constatation d'un impôt différé passif de 0,36 million d'euros. L'impact a été constaté sur la ligne « acquisition », du tableau ci-dessus et dans la colonne « Goodwill ». A noter, le Groupe dispose d'un délai d'un an à compter de la date d'acquisition pour procéder à l'allocation de l'écart d'acquisition et donc de la détermination finale du Goodwill.

Enfin la société a procédé à la comptabilisation d'un goodwill suite au rachat des titres de Geci Advanced Technologies (Israël) au 1^{er} janvier 2018 pour 0,1 million d'euros, non encore affecté en conformité avec la norme IFRS 3 révisée qui laisse un an pour finaliser le calcul.

La marque « Eolen »

La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 9 ans d'existence bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des ESN au regard de la taille de la société. Le Groupe a retenu une durée de vie indéfinie en l'absence de limite prévisible.

Les taux de redevance utilisés dans le cadre de contrats de licence pour des marques B2B se situent entre 1% et 1,5% du chiffre d'affaires. Le taux de redevance retenu par rapport aux caractéristiques de la société est de 1,45%. Les frais de support retenu sur la base de l'existant, sont estimés à 0,3% du chiffre d'affaires, ce qui établit le taux de redevance brut à 1,75%. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux pivot de l'activité, c'est-à-dire de 9,2%. La période de projection a été de 2015 à 2020.

La marque « ETUD Integral »

La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 30 ans d'histoire ; une marque associée à un savoir-faire spécifique reconnu dans le domaine du prototypage auprès des clients constructeurs/équipementiers. En l'absence de limite prévisible à la période au cours de laquelle la marque pourrait être utilisée, nous retenons une durée de vie indéfinie.

Relations Clients

Les Relations Clients (RC) sont évaluées par la méthode des surprofits en déterminant : le chiffre d'affaires attribuable aux RC, la marge d'exploitation (EBIT) de l'activité, retraitée des frais commerciaux ne servant pas à maintenir les RC (frais engagés pour l'acquisition de nouveaux clients), les charges capitalistiques relatives aux autres actifs contribuant à l'exploitation des RC, et le taux d'actualisation à retenir pour l'actualisation des surprofits identifiés.

Les analyses du portefeuille clients des sociétés « Eolen » ont conduit à segmenter les Relations Clients par pôle d'expertise :

- pris individuellement les pôles d'expertise ont un seuil de matérialité significatif, à l'exception des pôles Intec et Brésil,
- les pôles présentent des niveaux de croissance du chiffre d'affaires et de profitabilité différents,
- les efforts engagés pour acquérir de nouveaux clients sont variables selon les pôles et leur historique respectif.
-

Le portefeuille clients est évalué à environ 80 clients, le TOP 10 représentant environ 70% du chiffre d'affaires total. La grande majorité étant des clients référencés et récurrents/historiques. Après l'évaluation du taux d'attrition de 14%, la durée de vie moyenne des relations clients des UGT a été estimée à 7 ans.

Concernant, le portefeuille client de la société « ETUD Integral », les deux activités « Conseils » et « Projets » sont fongibles de ce point de vue. 80% du chiffre d'affaires de la société est attribuable au portefeuille clients existant à la date d'acquisition.

Sur la base des analyses qui ont été menées, un taux d'attrition du chiffre d'affaires généré par le portefeuille clients existant à la date de l'acquisition entre 10% et 15% (12,5% en moyenne, durée de vie implicite des RC de 7 ans) a été retenu.

Tests de perte de valeur

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

Un plan d'affaires a été établi afin de permettre la réalisation du test de dépréciation. Ce plan d'affaires tient compte plusieurs facteurs : l'historique, la stratégie définie et mise en place par le Groupe et les contraintes liées à la concurrence, les caractéristiques du marché, l'économie etc. L'axe stratégique défini par le Groupe porte sur le renforcement de la position auprès des clients importants et la pénétration des marchés porteurs à forte valeur ajoutée. Pour cela, le Groupe a entamé une démarche de certification ISO (9001 et 27001) et poursuit ses efforts pour développer et mettre en avant sa RSE. Le Groupe peut ainsi prétendre à des référencements plus élevés. Néanmoins, les hypothèses envisagées (croissance, évolution de marge, etc) restent très prudentes. Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de coûts et de réduire au strict nécessaire ses frais généraux. A noter que la valorisation de ces actifs reste soumise à des aléas inhérents à la projection des plans d'affaires, ce qui explique les baisses sensibles des valeurs observées dans le tableau plus bas qui récapitule les valeurs testées et leurs valeurs actuelles.

UGT Ingénierie

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
1,0%	7 700	8 122	8 593	9 122	9 719
1,5%	7 929	8 386	8 899	9 478	10 138
2,0%	8 184	8 682	9 244	9 885	10 621
2,5%	8 471	9 016	9 638	10 353	11 183
3,0%	8 795	9 398	10 091	10 897	11 844

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
1,0%	4 399	4 821	5 292	5 821	6 418
1,5%	4 628	5 085	5 598	6 177	6 837
2,0%	4 883	5 381	5 943	6 584	7 320
2,5%	5 170	5 715	6 337	7 052	7 882
3,0%	5 494	6 097	6 790	7 596	8 543

UGT Finance

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
1,0%	5 624	5 965	6 346	6 774	7 259
1,5%	5 830	6 201	6 618	7 090	7 630
2,0%	6 060	6 466	6 926	7 451	8 056
2,5%	6 318	6 766	7 277	7 866	8 551
3,0%	6 610	7 107	7 681	8 348	9 135

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
1,0%	3 380	3 720	4 101	4 529	5 014
1,5%	3 585	3 956	4 373	4 846	5 385
2,0%	3 815	4 221	4 681	5 206	5 811
2,5%	4 073	4 521	5 032	5 621	6 307
3,0%	4 365	4 863	5 436	6 104	6 890

UGT Infogérance

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
1,0%	606	691	788	897	1 022
1,5%	605	694	796	911	1 044
2,0%	604	697	804	927	1 070
2,5%	603	701	814	946	1 101
3,0%	601	705	826	968	1 136

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
1,0%	12	97	194	303	428
1,5%	11	100	201	317	450
2,0%	10	103	210	333	476
2,5%	9	107	220	352	507
3,0%	7	111	232	374	542

UGT HPC

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
1,0%	2 893	3 082	3 294	3 533	3 803
1,5%	3 002	3 207	3 439	3 702	4 002
2,0%	3 123	3 348	3 603	3 894	4 230
2,5%	3 259	3 506	3 789	4 115	4 495
3,0%	3 412	3 687	4 004	4 372	4 808

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
1,0%	2 431	2 620	2 832	3 071	3 341
1,5%	2 539	2 745	2 977	3 239	3 540
2,0%	2 661	2 885	3 140	3 432	3 768
2,5%	2 797	3 044	3 327	3 653	4 033
3,0%	2 950	3 225	3 541	3 910	4 345

UGT Etud

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
1,0%	3 131	3 343	3 580	3 847	4 150
1,5%	3 234	3 463	3 721	4 013	4 347
2,0%	3 349	3 598	3 879	4 201	4 573
2,5%	3 478	3 750	4 060	4 418	4 836
3,0%	3 624	3 923	4 268	4 671	5 145

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
1,0%	852	1 064	1 301	1 568	1 871
1,5%	955	1 184	1 442	1 734	2 068
2,0%	1 070	1 319	1 600	1 922	2 294
2,5%	1 199	1 471	1 781	2 139	2 556
3,0%	1 345	1 644	1 989	2 392	2 866

UGT Brésil

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	17,9%	17,4%	16,9%	16,4%	15,9%
1,0%	1 904	1 964	2 029	2 098	2 171
1,5%	1 926	1 988	2 055	2 127	2 203
2,0%	1 949	2 014	2 084	2 158	2 238
2,5%	1 974	2 041	2 114	2 192	2 275
3,0%	2 000	2 071	2 146	2 227	2 315

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	17,9%	17,4%	16,9%	16,4%	15,9%
1,0%	981	1 042	1 107	1 176	1 249
1,5%	1 003	1 066	1 133	1 205	1 281
2,0%	1 027	1 092	1 161	1 236	1 316
2,5%	1 051	1 119	1 192	1 269	1 353
3,0%	1 078	1 148	1 224	1 305	1 393

UGT Afrique du Sud

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	16,7%	16,2%	15,7%	15,2%	14,7%
1,0%	1 757	1 814	1 876	1 943	2 014
1,5%	1 793	1 854	1 920	1 989	2 065
2,0%	1 833	1 897	1 966	2 040	2 120
2,5%	1 875	1 943	2 016	2 094	2 180
3,0%	1 920	1 992	2 069	2 153	2 244

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	16,7%	16,2%	15,7%	15,2%	14,7%
1,0%	1 712	1 770	1 832	1 898	1 969
1,5%	1 749	1 810	1 875	1 945	2 021
2,0%	1 789	1 853	1 922	1 996	2 076
2,5%	1 831	1 898	1 972	2 050	2 136
3,0%	1 876	1 948	2 025	2 109	2 200

Les travaux réalisés ne font pas apparaître de situation d'impairment au 31 mars 2018.

31/03/2018

UGT testés	VNC Actifs testés	VE (*)	VT/VE	Marge de confort	% confort sur VE	WACC	g	Situation à risque d'impairment
<i>en k€</i>								
Ingénierie	3 301	9 244	73,5%	5 943	64%	9,6%	2,0%	Non
Finance	2 245	6 926	82,0%	4 681	68%	9,6%	2,0%	Non
Infogérance	594	804	177,4%	210	26%	9,6%	2,0%	Non
HPC	462	3 603	88,1%	3 140	87%	9,6%	2,0%	Non
Etud Integral	2 279	3 879	90,5%	1 600	41%	9,6%	2,0%	Non
Brésil	922	2 084	59,9%	1 161	56%	16,9%	2,0%	Non
Afrique du sud	44	1 966	60,3%	1 922	98%	15,7%	2,0%	Non
Israel (GAT)	0	170	144,8%	170	100%	10,6%	2,0%	Non
Total	9 848	28 676		18 828				

(*) Valeur d'Entreprise (= Valeur d'utilité)

Valeur Nette Comptable ("VNC") des actifs testés au 31/03/2018

UGT	Goodwill & autres incorporels	BFR	TOTAL VNC
<i>en k€</i>			
Ingénierie	1 777	1 524	3 301
Finance	1 209	1 036	2 245
Infogérance	320	274	594
HPC	249	213	462
Etud integral	1 594	685	2 279
Brésil	-	922	922
AS	-	44	44
GAT	-	-	-
Total général			9 848

La marge de confort ressort positive sur toutes les UGTs.

L'UGT Brésil présente VE en hausse par rapport à l'année dernière (+0,2 million d'euros), ce qui s'explique par la très bonne conjoncture et l'impact positif sur notre activité et nos projections.

L'UGT Afrique du Sud présente une VE en baisse (-0,7 million d'euros) du fait de prévisions plus conservatrices sur cette UGT mais garde une marge de confort largement positive (+1,9 million d'euros).

Les VE des UGTs Eolen (Ingénierie, Finance, HPC et Infogérance) augmentent fortement par rapport à mars 2017 (+7 millions) en lien avec la revue à la hausse du BP compte tenu de la revue à la hausse du BP.

La VE d'Etud qui avait conduit l'an passé à une dépréciation de 1,6 million d'euros s'est considérablement améliorée du fait des nouvelles projections basées sur l'amélioration des performances de l'UGT sur le dernier semestre de l'année écoulée. L'amélioration de ses performances a été le fruit des actions de restructuration et réorientation stratégique menées sur l'exercice écoulé.

Le taux d'actualisation a été déterminé à 9,6% au 31 mars 2018 pour les UGT en France. Le benchmark sectoriel réalisé à cette même date sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un CMPC moyen à 8,3%, en ligne avec le bas de fourchette fixé pour le calcul.

Pour les UGT Brésil et Afrique du Sud, un ajustement a été fait sur le taux France afin de prendre en compte les risques spécifiques aux 2 pays (prime de risque pays additionnelle dans le calcul du coût des fonds propres).

Le taux de croissance à l'infini retenu a été de 2%. Le benchmark sectoriel réalisé au 31 mars 2018 sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un taux de croissance à l'infini moyen évoluant entre 2,0% à 3,0%.

Coût Moyen Pondéré du Capital

31/03/2018	UGT France			UGT Brésil			UGT Afrique du sud			UGT Israel		
	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut
Taux Sans Risque ⁽¹⁾	0,8%	1,2%	1,5%	0,8%	1,2%	1,5%	0,8%	1,2%	1,5%	0,8%	1,2%	1,5%
Prime de Risque du Marché ⁽²⁾	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%
Bêta Désendetté ⁽³⁾	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70
D/E ⁽⁴⁾	20%	20,0%	20%	20%	20,0%	20%	20%	20,0%	20%	20%	20,0%	20%
Bêta Réendetté ⁽⁵⁾	0,79	0,79	0,79	0,79	0,79	0,79	0,80	0,80	0,80	0,81	0,81	0,81
Prime de Risque Spécifique ⁽⁶⁾	4,0%			4,0%			4,0%			4,0%		
Prime de risque Pays ⁽⁷⁾	0,0%			8,7%			7,2%			0,9%		
Coût des Fonds Propres	10,7%	11,1%	11,4%	19,4%	19,8%	20,1%	18,0%	18,4%	18,7%	11,8%	12,1%	12,5%
Taux Sans Risque	0,8%	1,2%	1,5%	1,0%	1,3%	1,5%	1,0%	1,3%	1,5%	1,0%	1,3%	1,5%
Spread Moyen ⁽⁸⁾	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%
Coût de la Dette avant Impôt	2,8%	3,7%	4,5%	3,0%	3,8%	4,5%	3,0%	3,8%	4,5%	3,0%	3,8%	4,5%
Taux d'IS ⁽⁹⁾	34,4%	34,4%	34,4%	34,0%	34,0%	34,0%	28,0%	28,0%	28,0%	23,0%	23,0%	23,0%
Coût de la Dette après Impôt	1,8%	2,4%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%	2,2%	2,7%	3,2%	2,3%	2,9%	3,5%
D/(D+E)	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%
E/(D+E)	83%	83%	83%	83%	83%	83%	83%	83%	83%	83%	83%	83%
CMPC	9,3%	9,6%	10,0%	16,5%	16,9%	17,3%	15,4%	15,7%	16,1%	10,2%	10,6%	11,0%

Immobilisations financières

En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants			Total
		Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
			Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 31 mars 17	353	123	184	426	1 086
Acquisitions/Augmentations	0			3	3
Variation de Périmètre					0
Cessions/Remboursements			-174	-68	-241
Ecart conversion	-25				-25
Autres	0	0			0
Valeur brute au 31 Mars 2018	329	123	11	361	823
Dépréciations au 31 mars 17	205	100	0	0	305
Dotation					0
Reprise sur cessions					0
Variation de Périmètre					0
Ecart conversion	-24				-24
Autres	0				0
Valeur brute au 31 Mars 2018	181	100	0	0	281
Valeur Nette au 31 Mars 2018	148	23	11	361	542

Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers

en milliers d'euros	Au 31 Mars 2018		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants		542				542
Clients et comptes rattachés	10 188	10 188				10 188
Impôts	8 315	8 315				8 315
Autres actifs courants	10 217	10 217				10 217
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 059	1 059	1 059			
Actifs	30 322	30 322	1 059	0	29 263	0
Dettes financières	14 225	14 225				14 225
Autres passifs non courants	151	151				151
Dettes fournisseurs	3 558	3 558				3 558
Impôts	873	873				873
Autres passifs courants	17 967	17 967				17 967
Passifs	36 774	36 774	0	0	0	36 774

Note 7 : Trésorerie et Dettes financières

	En k€	Mars.18			Mars.17
		Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	
Compte-Courant actionnaires	0			0	101
Dettes Bancaires	3 557	1 317		2 240	4 531
Crédit Vendeur	700			700	700
Autres dettes financières	563	563			382
"Put"	2 750			2 750	2 750
Dettes de crédit-bail	0				0
ORNANE	2 525	2 525			300
Factor	2 862	2 862			2 566
Mobilisation de créances CIR	0	0			531
Découverts et autres	1 443	1 443			1 132
Dettes financières	14 400	8 709	5 690	0	12 993
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>8 709</i>	<i>8 709</i>			<i>6 322</i>
<i>dont long terme</i>	<i>5 690</i>		<i>5 690</i>	<i>0</i>	<i>6 671</i>
Disponibilités et assimilés	-1 059	-1 059			-675
Endettement (Trésorerie) Net(te)	13 341	7 651	5 690	0	12 318

Les dettes diverses actionnaires concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (0,25 million d'euros) et Leasetech (0,13 million d'euros) et une partie du montant d'ORNANE non encore converti.

Le crédit vendeur lié à l'acquisition du groupe Eolen d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt.

Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros. La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

La Société a émis le 7 février 2018, la troisième tranche d'ORNANE pour une valeur de 3,2 millions d'euros. A fin mars 2018, il restait 270 Bons d'émission à convertir pour une valeur de 2,7 millions d'euros, cette avance n'est pas soumise à intérêt.

Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunt détaillés ci-dessous :

- l'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,6 million d'euros) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est mars 2020 (soit 8 échéances trimestrielles),
- l'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,8 million d'euros) porte intérêt au taux de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est juillet 2021 (soit 46 mensualités),
- l'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,06 million d'euros) au taux de 4%, est garanti par un nantissement de 408 titres Eolen Finance en second rang. Sa date d'échéance est avril 2019 (soit 13 mensualités),

- l'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 2,1 millions d'euros) au taux de 3,68% est également comptabilisé au 31 mars 2018. Sa date d'échéance est décembre 2021 (soit 15 échéances trimestrielles),

- l'emprunt Société Générale de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,02 million d'euros) au taux de 4,35%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du groupe Eolen) à hauteur de 59 800 €. Sa date d'échéance est novembre 2018 (soit 8 mensualités).

Le groupe Eolen a mis en place un contrat de « factoring » avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont « Eolen », « Eolen Finance », « groupe Eolen », « Amundis », « Etud » et « Alliance Services Plus ». La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

Note 8 : Provisions

En k€	Mars.17	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Impact sur le Résultat Global	Reclassement	Mars.18
Provisions clients	3 572		68	235	30			3 375
Provisions autres actifs courants	56							56
Provisions retraites et assimilées	995		66		432			629
Provision pour risques et litiges	3 541		2 473	33	1 496			4 485
Provisions non courantes	4 536	0	2 538	33	1 928	0	0	5 114
Litiges prud'hommaux	330		276	146	96			363
Autres Litiges	506		20		140		0	366
Provisions courantes	836	0	296	146	236	0	0	749
Total des Provisions	9 000	0	2 902	414	2 195	0	0	9 293

Les litiges liés à l'activité aéronautique du Groupe :

- Le litige opposant la Société à la Région Grand Est :

Dans le cadre du développement du programme Skylander en Région Lorraine, le Conseil Régional a passé avec la société SKY AIRCRAFT une convention d'engagement partenarial en juin 2010, prévoyant le versement d'une subvention de 9,1 millions d'euros liée à l'installation de l'activité dans la Région.

Suite aux difficultés de financement du programme, le Conseil Régional a octroyé en décembre 2011 une avance remboursable de 7 millions d'euros. Enfin, le 30 janvier 2012 la société SKY AIRCRAFT a reçu la somme de 5 millions d'euros au titre d'une convention d'avance de trésorerie pour permettre la continuité de l'exploitation.

Faute des financements complémentaires prévus, la société SKY AIRCRAFT s'est déclarée en état de cessation de paiement et une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 4 octobre 2012, qui a abouti à la liquidation judiciaire de la société le 16 avril 2013.

A compter de décembre 2012, le Payeur Général de Lorraine a appelé en garantie la société GECI International pour le remboursement des sommes versées. La société GECI INTERNATIONAL a assigné le Conseil Régional, le Président du Conseil Régional et le Comptable du Conseil devant le Tribunal de Grande Instance de Metz afin de faire constater qu'elle n'est pas tenue du remboursement des sommes.

Si le Tribunal faisait droit aux demandes, le Conseil Régional serait irrecevable à solliciter le remboursement des sommes versées, et devrait surtout restituer la somme de 4 millions d'euros perçue lors de la cession du Pôle Ingénierie de la Société à la société ALTEN le 13 février 2014. Le contentieux sur le bien-fondé de la créance de la Région Lorraine est toujours pendant devant le Tribunal de Grande Instance de Metz. La Société a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces avances remboursables.

- La procédure introduite par des actionnaires :

La Société GECI INTERNATIONAL a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par 13 actionnaires, pour diffusion d'informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme SKYLANDER, et qui sollicitent au titre de leur indemnisation la somme de 1,67 million d'euros. La procédure est encore au stade de la mise en état, et une clôture devrait intervenir le 1er octobre 2018. Compte tenu des éléments juridiques développés (fondements juridiques des demandes erronés), de la jurisprudence applicable, des éléments matériels du dossier, et de l'état d'avancement de la procédure, aucune provision n'a été engagée.

Les litiges nés directement de l'acquisition du Groupe EOLEN :

- Le litige Prud'homal opposant la société ALTONA INTERNATIONAL au cédant des sociétés EOLEN :

Le cédant des sociétés EOLEN a été licencié pour faute lourde le 21 octobre 2015 par la société ALTONA INTERNATIONAL. Il a saisi le Conseil des Prud'hommes de la contestation de son licenciement (réclamant à ce titre 0,60 million d'euros) ainsi que du paiement d'une garantie d'emploi de 5 ans (réclamant à ce titre 1,30 million d'euros). Par jugement en date du 30 juin 2017, le Conseil des Prud'hommes a rejeté les demandes fondées sur la prétendue garantie d'emploi, mais a retenu le caractère « sans cause réelle et sérieuse » du licenciement. A ce titre, la société ALTONA INTERNATIONAL a été condamnée à verser au cédant des sociétés EOLEN la somme totale de 0,05 million d'euros, sur la somme de 0,60 million d'euros sollicitée. Tant le cédant des sociétés EOLEN que la société ALTONA INTERNATIONAL ont interjeté appel. La société, confiante sur l'issue de la procédure d'appel, n'a provisionné aucune somme mais a réglé partiellement la condamnation prononcée.

- Les litiges opposant la société ANTHEA et son dirigeant aux sociétés GECI INTERNATIONAL, ALTONA INTERNATIONAL et GROUPE EOLEN sur la validité de la cession et ses conséquences :

Par acte du 19 novembre 2015 la société ANTHEA et son dirigeant ont saisi le Tribunal de Commerce de Paris, à titre principal, de la nullité de la cession du Groupe EOLEN, réclamant une somme de 2,32 millions d'euros au titre de dommages et intérêts. A titre subsidiaire les demandeurs sollicitent l'exécution forcée de la cession et réclament notamment le paiement de 5 millions d'actions de GECI INTERNATIONAL.

Les sociétés GECI INTERNATIONAL et ALTONA INTERNATIONAL ayant découvert immédiatement après l'acquisition du Groupe l'existence de redressements fiscaux et de contentieux qui leur avaient été dissimulés, mais également la distribution de dividendes fictifs et le détournement de sommes sur les comptes bancaires, ont formé des demandes reconventionnelles fondées sur les manœuvres dolosives affectant le prix, sollicitant notamment une somme de 1,68 million d'euros. La société Groupe EOLEN, intervenante volontaire dans la procédure, sollicite pour sa part la condamnation du cédant de la société et de la société ANTHEA à une somme de 13,20 millions d'euros.

De plus, les sociétés GECI INTERNATIONAL et ALTONA INTERNATIONAL ont déposé plainte auprès du Juge d'Instruction des chefs d'abus de bien sociaux, présentation de comptes annuels inexacts, distribution de dividendes fictifs et organisation frauduleuse d'insolvabilité.

Le Tribunal de Commerce de Paris a rejeté toutes les demandes des parties le 25 novembre 2016. Les sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont interjeté appel de la décision. L'affaire est venue devant la Cour d'Appel de Paris, qui doit rendre son délibéré le 25 septembre prochain. Aucune somme n'a été provisionnée.

- Le volet pénal de l'affaire :

Le Cédant de la société et la société ANTHEA avaient sollicité la saisie de SMS et e-mails dans le cadre du litige commercial portant sur la cession du Groupe EOLEN. Suite à l'invalidation de ladite saisie par le Tribunal de Commerce, la société ANTHEA et son dirigeant ont fait citer la société GECI INTERNATIONAL et la société ALTONA INTERNATIONAL devant une juridiction pénale sur le fondement d'enregistrements obtenus de façon totalement illégale, et ce presque 6 mois après les faits supposés. Ils sollicitent la réparation d'un préjudice moral allégué pour une somme de 1 million d'euros.

La Société GECI International et ALTONA INTERNATIONAL ont poursuivi le dirigeant de la société ANTHEA, ainsi que ses Conseils, pour violation du secret des correspondances et atteinte à la vie privée.

Suite aux nombreuses irrégularités commises, et déjà décrites, le Groupe EOLEN a également déposé plainte des chefs d'abus de biens sociaux, présentation de comptes annuels inexacts, organisation frauduleuse d'insolvabilité et répartition de dividendes fictifs.

Les procédures sont en cours. Compte tenu du contexte, la société GECI INTERNATIONAL a choisi de ne rien provisionner.

Les litiges résultant de la reprise du Groupe EOLEN :

- Les litiges opposant la société aux anciens Commissaires aux Comptes :

Les sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont assigné en responsabilité pour faute les Commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes du Groupe EOLEN clos au 31 décembre 2014, ainsi qu'en relèvement de leurs fonctions. Ces procédures sont au stade de la mise en état.

- Le litige opposant la société Groupe EOLEN aux actionnaires de la société AMUNDIS :

Deux anciens actionnaires de la société AMUNDIS sollicitent la mise en œuvre de la clause d'earn out instaurée lors de la cession de leurs titres au Groupe EOLEN en 2011, et sollicitent le paiement de 0,17 millions d'euros pour l'un et 0,12 million d'euros pour l'autre. L'affaire vient le 24 juillet 2018 devant le Juge des Référé. Le Conseil en charge du dossier estime que la demande à hauteur de 0,12 million d'euros est prescrite et va solliciter un règlement échelonné sur 24 mois pour la somme de 0,17 million d'euros. Néanmoins, la somme de 0,23 million d'euros (0,23 million d'euros + 50% de la somme de 0,12 million d'euros) a été intégralement provisionnée par prudence dans l'attente d'une confirmation de la prescription d'une des deux actions et l'échelonnement du paiement des 0,17 million d'euros a été prise en compte dans notre plan de trésorerie.

- Les litiges opposant la société Groupe EOLEN aux actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES PLUS :

Neuf anciens actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES PLUS sollicitent la mise en œuvre de la clause d'earn out instaurée lors de la cession de leurs titres au Groupe EOLEN. Un expert a été désigné le 12 juin 2018 pour évaluer les comptes de la société ALLIANCE SERVICES PLUS. La somme de 0,14 million d'euros a été intégralement provisionnée.

Les litiges opposant la société aux prestataires et/ou fournisseurs du Groupe EOLEN antérieurs à la cession Une société de conseil en restructuration sollicitée en 2014 par le groupe EOLEN l'a assignée devant le Tribunal de commerce de Nanterre, ainsi que la société GECI INTERNATIONAL et ALTONA INTERNATIONAL, en paiement de plusieurs factures pour un montant total de 0,44 million d'euros.

Par décision en date du 14 juin 2017, le tribunal de commerce de Nanterre a condamné solidairement les sociétés Groupe EOLEN, GECI INTERNATIONAL et ALTONA INTERNATIONAL au paiement de la somme de 0,37 million d'euros, laquelle a déjà été réglée. Néanmoins, les sociétés ont interjeté appel de la décision.

Une société sollicitée en 2010 par la société EOLEN FINANCE en qualité d'agent commercial a assigné la société dans une première procédure aux fins de la faire condamner à l'indemnisation d'une rupture abusive de son contrat, au paiement de commissions et factures, et dans une seconde procédure en communication de pièces sous astreinte. La Cour d'Appel de Versailles est aujourd'hui saisie des deux aspects du litige et a mis en place une médiation, toujours en cours à ce jour. La société a d'ores et déjà réglé 0,15 million d'euros à la société en cause. Une provision supplémentaire de 0,15 million d'euros a été comptabilisée pour ces deux dossiers.

Concernant la procédure opposant le Groupe EOLEN à une société proposant des prestations de services de conseil et formation, dont le contrat a été résilié pour faute. Le prestataire

réclame aujourd'hui le paiement d'une facture de 0,02 million d'euros. Le tribunal de commerce de Paris est saisi du litige. La procédure est au stade de la mise en état, et la prochaine audience est fixée au 3 septembre 2018. Compte tenu du contexte de ce dossier, et de l'état d'avancement de la procédure, aucune provision n'a été enregistrée.

- Les litiges opposant le Groupe EOLEN à un établissement bancaire :

Un établissement bancaire a assigné la société Groupe EOLEN afin d'obtenir le paiement de la somme de 0,98 million d'euros due au titre d'un découvert antérieur à son acquisition par la société GECI INTERNATIONAL. Le Tribunal de Commerce de Paris a condamné la société Groupe EOLEN au paiement de la somme. Compte tenu des graves manquements contractuels de la Banque (notamment à son obligation de vigilance) la société a interjeté appel. La somme sollicitée figure bien au passif de notre société. L'affaire a été renvoyée au 12 septembre 2018.

Les litiges propres à la société GECI INTERNATIONAL :

Une société avec laquelle des discussions avaient été engagées en 2015 sur un éventuel rapprochement sollicite une indemnisation à hauteur de 0,20 million d'euros pour rupture abusive des pourparlers. Ce litige est aujourd'hui devant le Tribunal de Commerce de Paris, et une audience de procédure est fixée au 13 septembre prochain. La société GECI INTERNATIONAL a formulé des demandes reconventionnelles à hauteur de 0,60 million d'euros au titre de l'indemnisation des frais engagés dans le cadre de ce projet et dans la procédure. Compte tenu du contexte de ce dossier, et de l'état d'avancement de la procédure, aucune provision n'a été enregistrée.

Un cabinet de recrutement a assigné le Groupe EOLEN et la société GECI INTERNATIONAL en paiement de factures relatives à la mise à disposition de candidats.

Le Tribunal de Commerce de Nanterre a condamné la société GECI INTERNATIONAL au paiement de 0,08 million d'euros et le Groupe EOLEN au paiement de 0,02 million d'euros. Une procédure d'appel est en cours, notamment aux fins de voir réviser les sommes compte tenu des manquements du Cabinet de recrutement. Néanmoins, ces sommes ont été réglées.

Les litiges en droit social :

Concernant les sociétés du Groupe EOLEN, 14 litiges sont en cours pour une demande globale de 1,33 million d'euros, et la somme de 0,30 million d'euros a été provisionnée.

Concernant la société GECI International, 3 litiges sont en cours, dont 1 vise une tentative de requalification d'un contrat de consultant externe en contrat de travail. Compte tenu des arguments juridiques soulevés, la société a décidé de ne pas provisionner de somme dans ce dossier, mais a provisionné la somme de 0,02 million d'euros pour les autres litiges.

Enfin, un litige concerne un salarié de la société ETUD INTEGRAL qui réclame 0,14 million d'euros. La société a provisionné la somme de 0,04 million d'euros, plus cohérente avec les pratiques des juridictions et les résultats obtenus dans le passé.

Contrôles fiscaux :

Le Groupe EOLEN et ses filiales ont déposés entre 2009 et 2015 des demandes auprès de l'Administration Fiscale aux fins de bénéficier de Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Ces demandes ont abouti à des réponses totalement ou partiellement favorables. Par la suite, ces octrois de CIR ont fait l'objet de vérifications, et parfois de redressements. Ainsi :

Pour la société AMUNDIS : Les CIR octroyés des années 2012 à 2013 ont été redressés. Une signature de protocole avec l'Administration Fiscale pour le règlement sur 12 mois de la somme de 0,27 million d'euros a été signée. Cette somme a été intégralement provisionnée au 31 mars 2018. Le redressement 2012 porte sur une somme de 0,4 million d'euros laquelle a été entièrement provisionnée.

Pour la société EOLEN : Les CIR octroyés des années 2009 à 2011 ont été redressés pour un montant de 0,18 million d'euros. Une discussion avec l'Administration Fiscale en vue d'obtenir un étalement de la dette. La somme a été provisionnée.

Pour la société EOLEN FINANCE : Les CIR octroyés des années 2009 à 2012 ont été redressés pour un montant de 1,37 million d'euros.

Les Conseils de la société considèrent que les CIR sont bienfondés pour un montant de 0,62 million d'euros. Le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, a confirmé le 20 juillet 2018 le redressement. La société dispose d'un délai de 2 mois pour interjeter appel. La somme de 0,75 million d'euros a été provisionnée.

Les sommes déclarées au titre du CIR entre 2013 et 2015 ont fait l'objet d'un redressement à hauteur de 1,7 million d'euros (incluant des pénalités). Une procédure de contestation auprès de l'Administration Fiscale est en cours. La somme de 1,24 million d'euros a été provisionnée.

Pour la société EOLEN ENERGIE : Les CIR octroyés des années 2013 et 2014 ont fait l'objet d'un redressement total pour une somme de 0,21 million d'euros, et ce en raison de l'absence de production de justificatifs. Une procédure de contestation auprès de l'Administration Fiscale est en cours, et le dossier technique est en cours de constitution. Aucun montant n'a donc été provisionné.

Pour la Société ALLIANCE SERVICES PLUS : Les CIR octroyés des années 2011 à 2014 ont fait l'objet d'un redressement à hauteur de 2,48 millions d'euros. Des discussions sont en cours avec l'Administration Fiscale. Compte tenu du fait que la société ALLIANCE SERVICES PLUS a toujours bénéficié de CIR revus et validés, les Conseil estiment que la société pourrait bénéficier à minima d'un octroi partiel. La somme de 1,25 million d'euros a donc été provisionnée.

La société EOLEN a fait l'objet d'un redressement en matière d'impôt sur les sociétés à hauteur de 0,08 million d'euros, dont le bienfondé a été confirmé au cours de l'exercice par la Juridiction compétente. La somme de 0,08 million d'euros a été provisionnée et une discussion est en cours sur un étalement du paiement de la dette.

La société GECI INTERNATIONAL a fait l'objet d'un redressement en matière d'impôts sur les sociétés et de taxe sur les salaires, à hauteur de 0,22 million d'euros, somme qui a été provisionnée.

Contrôles URSSAF :

La société EOLEN FINANCE a contesté un redressement URSSAF portant sur les années 2010 et 2011 devant la juridiction du premier degré. L'URSSAF a sollicité la validation de la contrainte pour 0,07 million d'euros. Le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale a annulé ces deux chefs de redressement par décision du 11 avril 2016. L'URSSAF a interjeté appel, et la procédure est encore au stade de la mise en état. La somme de 0,07 million d'euros a été provisionnée.

La société EOLEN a été redressée à hauteur de 0,16 million d'euros suite à un contrôle URSSAF portant sur les années 2009 à 2011 (contestation en cours), les sommes ont été intégralement provisionnées.

Note 9 : Stocks et encours

Néant

Note 10 : Actifs sur contrats en cours

Néant

Note 11 : Clients et autres débiteurs

En k€	Avril.17 - Mars.18 12 mois	Avril.16 - Mars.17 12 mois
Clients et compte rattachés	11 859	9 738
Provisions sur comptes clients	-3 375	-3 572
Factures à établir	1 704	1 192
Clients et autres débiteurs	10 188	7 358

Note 12 : Autres actifs courants et actifs d'impôt exigible

Les créances fiscales concernent les créances de TVA (TVA déductibles, Crédit de TVA) pour 8,9 millions d'euros, les subventions à recevoir sur ALLIANCE SERVICES PLUS pour 0,3 million d'euros (concernant le HPC sur les projets CEA).

Les créances d'impôts concernent les créances CIR et CICE des filiales du groupe Eolen.

En k€	Avril.17 - Mars.18 12 mois	Avril.16 - Mars.17 12 mois
Avances Fournisseurs	116	92
Créances sociales	339	1 969
Créances fiscales hors impôt	8 446	9 923
Charges constatées d'avance	254	168
Créances diverses	1 062	185
Autres actifs courants	10 216	12 337
Créances d'impôt	7 154	4 856
Actif d'impôt exigible	7 154	4 856

Note 13 : Passifs sur contrats en cours

Néant

Note 14 : Fournisseurs et autres créditeurs

En k€	Avril.17 - Mars.18 12 mois	Avril.16 - Mars.17 12 mois
Fournisseurs et compte rattachés	2 053	3 171
Factures non parvenues	1 505	1 591
Fournisseurs et autres créditeurs	3 558	4 762

Note 15 : Autres passifs courants

En k€	Avril.17 - Mars.18 12 mois	Avril.16 - Mars.17 12 mois
Dettes sociales	3 697	4 431
Dettes fiscales	13 329	12 904
Comptes clients créditeurs	376	178
Fournisseur d'immobilisations	382	0
Dettes diverses	83	217
Produits constatés d'avance	100	497
Autres passifs courants	17 967	18 227
Dettes d'impôts	93	9
Passif d'impôt exigible	93	9

Les dettes fiscales et sociales concernent majoritairement le groupe Eolen (6,3 millions d'euros), ETUD Intégral (3,8 millions d'euros) et ALLIANCE SERVICES PLUS (2,1 millions d'euros).

Une grande partie des dettes fiscales sont relatives à des dettes de TVA intragroupe.

Note 16 : Charge d'Impôts

En k€	Avril.17 - Mars.18 12 mois	Avril.16 - Mars.17 12 mois
Impôts courants	226	124
Impôts différés	-692	252
Charge d'impôts	-466	376

Note 17 : Taux effectif d'impôt

<i>En k€</i>	Avril.17 - Mars.18 12 mois	Avril.16 - Mars.17 12 mois
Résultat net	-2 159	-6 385
Neutralisations :		
Charges d'impôt	-466	376
Résultat des activités abandonnées		
Résultat net des activités poursuivies avant impôts	-2 625	-6 009
<i>Taux courant impôt d'imposition en France</i>	34,4%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français	-903	-2 067
Différence permanente liée à la non imposition du CIR	-402	-354
Divers	-56	37
Impact ID	148	252
Impact Brésil	0	87
Ecart de taux d'imposition	-28	80
Dépréciation du Goodwill	-19	543
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés	794	1 798
Charges d'impôt du Groupe	-466	376
<i>Taux effectif d'impôt</i>	17,8%	-6,3%

Note 18 : Impôts différés Actif/Passif

<i>En k€</i>	Mars.17	Variation en résultat	Variation en sit. nette	Mars.18
Provision pour avantages au personnel	71	-10	-36	25
Activation de déficits	695	441	0	1 136
Goodwill affecté	-1 041	262	0	-779
Autres	0	0	0	0
Impôts différés Net	-275	693	-36	382
Impôts différés Actif	766			1 160
Impôts différés Passif	-1 041			-779

Les différences existant à la date de clôture entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan constituent des différences temporelles. En application de la méthode bilantielle du report variable, ces différences temporelles donnent lieu à la comptabilisation :

- d'actifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue);
- ou de passifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les actifs et passifs d'impôt différé sont déterminés sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Ces estimations sont revues à la clôture de chaque exercice, en fonction de l'évolution éventuelle des taux d'impôt applicables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible ou lorsqu'il existe un passif d'impôt exigible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, coentreprises et entreprises associées, des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Le Groupe a établi des prévisionnels selon les événements paraissant probables et connus qui augurent le retour à l'équilibre rapide des comptes et même à la profitabilité à moyen terme. Ainsi, le Groupe a donc jugé opportun et raisonnable de réajuster la proportion de déficits pouvant être absorbée dans un délai à moyen terme, suite à l'établissement de ces prévisionnels. Les impôts différés actif en résultant sont en fin de période d'un montant de 1,1 M€ avec un impact dans les comptes consolidés de l'exercice de 0,4 M€.

Par ailleurs, le goodwill issu de l'acquisition du groupe Eolen et d'ETUD Intégral engendre par effet de reprise un impôt différé passif en diminution de 0,26 M€.

Note 19 : Déficits fiscaux non activés

En K€	Mars.17 Base en Devise	Exercice	Mars.18 Base en Devise	Liasse 2018	Activation	Mars.18 Base en KEuros	Taux IS	Montants non activés
GECI International	53 264	505	53 769	53 769	-	53 769	0	13 442
Altona International	301	198	499	499	-	499	0	125
ETUD Intégral	7 105	950	8 055	8 055	-	8 055	0	2 014
Eolen Ingénierie	63	-	63					
Eolen Energie	1 002	-	1 002					
Eolen Intec	1 285	-	1 285					
Groupe Eolen	188	2 749	2 937	2 937	2 937	-	-	-
Eolen (*)	1 147	320	1 467	1 467	-	1 467	-	-
Alliances Services Plus (France)	679	100	779	779	779	-	-	-
Amundis	543	284	827	827	827	1 654	-	-
Alliances Services Plus (Brésil)	-	-	-	-	-	-	0	-
Alliances Services Plus (Canada)	96	-	94	59	-	37	0	4
Riskalis	1 475	-	1 435	1 435	-	1 435	-	-
Geci Ltd et Mohacs Int en GBP	4 912	-	4 691	5 362	-	6 129	0	1 716
Geci India et Aéroeuro India en INR	34 730	-	34 730	432	-	5	0	2
Geci Advanced Technologies Ltd	Entré de périmètre	-	799	185	-	43	0	11
Géci South Africa en ZAR								
GECI Ukraine en UAH								
	Sociétés en cours de fermeture							
TOTAL	106 790	2 493	108 484	75 436	4 543	73 007		17 291

(*) société qui va être tupée après le 31 mars 2018

(**) chiffres estimés en fonction des comptes sociaux à date

Le Groupe a procédé au réajustement de la proportion de déficits pouvant être absorbée dans un délai à moyen terme, suite à l'établissement des prévisionnels d'activité réalisés par société. Ces prévisionnels ont permis d'activer les déficits concernant les sociétés Groupe Eolen, Alliances Services Plus et Amundis.

Note 20 : Effectifs

	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants	Mars.18	Mars.17
France	59	254	31	344	334
Brésil	9	41	90	140	100
Autres			8	8	6
Effectif moyen	68	295	129	492	440

Note 21 : Engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le groupe GECE International.

	En K€					Mars. 18	Mars. 17
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4 et au-delà	IFRS	IFRS
Avance remboursable Région Lorraine (1)	17 200	17 200					17 200
Garantie à première demande Locaux Kléber	-						172
Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune (2)	871	871					871
Garantie sur emprunts bancaires (3)	2 150					2 150	2 950
Engagements hors bilan	20 221	18 071	-	-		2 150	21 193

La société GECE International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECE Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe GECE International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » - peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECE Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région (1).

La société GECE International a bénéficié d'un abandon de créances de 500.000 euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020. Le retour à meilleure fortune

se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2018. La société GECE International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 328 289 euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont: une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 million d'euros. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2018 (2).

Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2018 (2).

Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 millions d'euros (capital restant dû 1,4 million d'euros) sont garantis par un nantissement des titres Amundis. L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,06 million d'euros) est garanti par un nantissement des 408 titres Eolen en second rang (3).

Note 22 : Transactions avec les parties liées

L'actionnaire principal de GECE International est Serge BITBOUL qui détient, au 31/03/2018, 23,7% des actions de la société directement et indirectement via XLP Holding dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECE International est de 0,1 million d'euros au 31 mars 2018 (XLP Holding) dont 0,02 million d'euros de charges d'intérêt pour l'exercice contre 0,2 million d'euros l'exercice précédent.

GECE International a donné mandat à la société XLP Holding ex-GTH la gestion de sa trésorerie de façon ponctuelle. À la fin de cet exercice le solde constaté est non significatif.

Un prêt de 0,25 million d'euros a été accordé à GECE Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

En K€	Prêt	Client	Fournisseur	Comptes courants
XLP Holding		715		29
Actionnaires		715		29
Mohacs Trading Services	252			
Autres	252			
TOTAL	252	715		29

Note 23 : Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECE International

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :

- M. BITBOUL, Président Directeur Général, 120 212 €.

Ce dirigeant n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECE International.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2016/2017, un total de 30 000 € de jetons de présence (dont 6 000€ au titre du Comité d'audit).

Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	Bewiz Audit				RSM Paris				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: GECE International	46	64	100%	71%	70	84	59%	62%				N/A
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	0	0	0%	0%	49	27	41%	20%	50	42	100%	100%
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	0	26	0%	29%	0	24	0%	18%	0			N/A
Sous-Total	46	90	100%	100%	119	135	100%	100%	50	42	100%	100%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-Total	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	46	90	100%	100%	119	135	100%	100%	50	42	100%	100%

Note 25 : Options de souscription d'actions et actions gratuites

Plan d'actions gratuites voté par l'Assemblée Générale du 7 septembre 2015 :

L'assemblée générale du 7 septembre 2015 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder jusqu'au 7 novembre 2018 à des attributions d'actions gratuites, dans la limite de 10% du capital social au jour de l'émission. Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période de 1 an.

Ces attributions d'actions seront couvertes par la Société soit dans le cadre de son programme de rachat d'actions, soit par création de titres.

Lors de cet exercice aucune attribution n'a été accordée.

Note 26 : Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en EUR	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2017/2018	Taux moyen 2016/2017
Ukraine - UAH	0,032	0,035	0,034	0,035
Royaume Uni - GBP	1,143	1,169	1,134	1,189
Inde - INR	0,012	0,014	0,013	0,014
Afrique du Sud - ZAR	0,068	0,070	0,069	0,065
Canada - CAD	0,629	0,701	0,663	0,695
Brésil - BRL	0,248	0,296	0,266	0,276
Israël - NIS	0,231	0,240	0,236	NA

Note 27 : Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	74 761 483	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	51 324 991	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	126 086 474	0,01

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 91 010 870 actions. Le nombre dilué d'actions comprend ce dernier et 200 000 actions pondéré prorata temporis, soit un total de 66 849 actions qui ont été levées par les salariés (cf. note 25).

	2017/18		2016/17	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
(En actions)				
Actions en circulation	126 086 474	91 010 870	74 761 483	66 513 110
Actions auto-contrôle	0	0	-303 000	-102 159
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	126 086 474	91 010 870	74 458 483	66 410 951

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle.

(En actions)	2017/18	2016/17
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	91 010 870	66 513 110
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites	66 849	139 178
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	91 077 720	66 652 288

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

Note 28 : Informations Financières Pro Forma

Néant.

7.8. Filiales et Participations

La société mère du groupe est GECE International. Elle est située à Paris, 37-39 rue Boissière (16^{ème}), au capital de 1 260 864,74 €. Elle est cotée sur Euronext.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
France				
GECE International SA	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	Société Mère	Société Mère
Altona International	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80,00	80,00
Groupe EOLEN	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100,00	80,00
EOLEN	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100,00	80,00
EOLEN Finance	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	51,00	40,80
Riskalis Consulting	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	82,15	33,52
AMUNDIS	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100,00	80,00
Alliances Services Plus	2 rue de la Piquetterie - 91680 Bruyères Le Châtel	Globale	100,00	80,00
ETUD Integral	Parc Héliopolis - ZI de Pissaloup - Rue Edouard Branly - 78190 Trappes	Globale	100,00	100,00
Europe				
GECE LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00
GECE Ukraine	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100,00	100,00
Proche Orient				
GECE Advanced LTD	Andrei Saharov 9 - Haifa, Israël	Globale	100,00	100,00
Amérique				
AS+ Service Conseil Inc	630 bd René-Levesque Ouest Bureau 2800 Montréal Québec H3B 1S6	Globale	100,00	80,00
Alliance Services Plus Servicos de Informatica Ltda	Av Paulista 568, 7º and a Bela Vista - 01310-000 Sao Paulo, Brasil	Globale	93,40	74,72
Asie				
GECE Transportation and Engineering India Private Limited	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001 - Inde	Globale	100,00	100,00
Afrique				
GECE SOUTH AFRICA (PTY) LTD	1st Floor Bedford Centre Office Tower, Cnr Smith & Bradford Roads, Bedfordview 2007, South Africa	Globale	100,00	100,00

7.9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés (exercice clos au 31 mars 2018)

A l'assemblée générale de la société GECE INTERNATIONAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GECE INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- sur la note 6-4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation » qui précise les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation .
- sur les notes 8 « Provisions » et 12 « Autres actifs courants et actifs d'impôts exigibles », qui mentionnent les risques relatifs aux crédits d'impôt recherche.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Ecart d'acquisition

Risque identifié

Au 31 mars 2018, les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 2 141 K€.

Les modalités des tests de dépréciation des écarts d'acquisition mis en œuvre, décrites dans les notes annexes aux comptes consolidés, intègrent une part importante d'estimations et d'hypothèses, portant notamment sur :

- les prévisions de flux de trésorerie futurs ;
- le taux d'actualisation (WACC) appliqué aux flux de trésorerie ainsi estimés.

Une variation de ces hypothèses est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition et à nécessiter la constatation d'une dépréciation complémentaire.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons obtenu les tests de dépréciation mis en place par le Groupe et avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests.

Nous avons examiné le processus d'élaboration des prévisions budgétaires et d'approbation par la Direction du Groupe.

Nous avons pris connaissance des hypothèses clés retenues pour l'ensemble des UGT et avons :

- vérifié l'exhaustivité et le correct rattachement à chaque UGT des éléments composant la valeur comptable des actifs à tester ;
- examiné la cohérence des projections de flux de trésorerie, notamment par rapprochement des prévisions d'activité et rentabilité sous-tendant la détermination des flux de trésorerie avec les réalisations passées ainsi qu'avec les estimations de la Direction dans le cadre du processus budgétaire ;
- comparé le taux d'actualisation retenu (WACC) avec des sources externes.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GECI INTERNATIONAL par l'assemblée générale du 7 septembre 2015 pour le cabinet RSM Paris et du 5 novembre 2013 pour le cabinet BEWIZ Audit. Au 31 mars 2018, le cabinet RSM Paris était dans sa troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet BEWIZ Audit dans sa sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à

L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 31 juillet 2018

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

BEWIZ Audit

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Martine LECONTE

Associée

Laurent BENOUDIZ

Associé

Chapitre 8. Comptes Sociaux GECI International

8.1. Etats Financiers Sociaux

Compte de résultat (en k€)	Notes	Mars 18	Mars 17
Chiffre d'affaires net	13	2 464	2 510
Subvention d'exploitation		1	0
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2	751	299
Autres produits		4	0
Produits d'exploitation		3 220	2 809
Autres achats et charges externes		2 263	1 960
Impôts, taxes et versements assimilés		54	34
Charges de personnel		1 124	1 671
Salaires et traitements		798	1 207
Charges sociales		327	464
Dotations d'exploitation		273	32
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	26	22
Dotations aux provisions sur actif circulant		6	10
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	241	0
Autres charges d'exploitation		28	54
Charges d'exploitation		3 742	3 751
RESULTAT D'EXPLOITATION		-522	-942
Produits financiers		110	66
Produits financiers de participations		0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		61	19
Reprises sur provisions et transferts de charges	2	49	0
Différences positives de change		1	0
Produits nets sur cessions de VMP		0	47
Charges financières		165	77
Dotations financières aux amortissements et provisions	2	41	8
Intérêts et charges assimilées		66	51
Pertes sur créances liées à des participations		0	0
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		58	18
RESULTAT FINANCIER	14	-55	-11
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-577	-953
Produits exceptionnels		249	7
Charges exceptionnelles		-300	-1
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	-51	6
Impôts sur les bénéfices	16	0	0
RESULTAT NET		-628	-947

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de refacturation de coûts sous la forme de Services Rendus. La Société a réaffecté une partie de son effectif dans ses filiales selon leurs fonctions d'où une baisse importante des dépenses du personnel. Une provision, suite au contrôle fiscal sur la période 01/04/2013 au 31/03/2016, a été constituée pour 220 mille euros. L'augmentation des produits et charges exceptionnels est due aux cessions des titres Eolen Energie, Eolen Intec, et Eolen Ingénierie ayant fait l'objet d'une fusion dans Groupe Eolen.

Bilan (en k€)	Notes	Mars 18	Mars 17
ACTIF			
Immobilisations incorporelles brutes		859	859
Immobilisations incorporelles amortissements		-859	-859
Immobilisations incorporelles nettes	1	0	0
Immobilisations corporelles brutes		353	336
Immobilisations corporelles amortissements		-321	-299
Immobilisations corporelles nettes	1	32	37
Immobilisations financières brutes		5 227	5 522
Immobilisations financières dépréciations		-4 205	-4 205
Immobilisations financières nettes	1/2	1 021	1 317
ACTIF IMMOBILISE		1 053	1 354
Avances et acomptes versés sur commande		9	0
Créances	2/3	10 074	3 465
Créances clients et comptes rattachés bruts		3 802	2 395
Créances clients et comptes rattachés provision		0	0
Comptes courants sur filiales bruts		5 985	1 492
Comptes courant sur filiales provision		-564	-558
Comptes courants sur filiales net		5 421	934
Autres créances		851	135
Disponibilités et divers		200	178
Valeurs mobilières de placement		0	97
Disponibilités		161	24
Charges constatées d'avance	3/5	39	56
ACTIF CIRCULANT		10 283	3 642
Ecart de conversion Actif	8		
TOTAL DE L'ACTIF		11 336	4 997

Les créances sont constituées de comptes clients (pour 3,8 millions d'euros), de comptes courants des filiales (pour 5,9 millions d'euros), et de créances diverses pour 0,8 million d'euros.

En k€ PASSIF	Notes	Mars 18	Mars 17
Capital social	6	1 261	748
Prime d'émission		60 328	55 236
Réserve légale		75	75
Autres réserves		858	860
Report à nouveau		-56 294	-55 346
Résultat de l'exercice		-628	-947
CAPITAUX PROPRES		5 600	624
Provisions pour risques sur filiales		243	2
Autres provisions pour risques		0	0
Provision pour charges		0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2	243	2
Dettes financières	3	4 168	2 724
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 707	306
Comptes courants actionnaires		0	101
Comptes courants sur filiales		1 461	2 317
Dettes diverses	3	1 326	1 647
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		430	569
Dettes fiscales et sociales		750	859
Autres dettes		146	219
Produits constatés d'avance	3/5	0	0
DETTES		5 494	4 371
Ecart de conversion Passif	8	0	0
TOTAL DU PASSIF		11 336	4 997

Le capital social est composé de 126 086 474 actions d'un nominal de 0,01 €.

Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, un million d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (« ORNANE ») assorties de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR ») au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), dans le cadre d'un engagement global maximum de 5 millions d'euros. La Société a conclu le 23 février 2017, un avenant à ce contrat d'émission, portant ainsi l'engagement global maximum de l'Investisseur à 10 millions d'euros. Dans la limite de cet engagement global, la Société a pu réaliser des tirages à son initiative (soit quand la tranche précédente a été totalement convertie, ou à l'issue d'une période de 12 mois). Ces ORNANE sont d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, et sont susceptibles d'être émises en cas d'exercice par YA II CD, Ltd des 900 bons d'émission d'ORNANE avec BSAR

YA/BSAR YA2 attachés (les « Bons d'Emission »), sur demande de la Société et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions²⁵.

Le prix de souscription d'une Action Nouvelle est fonction du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action GECI précédant la conversion des ORNANE, étant précisé qu'il ne peut être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, soit 0,01 euro.

Dès lors, le nombre effectif d'Actions Nouvelles qui sont effectivement admises aux négociations sur Euronext Paris dépend du nombre de Bons d'Emission qui sont exercés et des conditions de marché à la date de conversion des ORNANE.

Les ORNANE ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les ORNANE non converties doivent être remboursées par la Société. En cas de survenance d'un cas de défaut, les ORNANE non converties doivent être remboursées par la Société sur demande de YA II CD, Ltd.

Les ORNANE peuvent être converties en actions GECI à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion convenue dans le contrat. Néanmoins la Société dispose du choix de remboursement, soit en numéraire, soit en actions nouvelles et/ou en actions existantes.

Les ORNANE constituent des engagements non subordonnés, directs, inconditionnels et non-assortis de suretés.

Ces ORNANE ont été assorties de bons de souscription d'actions remboursables « BSAR YA » et « BSAR YA2 » au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), les BSAR YA2 issus de l'émission de la deuxième tranche, et les BSAR YA, issus des tranches émises ultérieurement.

²⁵ Le jour de l'envoi d'une Requête et le jour du versement des fonds relatifs à cette Requête, les conditions suivantes doivent être remplies :

- aucun changement défavorable significatif (défini comme tout événement ou circonstance opérant un changement défavorable significatif dans les actifs ou la situation financière de la Société, étant précisé que tout changement sera significatif uniquement s'il a ou est susceptible d'avoir un impact net négatif sur les actifs ou la situation financière de la Société supérieur à 500.000 euros) n'est survenu ;
- le cours de clôture de l'action GECI est supérieur ou égal à 0,10 euro (sous réserve d'ajustements éventuels) ;
- aucun cas de défaut ou évènement pouvant constituer un cas de défaut s'il n'était pas résolu dans les 10 jours n'existe ;
- aucune suspension de la cotation des actions de la Société (autre qu'une suspension en cours de séance à l'initiative d'Euronext) n'est survenue durant les 90 jours qui précèdent ;
- la Société peut valablement émettre un nombre d'actions au moins égal à (i) 2 fois le nombre d'actions susceptibles d'être émises sur conversion des ORNANE à émettre au titre de la Requête concernée et des ORNANE en circulation (sur la base du prix de conversion applicable à la date de la Requête), et (ii) le nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSAR YA à émettre au titre de la Requête concernée.

Cette opération a reçu l'approbation des actionnaires de la Société convoqués en assemblée générale extraordinaire le 28 juillet 2017, le conseil d'administration de la Société a décidé le 28 juillet 2017 l'émission à titre gratuit des Bons d'Emission.

Les titres issus de la conversion de ces bons d'émission sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles portent jouissance courante et donnent droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles sont admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Une première tranche de 100 ORNANE a été émise le 19 décembre 2016.

Au 15 mai 2017, la totalité des Bons sur la première tranche, soit 100 Bons, ont été souscrits par l'Investisseur, et ont donné lieu à la création de 3 211 392 actions nouvelles.

Une deuxième tranche de 300 ORNANE a été émise le 31 juillet 2017, la société YA II CD, Ltd, un fonds géré par Yorkville Advisors Global LP (l'« Investisseur »), s'est engagée à exercer immédiatement 300 Bons d'Emission. Au 11 janvier 2018, la totalité des Bons ont été souscrits et ont donné lieu à la création de 30 275 227 actions nouvelles.

Une troisième tranche de 320 ORNANE a été émise le 7 février 2018. Au 31 mars 2018, 50 ORNANE ont été souscrits et ont donné lieu à la création de 2 777 777 actions nouvelles. Au 31 mars 2017, il restait donc à convertir 270 ORNANE sur cette troisième tranche.

Le 2 août 2017, afin de limiter l'impact dilutif de ces tirages pour les actionnaires, la société a accompagné cette émission d'une attribution gratuite de 77 326 418 bons de souscription d'actions remboursables - BSAR A - au profit des actionnaires de la Société, bons dont les caractéristiques sont identiques à celles des BSAR YA2 attachés à la deuxième tranche d'ORNANE. A fin mars 2018, 813 912 BSAR gratuits ont été exercés et ont donné lieu à la création de 203 478 actions nouvelles, pour un montant global de 54 939€. Le contrat court jusqu'au 31 juillet 2021.

8.2. Notes Annexes

Note 2.1 Activité et Faits Marquants

Le Groupe a poursuivi au cours de l'exercice 2017-2018 sa stratégie de redéploiement du Groupe EOLEN, en ajustant son positionnement sur des marchés à forte valeur ajoutée. La Société s'est donnée comme objectifs de renforcer sa position au sein des acteurs majeurs de ses marchés cibles, et d'autre part de pénétrer de nouveaux marchés très porteurs (cybersécurité, objets et services connectés...). À l'international, le Groupe a soutenu son expansion, avec notamment les filiales brésiliennes et sud-africaines qui ont enregistré un développement prometteur de leurs ventes et un renforcement de leur visibilité.

ORNANE. Le Groupe a émis sur l'exercice 6,2 millions d'euros d'ORNANE, assorties de BSA dans le cadre d'un engagement global maximum de 10 millions d'euros. Ces opérations ont obtenu visa auprès de l'AMF le 30 juin 2017, et a obtenu l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte, réunie le 28 juillet 2017.

Ce financement a permis de fournir à la Société des moyens supplémentaires principalement pour accélérer du développement commercial du Groupe et financer de la croissance.

Simplification du Groupe. La société « Groupe Eolen » a décidé la dissolution sans liquidation des sociétés « Eolen Intec », « Eolen Ingénierie » et « Eolen Energie », entraînant la transmission universelle de leur patrimoine. Ces transmissions ont été effectives le 1er avril 2017.

Note 2.2 Evènements Postérieurs à la Clôture

ORNANE. Le 11 juin 2018, la Société a effectué un tirage de 200 ORNANE.

Au 15 juillet et postérieurement à la clôture, 190 ORNANE ont été converties et ont donné lieu à la création de 11 890 930 actions nouvelles.

Simplification du Groupe. La société « Groupe Eolen » a décidé la dissolution sans liquidation de la sociétés « Eolen » entraînant la transmission universelle de son patrimoine en son sein. Cette transmission a été effective le 1er avril 2018.

Note 2.3 Règle de Présentation

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté du 26 décembre 2016, et des règlements du Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

Note 2.4 Continuité d'Exploitation

Les comptes au 31 Mars 2018 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2019. A ce titre, un plan de trésorerie soumis aux

auditeurs, et dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des frais généraux rationalisés et de perspectives raisonnables d'évolution pour les sociétés opérationnelles. La Direction de GECl International réalise de manière régulière le suivi et l'actualisation de ce plan de trésorerie qui a été présenté au Conseil qui a arrêté les présents comptes le 31 juillet 2018.

L'opération financière (ORNANE) devrait permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois. Notons que le montant de la dernière tranche d'ORNANE émise était de 2 millions d'euros, et qu'une nouvelle tranche peut être émise pour 0,8 million d'euros.

Pour l'élaboration de ses hypothèses, à chaque clôture, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 31 mars 2018 et selon la même méthode que lors des clôtures précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères -l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie- et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements afférents. Si, de façon systématique et sans analyse des dossiers, tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes alléguées par les demandeurs, ou des sommes provisionnées, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation serait différente et conduirait à une remise en cause dudit principe.

Le plan de trésorerie intègre les échéances et obligations financières, y compris celles des filiales du Groupe, notamment le remboursement des dettes bancaires, les dettes fiscales et sociales pour un montant global de 4,2 millions d'euros, qui ont fait l'objet de demandes d'étalement.

Enfin, le Groupe a mis en place, depuis plus d'un an, la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforcer son équipe commerciale et son équipe de recrutement, afin de redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts de fonctionnement sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure. Par ailleurs, le Groupe a entamé une négociation avec son partenaire bancaire principal, pour l'accompagner dans sa démarche de restructuration de ses dettes et le financement de sa croissance.

Note 2.5 Immobilisations

Immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 5 ans.

Immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---------------------------|-------------|
| - Installations générales | 2 à 5 ans |
| - Matériels de transport | 5 ans |
| - Matériels informatiques | 2 à 5 ans |
| - Matériel de bureau | 2 à 5 ans |
| - Mobilier | 2 à 10 ans. |

Note 2.6 Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine et que les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

Note 2.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances échues à partir d'un an sont dépréciées à 100%.

Note 2.8 Opérations en Devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

Note 2.9 Régime fiscal et impôts sur les résultats

Les sociétés du Groupe ne sont pas intégrées fiscalement.

Note 2.10 Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt) ou encore dans des placements sans risques mais très liquides (Compte à Terme).

Note 2.11 Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

Note 2.12 Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1.5 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2.0 %.
- Taux de progression des salaires : 2.5 %.
- Turn-over annuel moyen : 17.4 %.

Le montant de l'engagement de retraite de l'exercice s'élève à 57 306 euros.

8.3. Notes sur les comptes sociaux

Note 1. Immobilisations

Valeurs brutes (en k€)	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	859			859
TOTAL	859	-	-	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	50			50
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	265	5		270
Avances et acomptes	-	12		12
TOTAL	336	17	-	353
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 295	0	70	5 225
Prêts et autres immobilisations financières	227		226	1
TOTAL	5 522	0	296	5 227
TOTAL	6 717	17	296	6 438

La diminution des participations est due à la cession des titres Eolen Energie, Eolen Intec, et Eolen Ingénierie à Groupe Eolen. La diminution des prêts et autres immobilisations financières est due pour 52 K€ au remboursement du dépôt de garantie des loyers et pour 173 K€ au remboursement de la caution bancaire, suite au transfert du siège social du 48 Bis Avenue Kleber au 37-39 rue Boissière.

Amortissements (en k€)	Montant Début exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	859			859
TOTAL	859	-	-	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et divers	48		3	45
Matériel de transport	25		4	21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	227	28	5	250
TOTAL	300	28	12	315
TOTAL	1 159	28	12	1 174

Note 2. Provisions

Provisions (en k€)	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	2		Exploitation			Exploitation	2
Autres provisions pour risques	-	241	Exploitation	-	-	Exploitation	241
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour risques et charges	2	241		-	-		243
Provisions sur titres de participation	4 205	-	Financier Exceptionnel			Financier Exceptionnel	4 205
Provisions sur VMP	8		Financier Exceptionnel		8	Financier Exceptionnel	-
Provisions sur comptes courants	558	6	Exploitation			Exploitation	564
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Provisions sur comptes clients	-		Exploitation	-		Exploitation	-
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour dépréciation	4 771	6		-	8		4 769
TOTAL	4 773	247		-	8		5 012

Une provision prud'homme de 20 K€ et une provision de 220 K€ suite au contrôle fiscal couvrant la période d'avril 2013 à mars 2016 ont été comptabilisées.

Une provision pour dépréciation de VMP a été comptabilisée pour 8 K€ en raison de la différence entre la valeur d'achat historique des actions BRED et leur valeur de marché au 31 mars 2017. Nous avons repris cette provision pour dépréciation de VMP de 8 K€ suite à leur liquidation.

Provisions liées aux participations (en k€)	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Total
Provisions au 31/03/17	4 205	558	2	4 765
Provisions au 31/03/18	4 205	558	2	4 765

Note 3. Etat des Créances et Dettes

Etat des créances (en k€)	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	0	-	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (> 1 an)	0	-	0
Créances clients	3 802	3 802	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5	5	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	1	1	1
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	111	111	-
Etat - Divers	1	1	-
Groupe et associés	5 993	5 993	-
Débiteurs divers	725	725	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (< 1 an)	10 638	10 638	1
Charges constatées d'avance (< 1 an)	39	39	-
TOTAL	10 676	10 676	2

Etat des dettes (en k€)	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 700	2 00	-
Emprunts et dettes financières divers	6	6	-
Fournisseurs et comptes rattachés	430	430	-
Personnel et comptes rattachés	62	62	-
Sécurité sociale et autres organismes	78	78	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	581	581	-
Autres impôts, taxes et assimilés	28	28	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14	14	-
Groupe et associés	1 461	1 461	-
Autres dettes	132	132	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Produits constatés d'avance (< 1 an)	-	-	-
TOTAL	5 493	5 493	-

Note 4. Charges à Payer et Produits à Recevoir

☐ Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

En k€	Mars 2018	Mars 2017
Dettes fournisseurs	218	155
Dettes fiscales et sociales	48	66
Autres dettes	0	0
TOTAL	266	221

☐ Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

En k€	Mars 2018	Mars 2017
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Divers, produits à recevoir	0	47
TOTAL	-	47

Note 5. Charges et Produits Constatees d'Avance

Charges constatées d'avance (en k€)	Mars 2018	Mars 2017
Charges d'exploitation	39	56
TOTAL	39	56

Produits constatés d'avance (en k€)	Mars 2018	Mars 2017
Produits d'exploitation	0	0
TOTAL	0	0

Note 6. Capital Social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	74 761 483	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	51 324 991	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	126 086 474	0,01

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2017	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2018
Capital Social		748	172				341	1 261
Primes d'émissions		55 236	2 370				2 722	60 328
Réserve Légale		75						75
Autres réserves		860					(2)	858
Report à nouveau		(55 346)		(947)				(56 294)
Résultat net		(947)		947		(628)		(628)
TOTAL		624	2 542	0	-	(628)	3 061	5 599

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2016	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2017
Capital Social		617	109				21	748
Primes d'émissions		54 236	545				455	55 236
Réserve Légale		820					(746)	75
Autres réserves		114					746	860
Report à nouveau		(55 258)		(88)				(55 346)
Résultat net		(88)		88		(947)		(947)
TOTAL		441	654	(0)	-	(947)	476	624

Note 7. Location Financement

Immobilisations en Location Financement	En k€				Valeur nette au 31/03/2018
	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements		
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	150	49	82		68
	150	49	82		68

Engagements de crédit bail	En k€			Prix de rachat résiduel
	Redevances payées		à payer total	
	exercice	cumul		
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	51	95	59	0
Total	51	95	59	0

Engagements de crédit bail	En k€			Total
	Redevances à payer			
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	51	8	0	59
Total	51	8	0	59

Note 8. Ecart de Conversions

Néant.

Note 9. Effectif

Effectif moyen	Mars 2018	Mars 2017
Cadres	8	12
Agents de maîtrise et techniciens	0	2
Employés	1	0
TOTAL	9	14

Note 10. Rémunération des Dirigeants

La rémunération globale du dirigeant, au titre de la Société et de ses filiales, allouée au titre de l'exercice, s'élève à 120 212 €. Il n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECl International.

Les autres administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2017/2018 d'un total de 30 000 € de jetons de présence (dont 6 000 € au titre du Comité d'audit).

Note 11. Engagements Hors Bilan

Engagements donnés (en k€)	Mars 2018	Mars 2017
Engagements de retraite (1)	57	85
Aval et cautions (2)	17 372	17 372
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (3)	872	872
TOTAL	18 302	18 329

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) La société GECl International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. Le CIR 2012 a été, par ailleurs, séquestré à la demande de la Région Lorraine, pour garantir le remboursement de ces montants.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 M€ à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour décider si GECl International est redevable de ces garanties se poursuivra.

(3) Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune accordé par la société XLP Holding anciennement GTH.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 0.5 M€ accordé par la société GTH en juillet 2004.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée suite à l'augmentation de capital de juillet 2005, des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010 et 31 mai 2016. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1.3 M€ ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 M€, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 328 289 € accordé par la société XLP Holding anciennement GTH en mars 2015.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître lors de l'un des cinq prochains exercices, un résultat net comptable avant impôts supérieur ou égal à 0.5 M€ et une situation nette comptable supérieure ou égale à 8.5 M€, ces conditions seront prises en compte de façon cumulative.

Note 12. Accroissements et Allègements de la Dette Future d'Impôts

Nature des différences temporaires (en k€)	Mars 2018	Mars 2017
Ecart de conversion Actif	-	-
Total des accroissements	0	0
Provisions non déductibles (C/C et Risque)	0	0
Provisions perte de change	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
Amortissements réputés différés	-	-
Déficits reportables	(53 769)	(53 265)
Total des allègements	(53 769)	(53 265)

Note 13. Chiffre d'Affaires

Répartition par secteur d'activité (en k€)	Mars 2018	Mars 2017
Refacturations aux filiales	2 343	0
Prestations de services	121	2 510
Produits des activités annexes	0	0
TOTAL	2 464	2 510

Répartition par marché géographique (en k€)	Mars 2018	Mars 2017
France	2 236	2 510
Allemagne	0	0
Grande-Bretagne	20	0
Suisse	0	0
Espagne	0	0
Roumanie	0	0
Autres	208	0
TOTAL	2 464	2 510

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de la refacturation de divers coûts (informatiques ou autres).

Note 14. Resultat Financier

En k€	Mars 2018	Mars 2017
Produits financiers		
Produits financiers de participations	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	61	19
Reprises sur provisions et transferts de charges	49	0
Différences positives de change	1	
Produits nets sur cessions de VMP	0	47
TOTAL	110	66
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	41	8
Intérêts et charges assimilées	66	38
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de VMP	58	31
TOTAL	165	77

Les produits financiers sont constitués principalement des intérêts des comptes courants pour 58 K€. Les charges financières sont constituées principalement des intérêts des comptes courants pour 66 K€. Le résultat financier a été impacté par la reprise de la provision pour dépréciation des VMP (8 K€).

Note 15. Resultat Exceptionnel

En k€	Mars 2018	Mars 2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	245	-
Produits de cession des immobilisations incorporelles	-	-
Produits de cession des immobilisations financières	-	-
Produits exceptionnels divers	-	-
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle	-	7
Reprise sur provision et transfert de charges	4	-
TOTAL	249	7
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	57	1
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	243	-
VNC des immobilisations corporelles cédées	-	-
VNC des immobilisations financières cédées	-	-
Charges exceptionnelles diverses	-	-
Dotations aux amortissements exceptionnels (cf Note 1)	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL	300	1

Les variations du résultat exceptionnel proviennent d'une part des cessions de titres Eolen Energie, Eolen Intec, Eolen Ingénierie pour 70 K€ et d'autre part des cessions des titres BRED liés à la caution des locaux de Kleber pour 172 K€ suite au transfert du siège sociale du 48 Bis Avenue Kleber 75116 Paris, au 37-39 Rue Boissière 75116, Paris.

Note 16. Produits d'Impôts

La société bénéficie pour l'exercice 2018 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (C.I.C.E) pour un montant de 1 340 €. Le CICE est comptabilisé en minoration des charges de personnel et fait l'objet d'une déduction extracomptable pour la détermination du résultat fiscal. Il participe au financement de notre besoin en fonds de roulement.

Note 17. Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital délégué	Valeur comptable des titres (EUR)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Chiffre d'Affaires	Résultat social	Prêts avancés consentis non encore remboursés	Engagements hors bilan donnés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net								
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	GBP	3 530 000	(283 323)	1 639 663	269 920	740 595	-	(509 054)
GECI UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	EUR	528 464	85 016	-	-	-	-	-
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	INR	20 700 000	(635 937)	-	-	55 030	-	(55 030)
ALTONA International	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	80	1 000 000	1 000 000	EUR	1 250 000	751 008	-	(197 916)	524 238	-	-
ETUD Integral	Zi Pissaloup Rue E.Branly - 78190 Trappes - FRANCE	100	20 000	20 000	EUR	1 300 000	(3 439 383)	4 387 094	(540 445)	1 465 431	-	-
GECI ADVANCED	Andrei Saharov 9 - Haifa (Israël)	100	240	240	ISN	1 069	798 397	53 762	347 173	-	-	-
Sociétés consolidées			5 225 403	1 020 240						2 785 294	-	(544 084)
Sociétés non consolidées			-	-						-	-	-
Ensemble des sociétés			5 225 403	1 020 240						2 785 294	-	(544 084)

Note 18. Opérations réalisées à des Entreprises liées

En K€	Fonds Confiés en mandat de Gestion		Emprunt	Client	Fournisseur	C/C débiteur	C/C créateur	
GECI LIMITED				80		741		
GECI UKRAINE								
ALTONA				288		524		
GROUPE EOLEN				796	24	1 525		
ETUD INTEGRAL				872		1 465		
EOLEN FINANCE				513			231	
EOLEN				65		408		
ALLIANCE SERVICES PLUS				315		1 238		
AMUNDIS				40				
GECI ADVANCED TECHNOLOGIES				208	4		1 230	
GECI TEIP (INDIA)						55		
Sociétés Consolidées			-	-	3 178	28	5 901	1 461
Sociétés Non Consolidées			-	-	-	-	-	-
XLP Holding				4	465	-	29	
Actionnaires			4	-	465	-	29	-
TOTAL			4	-	3 642	28	5 930	1 461

En k€	Mandat de Trésorerie	Refacturation Autres Charges	Refacturation Autres Produits	Produits financiers	Charges financières
GECI LIMITED			20	18	
ALTONA			80	12	
ETUD INTEGRAL			439	15	
ALLIANCE SERVICES PLUS			290	10	
GRUPE EOLEN		(20)	788	4	(1)
EOLEN			54		(2)
EOLEN FINANCE			427		(19)
AMUNDIS			34		(14)
RISKALIS					
GECI ADVANCED TECHNOLOGIES			208		
Sociétés Consolidées	-		2 341	58	(36)
Sociétés Non Consolidées	-		-	-	-
XLP Holding (GTH)			121		(31)
AIRINVEST					-
Actionnaires	-		121	-	(31)
TOTAL	-		2 462	58	(66)

Note 19. Taux de Conversion des devises Etrangères

Devises étrangères en EUR	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2017/2018	Taux moyen 2016/2017
Ukraine - UAH	0,032	0,035	0,034	0,035
Royaume Uni - GBP	1,143	1,169	1,134	1,189
Inde - INR	0,012	0,014	0,013	0,014
Afrique du Sud - ZAR	0,068	0,070	0,069	0,065
Canada - CAD	0,629	0,701	0,663	0,695
Brésil - BRL	0,248	0,296	0,266	0,276
Israël - NIS	0,231	0,240	0,236	NA

8.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels (exercice clos au 31 mars 2018)

A l'assemblée générale de la société GECI INTERNATIONAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.4 « continuité d'exploitation » qui précise les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Risque identifié

Au 31 mars 2018, les immobilisations financières, essentiellement composées des filiales et participations détaillées en note 17 des annexes aux comptes annuels, sont inscrites au bilan pour une valeur brute 5 227 K€, les créances rattachées s'élevant à 5 985 K€.

Comme exposé dans le note 2.6 de l'annexe, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Leur valeur d'utilité, ou valeur d'inventaire, est déterminée selon différents critères tels que l'actif net consolidé des sociétés détenues, leur rentabilité ainsi que leur perspective d'avenir.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées car elle s'appuie notamment sur des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- apprécier les modalités de calcul des valeurs d'utilité et, notamment, les prévisions budgétaires des sociétés représentatives de ces titres de participation ;
- vérifier la cohérence des hypothèses budgétaires retenues avec notre connaissance de la conjoncture économique des sociétés ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité mis en œuvre par Geci International.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- le cas échéant, vérifier la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs ;
- contrôler l'information donnée dans les annexes aux comptes annuels.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce. Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant

vos sociétés ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GECI INTERNATIONAL par l'assemblée générale du 7 septembre 2015 pour le cabinet RSM Paris et du 5 novembre 2013 pour le cabinet BEWIZ Audit.

Au 31 mars 2018, le cabinet RSM Paris était dans sa troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet BEWIZ Audit dans sa sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 31 juillet 2018

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

BEWIZ Audit

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Martine LECONTE

Associée

Laurent BENOUDIZ

Associé

Chapitre 9. Informations complémentaires

9.1. Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil d'Administration.

9.2. Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le président du Conseil d'Administration,

Serge BITBOUL

9.3. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires	
<p>RSM Paris Représenté par Madame Martine LECONTE 26 rue Cambacérés 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 07 septembre 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015. Leur mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2016 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022. 	<p>BEWIZ AUDIT Représenté par Monsieur Laurent BENOUDIZ 20 Rue la Condamine 75017 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 2013 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018
Commissaires aux comptes suppléants	
<p>FIDINTER 26 rue Cambacérés 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017, en remplacement de Monsieur Jean-Charles Boucher dont le mandat a expiré lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2016, approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016. ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022. 	<p>Société Auxiliaire de Gestion et d'Expertise (S.A.G.E.) 20 Rue la Condamine 75017 Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 2013 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018

9.4. Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2017/2018

En K€	Bewiz Audit				RSM Paris				Autres réseaux				
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		
	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17	
Audit													
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: GECI International	46	64	100%	71%	70	84	59%	62%					N/A
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	0	0	0%	0%	49	27	41%	20%	50	42	100%	100%	
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	0	26	0%	29%	0	24	0%	18%	0				N/A
Sous-Total	46	90	100%	100%	119	135	100%	100%	50	42	100%	100%	
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement													
Juridique, fiscal, social													
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)													
Sous-Total	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0%	0%	
Total des honoraires	46	90	100%	100%	119	135	100%	100%	50	42	100%	100%	

9.5. Tableau de concordance

Le présent rapport financier annuel est établi en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du code monétaire et Financier et de l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises de l'information réglementée du rapport financier annuel.

	PARAGRAPHE	PAGE
1. PERSONNES RESPONSABLES		
PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS	9.1	169
ATTESTATION DU RESPONSABLE	9.2	169
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR LES COMPTES ANNUELS	8.4	162
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR LES COMPTES CONSOLIDES	7.9	136
HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	9.4	170
3. COMPTES ANNUELS	CHAPITRE 8	142
4. COMPTES CONSOLIDES	CHAPITRE 7	84
5. RAPPORT DE GESTION	CHAPITRE 2	6
ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIETE	2.5	10
INFORMATION RELATIVE AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET AU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	3.1	18
NOMBRE D' ACTIONS ACHETEES ET VENDUES DANS LE CADRE D' UN PROGRAMME DE RACHAT	3.1	18
PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL	3.1	18
REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE VERSES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL	4.5	31
MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DES MANDATAIRES SOCIAUX	4.2	25
CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L' ACTIVITE	CHAPITRE 6	53
ACTIVITE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS ET L' INDICATION DES PRISES DE PARTICIPATION	2.4	8
TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS POUR AUGMENTER LE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE	3.1	18
RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	3.1	18

9.6. Informations de contact

Serge BITBOUL	Président Directeur Général
Anne PICOU	Responsable Juridique
Maitié ESCANDE	Directrice Financière

9.7. Informations sur l'entreprise

GECI INTERNATIONAL

37-39 rue Boissière, PARIS (16ème)

Tél + 33 (0) 1 44 34 00 20

Télécopie + 33 (0) 1 44 34 00 29

www.geci.net